

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité-Travail-Progress*



**Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEP/T)**

**SECRETARIAT GENERAL**



# Stratégie d'expansion de l'EFTP à l'horizon 2030

**Version finale**



Laboratoire d'Appui au  
Management et des Etudes Novatrices  
(Laboratoire AMEN)  
+229 95.42.14.61.  
houindag2@yahoo.fr



**Août 2019**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>8</b>
<i>Phase 1 : Démarrage de la mission</i> .....	<i>8</i>
<i>Phase 2 : Mission de collecte d'informations et d'élaboration du diagnostic</i> .....	<i>9</i>
<i>Phase 3 : Elaboration du Modèle de Simulation et des orientations stratégiques</i> .....	<i>11</i>
<i>Phase 4 : Rédaction et adoption du document de la stratégie d'expansion de l'EFTP</i> .....	<i>12</i>
<b>I- ANALYSE DU CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS AU NIGER</b> .....	<b>13</b>
1-1 Contexte politique, économique, social et biophysique .....	13
1-2 Contexte démographique.....	15
1-3 Contexte des secteurs de production et des institutions .....	18
1-4 Contexte macroéconomique et dépenses du secteur de l'éducation et de la formation .....	24
<b>II-DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SOUS-SECTEUR EFTP</b> .....	<b>28</b>
2.1. Fondement et évolution historiques et institutionnels du sous-système de l'EFTP .....	28
2.2. Une insuffisance de clarification et de définition des rôles, des pouvoirs et des responsabilités des instances locales et régionales .....	32
2.3. Un cadre législatif et réglementaire à améliorer .....	32
2.4. Un dispositif des certifications professionnelles et la Validation des Acquis Expérientiels (VAE) à dynamiser .....	33
2.5. Un dispositif caractérisé par une insuffisance des infrastructures et d'équipements constatée sur le terrain .....	34
2.6. Une structure de l'offre éducative et de formation à renforcer.....	34
2.7. Une demande qui connaît une évolution très rapide et le poids de l'EFTP dans l'enseignement secondaire.....	39
2.8. Poids de l'EFTP dans l'enseignement secondaire.....	41
2.10. Une efficacité interne du dispositif EFTP encore faible .....	47
2.11. Une efficacité externe de l'EFTP qui ne répond pas encore à l'insertion professionnelle.....	49
2.12. Déterminants stratégiques .....	51
<b>III-ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'EFTP</b> .....	<b>54</b>
<b>IV- CADRE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE DE L'EFTP</b> .....	<b>57</b>
<b>V-CADRAGE FINANCIER POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)</b> .....	<b>71</b>
5-1 Les ressources publiques pouvant être mobilisées pour le système éducatif et de formation (EFTP).....	71
5-1-1 Les dépenses courantes.....	73
5-1-1-1 L'EFTP Formel Niveau 1 (Base 1 & Base 2) .....	73
5-1-1-2 L'EFTP Formel Niveau 2 (Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel).....	75
5-1-1-3 L'EFTP Non Formel.....	77
5-1-2 Les dépenses d'investissements .....	78
5-2 Consolidation des dépenses d'EFTP et besoin de financement .....	79
5.2.1. Les dépenses courantes .....	79
5.2.1.1. Les dépenses d'investissements.....	81
<b>VI-PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EFTP</b> .....	<b>82</b>

## VII-MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EFTP ..... 92

7.1. Arrangements institutionnels .....	92
7.2. Exécution des financements sectoriels .....	94
7-3 Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie .....	95
7-4 Dispositif de suivi-évaluation de la stratégie .....	96
7-4-1 Les organes de suivi.....	96
7-4-2 Les cadres de concertation sectoriels.....	96
7-4-3 Les outils du suivi .....	96
7.5. L'évaluation de la stratégie d'expansion de l'EFTP : Horizon temporel et cohérence des données .....	97
Liste des Participants à l'Atelier de Validation du Document de Stratégie d'expansion de l'EFTP au Niger .....	102

### LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Répartition des centres et établissements publics par région .....</i>	10
<i>Tableau 2 : Répartition des effectifs des centres et établissements retenus par région .....</i>	10
<i>Tableau 3 : Taux de satisfaction des offres par catégories professionnelles .....</i>	19
<i>Tableau 4 : les différents taux de chômage et de sous-emploi .....</i>	20
<i>Tableau 4bis : liste des indicateurs du marché du travail .....</i>	21
<i>Tableau 5 : Caractéristiques des entreprises du formel, du gros informel et du petit informel .....</i>	23
<i>Tableau 6 : Évolution du PIB, du taux de croissance et du PIB par habitant, 2010-17.....</i>	24
<i>Tableau 7 : Ressources, dépenses de l'Etat et déficit 2010-17 (en milliards de FCFA) .....</i>	25
<i>Tableau 8 : Evolution des dépenses d'éducation, 2010-16 (en milliards de FCFA) .....</i>	26
<i>Tableau 9 : Evolution des allocations budgétaires par Ministères (en milliards de FCFA) .....</i>	27
<i>Tableau 10 : Filières de formation dans les établissements d'EFTP publics en 2013 année de base de l'étude .....</i>	35
<i>Tableau 11 : Effectifs des élèves de l'EFTP Public et Privé du domaine industriel par région, sexe et filière de niveaux I et II du cycle formel – 2013.....</i>	35
<i>Tableau 12 : Métiers dont dans lesquels des besoins en qualification ont été identifiés dans l'étude des BTP .....</i>	35
<i>Tableau 13 : Les besoins en renforcement de capacités identifiés lors de l'étude des BTP auprès du public cible.....</i>	36
<i>Tableau 14 : Evolution du nombre des établissements de formation de l'EFTP formel et non formel de 2010 à 2017.....</i>	36
<i>Tableau 15 : Evolution des effectifs en EFTP formel et non formel de 2013 à 2016 .....</i>	37
<i>Tableau 16 : Effectifs des élèves en 2015-2016 de l'EFTP (formel et non-formel) par sexe, par secteur économique et par région .....</i>	38
<i>Tableau 17 : Taux de transition du secondaire (Base 2) enseignement général à l'EFTP .....</i>	38
<i>Tableau 18 : Evolution des effectifs de l'EFTP de 2013 à 2017 .....</i>	40
<i>Tableau 19 : Evolution des effectifs de l'EFTP (formel) par statut de 2013 à 2017 .....</i>	40
<i>Tableau 20 : Répartition des effectifs de l'EFTP par secteur d'activité et par genre en 2016-2017 dans les structures non formelles .....</i>	41
<i>Tableau 21 : Répartition des effectifs de l'EFTP par secteur d'activité et par genre en 2016-2017 dans les structures formelles .....</i>	41
<i>Tableau 22 : Répartition des effectifs entre l'EFTP, le MEP/T et l'Enseignement Secondaire général .....</i>	42
<i>Tableau 23 : Proportion d'apprenants entre l'EFTP, le MEP/T et l'Enseignement Secondaire général.....</i>	42
<i>Tableau 24 : Evolution des effectifs en EFTP formel et non formel de 2013 à 2017 et part de chaque niveau de 2013, 2016 et 2017 .....</i>	47
<i>Tableau 25 : Taux de réussite au Bac de 2011 à 2017 .....</i>	48
<i>Tableau 26 : Résultats au CAP et au BEP selon le genre.....</i>	48
<i>Tableau 27 : Evolution des taux de redoublement, d'abandons de l'EFTP par sexe.....</i>	49
<i>Tableau n°28 : Répartition des diplômés de 2014 selon le genre .....</i>	50
<i>Tableau n°29 : Répartition des diplômés de 2014 par type de diplôme.....</i>	50
<i>Tableau n°30 : Répartition des diplômés de 2014 par filière .....</i>	50
<i>Tableau n° 31 : Matrice des orientations stratégiques .....</i>	55
<i>Tableau n° 32 : Développement et formulation des orientations stratégiques.....</i>	56
<i>Tableau n° 33 : Chaîne des objectifs de développement .....</i>	58
<i>Tableau n° 34 : Théorie de changement.....</i>	61
<i>Tableau n° 35 : Ressources publiques anticipées pour le secteur de l'éducation et de la formation (EFTP) sur la période 2020-2022 et à l'horizon 2025.....</i>	72
<i>Tableau n° 36 : Nombre de centre et lycées et nombre de salles de classe à construire et équiper.....</i>	78
<i>Tableau n° 37 : Dépenses d'investissements prévisionnelles entre 2020-2025.....</i>	79

<i>Tableau n° 38 : Dépenses courantes en 2017 et estimations des besoins 2020-2025</i> .....	80
<i>Tableau n°39 : Consolidation des ressources anticipées et des besoins, gap de financement (en millions de FCFA)</i> .....	80
<i>Tableau n° 40 : Consolidation des ressources anticipées et des besoins, gap de financement</i> .....	81
<i>Tableau 41 : Répartition des dépenses par effet sur la période allant de 2020 à 2022 et de 2022 à 2025</i> .....	82
<i>Tableau 42 : Plan d'action pluriannuel de développement de l'EFTP</i> .....	83
<i>Tableau 43 : Répartition des responsabilités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre</i> .....	95
<i>Tableau 44 : Cadre des résultats (indicateurs de mesure des effets écouant de la mise en œuvre de la stratégie EFTP)</i> ..	98

## LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Evolution des enfants en âge de commencer l'école primaire entre 2001 et 2030</i> .....	17
<i>Graphique 2 : Pourcentage de jeunes qui ne sont ni dans le système d'éducation, ni dans l'emploi, ni en formation (taux du NEET) dans quelques pays africains</i> .....	22
<i>Graphique 3 : Le niveau des acquis scolaires est faible dans de nombreux pays</i> .....	29
<i>Graphique 4 : Répartition des effectifs de l'EFTP de 2013 à 2017 par sexe</i> .....	40
<i>Graphique 5 : Répartition des effectifs du secondaire entre l'ETFP et l'Enseignement Secondaire général</i> .....	43
<i>Graphique 6 : Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants l'ensemble des offres d'EFTP (y compris apprentissage)</i> ..	47
<i>Graphique 7 : Evolution du Taux de réussite au CAP, BEP, BAC Technique et BAC professionnel de 2013 à 2017</i> .....	48

## LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Répartition des diplômés selon le genre et le type diplôme</i> .....	50
--	----



# INTRODUCTION



## **Contexte de la mission**

Dans le cadre du développement du système éducatif nigérien, le Gouvernement a élaboré le Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF, 2014-2024). Ce plan a prévu pour le sous-secteur de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle, une composante accès qui vise à l'amélioration, la diversification et l'élargissement de l'offre d'EFTP qui passera non seulement par le développement des capacités d'accueil mais aussi et surtout, le recrutement des formateurs. En effet, la proportion des effectifs d'EFTP par rapport au niveau Base 2 et moyen est passée, selon les documents statistiques du Ministère des Enseignements professionnels et Techniques, de 8% en 2009 à **25,6% en 2015 et 27,0% en 2016**. Dans l'hypothèse de **cet accroissement notable, le Gouvernement attend une expansion encore plus rapide et envisage de faire passer la proportion des apprenants de l'EFTP de 25% des effectifs post-primaire en 2015 à 40% en 2021**. Dans cette optique, en plus des flux provenant de base 2 et Moyen, désormais élargis, aux non scolarisés et déscolarisés, le Niger procède, depuis 2014, à une régulation des flux qui affecte les élèves sortant du primaire vers les structures d'EFTP.

► Or, cet objectif est en arrimage avec le Programme de Renaissance Acte 2 du Chef de l'Etat et en cohérence avec les indicateurs du PSEF dont la reformulation est soutenue entre autres, par la présente étude qui nécessite l'assainissement radical du système d'information, notamment des statistiques.

C'est pour faciliter l'opérationnalisation de cette ambition qu'il est prévu l'élaboration d'une stratégie d'expansion de l'EFTP. Le Gouvernement et ses partenaires ont donc décidé de confier l'élaboration de cette mission à une équipe de consultants.

## **Objectifs, résultats et livrables de la mission**

**L'Objectif général de l'étude est de**

- **contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'EFTP à travers l'élaboration d'une stratégie qui permettra de porter à 40% la proportion des apprenants du post primaire enrôlés dans les dispositifs de l'EFTP d'ici 2021.**

De manière spécifiques, il s'agira de :



Conformément aux termes de référence de la mission, les **résultats attendus** sont les suivants :

## **un diagnostic**

☞ sur les capacités du MEP/T et des différents dispositifs d'EFTP

## **un modèle de simulation**

☞ en cohérence avec les indicateurs du PSEF et permettant d' enrôler dans le dispositif de FPT 40% des apprenants du post primaire

## **un document de stratégie,**

☞ avec un plan d'action, pour la mise en œuvre des actions préconisées par le scénario privilégié du modèle de simulation

Les livrables attendus au terme de l'étude se présentent comme suit :

- un rapport de démarrage, avec la méthodologie, les outils prévus et l'agenda de la mission;
- un rapport provisoire;
- un rapport final.



La démarche méthodologique suivie pour élaborer cette stratégie comporte quatre phases subdivisées en plusieurs étapes chacune. La première phase est le démarrage de la mission, la seconde a été consacrée à la collecte d'informations sur le terrain auprès des parties prenantes, suivie de l'élaboration du diagnostic, et la troisième phase est relative à l'élaboration du Modèle de Simulation Financière de l'Education (MSFE), ainsi qu'à celle des orientations stratégiques de développement de l'EFTP. Enfin, la quatrième phase porte sur la rédaction et de la validation du document de la stratégie d'extension de l'EFTP.

### ***Phase 1 : Démarrage de la mission***

Au cours de la phase de démarrage, il a été procédé à l'analyse documentaire et à l'élaboration de la méthodologie devant conduire à la rédaction du document de stratégie après la séance de cadrage avec l'équipe de l'Unicef et des membres du Comité Technique de Suivi de l'étude. En d'autres termes, cette phase a été structurée en trois étapes à savoir :

- ☞ la séance de cadrage méthodologique avec l'équipe technique de coordination et de suivi qui a été mise en place, le staff de l'Unicef pour avoir une compréhension commune des objectifs de la mission et surtout de la démarche méthodologique proposée de manière à avoir des orientations complémentaires pour l'atteinte des objectifs
- ☞ la revue documentaire consacrée à la collecte des informations et de la documentation nécessaire sur le développement de l'EFTP, notamment, les textes réglementaires et les documents de politiques ou de stratégie sur ou incluant l'EFTP, de même que les études et analyses passées et les réalisations des structures de ce sous-secteur. De même, l'abondante littérature qui existe sur l'EFTP au niveau international, notamment la stratégie de l'Union Africaine et de la CEDEAO en la matière, les différents documents élaborés par les institutions des Nations Unies, notamment l'UNESCO, ont été également une source d'inspiration. A titre indicatif, la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP (2016-2021) et le cadre d'action pour promouvoir la réforme de l'EFTP en Afrique subsaharienne avec à l'appui, le Plan d'action de l'Union Africaine pour la Deuxième décennie de l'éducation (2006-2015), ont été consultés. Plusieurs rapports d'études et documents, élaborés au niveau national et ont été mis à la disposition des consultants. A cet effet, on peut citer, entre autres : (i) le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF, 2014-2024); (ii) le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) ; (iii) les Plans d'Actions Annuels (PAA) du PSEF ; (iv) le Plan d'Actions EFTP chiffré du PSEF ; (v) le Programme de Modernisation et de Développement de l'EFTP (2008-2017). D'autres rapports d'études ont été mis à la disposition des consultants tels que l'étude de l'ONEF sur les ressources humaines de l'EFTP. La liste des documents est annexée au Rapport du diagnostic stratégique.

- ☞ L'élaboration des outils qui ont permis d'avoir : (i) la matrice SWOT ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces), sur la base du Modèle Intégré d'Organisation (MIO) ; (ii) les données démographiques ; (iii) les données socio-économiques ; (iv) les statistiques scolaires ; (v) les données sur les dépenses d'éducation ; (vi) les données sur l'emploi et le marché du travail. Les outils utilisés sont consignés dans le rapport du diagnostic.

Cette phase de démarrage a été bouclée par la soumission du rapport de démarrage (le Livrable I) qui a été validé par les principaux acteurs en charge du pilotage, avant le démarrage de la mission de terrain. Ce rapport a mis en évidence la méthodologie approuvée, le plan de travail, les outils nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la mission, ainsi que le format du document de la stratégie. Il est à préciser que le plan de travail initialement retenu, n'a pu être respecté par suite des difficultés d'accès aux données, à la mobilisation des acteurs et à l'exploitation des données surtout statistiques dont la fiabilité apparaît parfois incertaine.

## **Phase 2 : Mission de collecte d'informations et d'élaboration du diagnostic.**

L'étape de collecte des données a été consacrée à renseigner les outils à l'aide des annuaires statistiques de tous les ordres d'enseignement, des données sur le budget du MEP/T, des données de populations. Ainsi, les données ont été collectées d'abord au niveau central auprès des ministères en charge de l'éducation et de la formation particulièrement au niveau du MEP/T. Aussi, des données ont-elles été collectées au niveau de toutes structures du MEP/T, des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'éducation et spécifiquement au niveau du sous-secteur de l'EFTP, des autres structures de formation technique et professionnelle, des représentants des entreprises, des structures en charge de l'emploi, etc.

Par ailleurs, une collecte des informations qualitatives auprès des principaux acteurs, tant au niveau des acteurs centraux que régionaux, en charge de l'EFTP, a été effectuée.

Pour la collecte des données, l'effectif de toutes les catégories de structures visitées (établissements et centres de formation, formels publics dont notamment, les CFM, CET, CFPT, CFPK, CFPP, CFPS, LPA, LPHT, LEP et LT/Technologique) qui est de 362, est considéré comme la population-mère. En utilisant la formule de Schwartz qui est la plus adaptée dans le cas d'espèce,  $nt = \frac{t^2 \rho N \varphi (1 - \varphi)}{\varepsilon^2 N + t^2 \varphi (1 - \varphi)}$  et tenant compte du nombre total d'établissements d'EFTP (formels) qui est 362, la taille de l'échantillon est de 23 établissements.

Pour prendre en compte la probabilité d'avoir des établissements et ou des centres qui ne coopèrent, un taux de non réponse de 25% a été retenu. Ainsi, la taille réelle de l'échantillon est de  $n = n_t + T_x = 23 + 6 = 29$  (arrondi à 30). A cela, nous avons retenu d'ajouter des centres et établissements privés, soit 10%, ce qui nous donne une taille totale de **33 centres et établissements**.

Aussi, compte tenu de la nature de la mission, a-t-il été opté pour un échantillon de type raisonné et pour assurer une bonne représentativité de l'échantillon retenu, des régions ont été sélectionnés dans le souci d'une représentation géographique (Sud, Est, Nord et Ouest) et d'une représentation démographique. Ainsi, pour : (i) le Sud et l'Est (Maradi, Sud-Est) ; (ii) le Nord (Tahoua) ; (iii) l'Ouest (Tillabéry et Dosso) ; (iv) la capitale du Niger (Niamey)

Les cinq régions choisies représentent au moins 76 % des effectifs nationaux du primaire, au moins 71%

des effectifs de l'EFIP et au moins 67% des centres et établissements formels et non formels publics du pays.

La couverture des centres et établissements est indiquée dans le tableau 1 ci-après, tandis que l'effectif desdits centres et établissements retenus par région se trouve dans le tableau 2.

**Tableau 1 : Répartition des centres et établissements publics par région**

REGIONS	CFM	CET	CFPT, CFPK	CFPP, CFPS	LPA, LPHT	LEP	LT, Techno	TOTAL
AGADEZ	15	7	1	0	0	0	0	23
DIFFA	12	6	1	0	0	0	1	20
DOSSO	44	8	1	0	0	0	1	54
MARADI	51	11	1	0	0	0	1	64
TAHOUA	37	13	2	0	1	0	0	53
TILLABERI	41	13	2	0	1	0	0	57
ZINDER	57	15	2	0	2	0	0	76
NIAMEY	05	05	1	2	1	1	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>78</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>362</b>

Source : NIGER MEPT/DSI *Annuaire Statistiques 2013-2016*

**Tableau 2 : Répartition des effectifs des centres et établissements retenus par région**

REGIONS	CFM	CET	CFPT, CFPK	CFPP, CFPS	LPA, LPHT	LEP	LT, L. Techno	TOTAL
DOSSO	4	1	0+1	0	0	0		5
MARADI	4	2	0	0	0	0	1	7
TAHOUA	3	2	1	0	0	0	0	6
TILLABERI	4 + 1	2	1	0	0	0	0	7
NIAMEY	1	1	0+1	1	1	1	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>16 + 1</b>	<b>8</b>	<b>2+2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>30 + 3</b>

Source : Elaboré à partir des données collectées

N.B. Etablissements privés visités : **Dosso** ► Complexe Polytechnique de Mazayaki ; **Tillabéry** ► CFM de l'Agence des Musulmans d'Afrique ; **Niamey** ► Institut Africain de Technologie.

La deuxième étape de la phase 2 a été focalisée sur le diagnostic approfondi du système d'EFIP au Niger (quelle que soit la tutelle) pour évaluer l'impact des réalisations des politiques passées sur les objectifs visés. Sur la base des outils élaborés, renseignés, une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a été conduite et a permis d'identifier les défis et enjeux en termes de problèmes prioritaires à résoudre, et enfin, d'identifier les facteurs de réussite et d'échec en cours.

A cet effet, à la lumière des entretiens faits et conformément aux TDR, le diagnostic stratégique effectué a été focalisé sur : (i) le fondement et l'évolution historiques et institutionnels du sous-système EFTP ; (ii) la problématique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en pleine évolution au Niger ; (iii) le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (MEP/T) ; (iv) les orientations et les objectifs de développement de l'EFTP ; (v) l'offre et la demande de formation ; (v) l'efficacité interne et externe du dispositif EFTP.

### ***Phase 3 : Elaboration du Modèle de Simulation et des orientations stratégiques***

L'élaboration d'un Modèle de Simulation Financière de l'Education (MSFE) de l'EFTP a fait l'objet de la troisième phase car, la mise en œuvre de la stratégie passe entre autres, par la mobilisation des ressources financières pour le recrutement et la formation des enseignants, l'acquisition des équipements et de tous les intrants pédagogiques nécessaires pour un Enseignement et une Formation Technique et Professionnelle accessible et de qualité. A cet effet, le type de modèle retenu est le modèle démographique, non seulement parce que les objectifs visent l'expansion de l'EFTP et donc l'augmentation du flux d'élèves vers l'EFTP, mais aussi parce que les objectifs quantitatifs pour le développement de l'EFTP ont été clairement précisés.

Au cours de cette phase, des hypothèses de développement ont été formulées sous forme de paramètres. En d'autres termes, les principes et les orientations politiques ont été traduits en objectifs chiffrés. Ensuite, les conséquences de la politique éducative adoptée en termes de ressources humaines, pédagogiques, physiques et financières ont été déterminées. Ce processus a permis (i) l'élaboration du scénario de référence à partir des données de base stabilisées et validées avec les cadres du MEP/T ; (ii) la définition des objectifs de politique également approuvés par le Comité technique de suivi ; (iii) l'élaboration des scénarii et le choix du scénario optimal. Le projet de modèle de simulation retenu (scénario optimal) a été stabilisé et harmonisé avec le modèle de simulation du PSEF, c'est-à-dire mis en cohérence avec les indicateurs du PSEF de façon à permettre d'enrôler dans le dispositif de EFTP, 40% des effectifs post primaire, d'ici 2021.

Par ailleurs, la matrice SWOT élaborée au terme du diagnostic a servi pour élaborer la Matrice des Orientations Stratégiques (MOS) à partir de laquelle, les orientations stratégiques de développement de l'EFTP ont été formulées. Et c'est justement à partir desdites orientations stratégiques que les objectifs de développement de l'EFTP ont été élaborés et ensuite, la théorie de changement qui a servi de base pour élaborer le plan d'action. En d'autres termes, cette phase a nécessité cinq étapes à savoir, l'organisation des données de base, la définition des objectifs paramétrés (ou hypothèses) rapportés aux bases de données, la projection et la production des résultats comme conséquences du paramétrage des hypothèses par rapport aux données de base, l'élaboration de la MOS et enfin, l'élaboration de la théorie de changement et du Plan d'action.

Enfin, un cadrage macro-financier a été élaboré et qui met en évidence les projections sur un certain nombre d'indicateurs notamment : (i) les dépenses publiques en pourcentage du PIB ; (ii) la part du budget du sous-secteur de l'EFTP dans les dépenses gouvernementales ; (iii) la part du budget du sous-secteur de l'EFTP dans les dépenses d'éducation ; (iv) la part du budget de chaque niveau du sous-secteur de l'EFTP dans les dépenses d'éducation ; (v) le budget du sous-secteur de l'EFTP en pourcentage du PIB.

## **Phase 4 : Rédaction et adoption du document de la stratégie d'expansion de l'EFTP**

Cette phase a comporté trois étapes à savoir : (i) la rédaction du document provisoire de la stratégie ; (ii) la validation du document provisoire de la stratégie ; (iii) la finalisation et la transmission du document final de la stratégie.

A partir du cadrage stratégique et de la théorie de changement validés d'une part, et du scénario optimal validé et mis en cohérence avec le modèle de simulation du PSEF, les actions de développement ont été formulées avec les ressources requises. Un plan d'action qui traduit en termes opérationnels, les orientations stratégiques qui ont été définies, a été élaboré et comporte par action planifiée, l'estimation des ressources financières requises en termes de fonctionnement et d'investissements pour atteindre les objectifs d'un EFTP accessible et de qualité. Ensuite, l'ensemble des inputs issus des différentes étapes précédentes (les résultats du diagnostic, la Matrice des orientations stratégiques, le cadrage stratégique, la chaîne des objectifs, la théorie de changement, le cadrage macro-financier et le cadre de mise en œuvre et du suivi-évaluation), a servi à élaborer le document provisoire de la stratégie d'expansion de l'EFTP qui est soumis au commanditaire pour validation. Au terme de la validation du document provisoire par les principaux acteurs, les observations et commentaires émis seront pris en compte pour élaborer la version finale du document de la stratégie d'expansion de l'EFTP qui comporte, outre l'introduction, sept parties dont notamment : **(i)** l'analyse du contexte de l'EFTP ; **(ii)** le diagnostic stratégique de l'EFTP ; **(iii)** les orientations stratégiques de développement de l'EFTP ; **(iv)** le cadre de programmation stratégique de l'EFTP ; **(v)** le cadrage financier de l'EFTP ; **(vi)** le Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie ; **(vii)** les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de développement de l'EFTP.

L'élaboration de cette stratégie courant Février -Août 2019, n'a été possible que grâce au financement des Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le secteur de l'éducation avec à leur tête, le bureau de l'UNICEF au Niger, mais aussi et surtout, à la mobilisation de toutes les catégories d'acteurs (publics, privés, institutionnels et société civile...), sous le pilotage diligent du Cabinet et des Directions Techniques du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques et dont l'accompagnement a été d'un apport considérable. Il est à signaler que le chronogramme initialement retenu n'a pu être respecté par suite des difficultés d'accès aux informations, de mobilité des principaux acteurs et d'exploitation des données surtout statistiques dont la qualité apparaît parfois incertaine. Mais les efforts conjugués des différents acteurs à tous les niveaux, ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Que chacun d'eux trouve ici, l'expression bien méritée de sa contribution.

I-



L'analyse de tout système dans la perspective de son développement organisationnel et institutionnel impose que le contexte socio-politique, socio-économique et socio-culturel qui le caractérise soit bien cerné, sans oublier les déterminants biophysiques qui influencent son environnement. C'est qui justifie ce chapitre préliminaire.

### 1-1 Contexte politique, économique, social et biophysique



***Une situation géographique qui ne saurait être sans conséquences néfastes sur l'offre et la demande d'éducation au Niger***

Le Niger est un pays situé en Afrique occidentale, avec une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> et une population estimée à 21 466 865 habitants<sup>1</sup> en 2018. Du point de vue climatique, le Niger est caractérisé par un climat tropical de type soudanien qui alterne entre deux saisons, une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, tandis que les plus basses le sont, de décembre à février où elles peuvent descendre en-dessous 10°C.

Avec les caractéristiques ci-dessus décrites, la couverture scolaire exige d'énormes ressources surtout pour les populations nomades vivant dans les zones désertiques. Le climat extrêmement sec et la faible pluviométrie, avec en même temps des inondations régulières, rendent la demande de scolarisation assez faible dans un pays en grande majorité rural où plus de 80% de la population est engagée dans le secteur primaire. Ces conditions climatiques assez rudes affectent la production agro-pastorale et les conditions de vies des ménages, avec des conséquences évidentes sur le niveau de scolarisation des enfants.



***Des faiblesses notoires de la gouvernance locale qui peuvent freiner l'expansion de la scolarisation.***

Plusieurs facteurs interviennent pour rendre compte des lenteurs observées dans la mise en œuvre de la réforme de décentralisation et de déconcentration de l'éducation et de la formation, notamment : (i) la faible capacité des collectivités locales à assumer leurs nouvelles responsabilités en termes de ressources et de mécanismes de financement adéquats ; (ii) la capacité réduite des services déconcentrés de l'Etat pour accompagner le processus en termes de cadre légal approprié régissant le personnel ; (iii) une faible rétention

<sup>1</sup> RGPH 2 (2012), et projection 2018 de l'Institut National de la Statistique et projection de 2018.

des agents contractuels de l'enseignement et de la formation dans une collectivité donnée en raison de contraintes socioéconomiques.



***Un contexte national peu stable qui n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES) et spécifiquement de la politique éducative du pays.***

La stabilité retrouvée depuis 2016 demeure encore fragile du fait des crises beaucoup plus violentes au niveau des pays voisins et surtout au niveau des rebellions armées, notamment le Groupe B oko Haram.

Cette situation entraîne d'importantes mutations démographiques comme ce qu'on observait entre 1977 à 2001 où l'effectif de la population jeune (15 à 24 ans) a presque doublé passant de 1 001 901 à 1 998 185 en 2001 avec un taux d'accroissement de 1,9% entre 1977 et 1988, et de 3,78% entre 1988 et 2001. On sait a priori l'impact d'une telle dynamique démographique et du rajeunissement de la population sur le rapport entre l'offre d'emploi et l'offre de main-d'œuvre, surtout en termes de demande sociale d'éducation et de formation et de besoins de compétences.



***Un contexte sous-régional qui continue d'être bouleversé***

La faiblesse de la conjoncture mondiale et l'instabilité sous-régionale posent des défis importants alors que ce contexte économique international qui s'est trouvé fortement perturbé par la crise financière débutée en 2008 a laissé des séquelles, d'une manière ou d'une autre. Au niveau de la sous-région, les conflits armés qui sévissent depuis plusieurs années soumettent le Niger à une pression additionnelle et fragilisent ses prévisions budgétaires.

Par son positionnement géographique, le Niger est confronté à d'exceptionnels risques sécuritaires. Il est en effet menacé sur ses frontières au Nord par l'implosion persistante de la Libye et l'implantation de Daesh, au Sud-est par les groupes armés de Boko Haram, au Nord-ouest par l'insécurité qui subsiste au Mali, notamment dans la région de Kidal et au Nord-est par la zone de non droit qui s'est constituée dans la région du Djado. La surveillance de ces immenses et longues frontières situées dans des zones qui, au Nord, sont pour l'essentiel désertiques et qui, au Sud, séparent des populations très proches aux plans ethniques et linguistiques, pose d'évidents problèmes à des forces de sécurité aux effectifs et capacités limitées par les contraintes budgétaires.

Le budget consacré aux forces de sécurité s'est fortement accru ces dernières années. Engagé dans la lutte contre le terrorisme, le pays y consacre environ 15% de son budget (*en 2017, par exemple, la part du budget de l'État allouée à la défense nationale avoisinait les 15%*). Pour les autres secteurs, c'est la portion congrue. « *Selon le programme présidentiel, l'éducation aurait dû représenter 25 % du budget, or sa part aujourd'hui est d'environ 10%. Même chose pour l'accès à l'eau potable, qui n'a pas reçu la moitié du financement qui était prévu. Quant à la justice, elle représente moins de 1% du budget aujourd'hui, alors qu'on avait fait de la lutte contre la corruption une priorité* », reconnaît un responsable gouvernemental. *Autre chiffre inquiétant : la part du déficit estimé imputable aux chocs sécuritaires et alimentaires a atteint environ 50% du PIB l'an dernier*<sup>2</sup> ».

<sup>2</sup> Jeune Afrique, "Le Niger face au défi du coût de la sécurité" | Par Mathieu Olivier, 28 février 2018 à 13h41. Mis à jour le 06 mars 2018



### ***Un niveau de pauvreté encore préoccupant surtout en milieu rural.***

Sur la période 2005-2014, le seuil de pauvreté global est passé de 144 750 FCFA à 189 233 FCFA (Cf. Tableau 1)<sup>3</sup>. En référence à ce seuil, la proportion des nigériens vivant sous le seuil de pauvreté a baissé de 16,7 points de pourcentage pour se situer à 45,4% de la population en 2014. La pauvreté monétaire est plus importante en milieu rural où 52,4% de la population est touchée en 2014 contre seulement 9,1% en milieu urbain. Cinq régions, à savoir Maradi (67%), Dosso (59%), Zinder (53%), Tillabéri (42%) et Tahoua (29%) ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale de plus de 7 points de pourcentage (Source : ECVMA 2014).

L'Indice de Développement Humain (IDH) est de 0,354<sup>4</sup> en 2017, ce qui classe le Niger au 189<sup>ème</sup> rang sur 189 pays au niveau mondial.



### ***Un capital humain peu productif***

Au Niger, un enfant né aujourd'hui sera 32% aussi productif quand il grandit, qu'il pourrait l'être s'il jouissait d'une éducation complète et d'une santé parfaite. Cette faible performance s'explique par : (i) une malnutrition importante des enfants de moins de 5 ans ; (ii) une espérance de vie des adultes acceptable, 76% des enfants âgés de 15 ans survivront jusqu'à 60 ans ; (iii) une espérance de vie scolaire qui ne s'améliore pas, un enfant qui commence l'école à 4 ans peut espérer terminer 5,3 années d'études à ses 18 ans ; (iv) de faibles acquis scolaires (résultats des tests harmonisés) : les écoliers nigériens marquent 305 points sur une échelle où la valeur 625 représente un niveau avancé et 300 représente la réalisation minimale ; (v) un nombre d'années d'apprentissage effectif très faible (années d'école ajustées à l'apprentissage) : en tenant compte de ce que les enfants apprennent réellement, le nombre d'années scolaires escompté n'est que de 2,6 années au Niger.

## **1-2 Contexte démographique**



### ***Une population qui croît moins vite que par le passé en raison d'une anticipation à la baisse de la natalité...***

Selon les résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012 (RGPH, 2012), la population nigérienne connaît une forte croissance et a augmenté considérablement depuis 2001. En effet, de 11,06 millions en 1992, elle est passée à 16,9 millions en 2012. Les prévisions de l'Institut national de la Statistique (INS) laissent présager d'une poursuite de la croissance<sup>5</sup> de la population qui atteindrait environ 34,3 millions en 2030. Les tendances récentes montrent que la population du Niger a cru plus rapidement entre 2001 et 2012 qu'entre 1977 et 1988. En effet, le taux de croissance intercensitaire entre 2002 et 2013 est estimé à 3,9%, contre 3,3% entre 1992 et 2002. Il est toutefois anticipé une légère diminution de cette croissance dans les années à venir, avec un taux de croissance qui ne s'établirait en moyenne qu'à 3,8% par an sur la période 2018-2030. Cette croissance moins forte que par le passé, table sur une diminution de la natalité, le taux brut de natalité étant passé de 51,8‰ en 1988 à 46,2‰ en 2012. Quant au taux brut de

<sup>3</sup> Un taux de pauvreté de 44,1% et un revenu moyen par habitant de 420 dollars (Banque Mondiale, Dernière mise à jour : 06 nov. 2017, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>)

<sup>4</sup> PNUD, 2016 ; un indice qui peut être adopté comme l'un de ses indicateurs d'évaluation de la soutenabilité du développement (la Région Nord-Pas-de-Calais, en France, en 2012).

<sup>5</sup> Même si elle sera moins forte que par le passé.

mortalité, il a diminué de 20,0‰ en 1988 à 10,2‰ en 2012, montrant ainsi une augmentation de l'espérance de vie de 47 à 63,5 ans sur la période (1988-2012).

Par ailleurs, la population nigérienne se caractérise par son extrême jeunesse, 53,9% de la population étant âgée de moins de 15 ans en 2012. Quant au groupe des 15 à 64 ans, il représente environ 43,1% de la population totale, tandis que les personnes de 65 ans et plus ont un poids de 3,1%, impliquant un taux de dépendance élevé, de l'ordre de 92 dépendants pour 100 actifs potentiels de 15 à 64 ans.

S'agissant de la structure par sexe, elle révèle une prédominance féminine, mais dont le poids diminue dans le temps. En effet, en 2012, les femmes représentaient 50,6% de la population (16.994.000 habitants selon RGP/H 2012) contre 50,1% en 1988 (7.251.626 habitants selon RGP/H 1988). Les prévisions estiment leur poids dans la population totale à 50,8 % en 2030 (34.277.873 habitants selon les projections du RGP/H 2012) et leur nombre estimé à environ 17,41316 millions.



### ***Un taux de croissance des 17-19 ans et 20-24 ans plus élevé entre 2001-2012***

En 2018, la population scolarisable, du préscolaire au secondaire, en l'occurrence les enfants et les jeunes adultes âgés de 4 à 19 ans, était estimée à 9,9 millions d'enfants, représentait une proportion de 54,5% de la population totale. Le recensement de 2001 avait estimé cette population à 5,0 millions, soit 45,4% de la population totale d'alors. Quant à la population d'âge universitaire c'est-à-dire les 20 à 24 ans, elle représentait 8,4% de la population totale en 2018 avec un effectif estimé à 1 805 000 personnes contre 7,9% en 2012. En comparant les taux d'accroissement entre la période 2001-2012 et celle de 2018-2030, on note une croissance.

Entre 2018 et 2030, il est attendu une augmentation de 58,7% de la population scolarisable ce qui signifie un rythme de croissance moyenne annuelle de l'ordre de 4,1% sur la période 2018-2030 contre 3,9% entre 2001 et 2012. Du fait de la baisse anticipée de la natalité sus-évoquée, les populations les plus jeunes vont croître à un rythme légèrement plus élevé que par le passé mais surtout à un rythme plus faible que les plus âgés. Ainsi, le sous-groupe des 7-16 ans va croître à un taux de croissance moyen annuel de 3,9% entre 2018 et 2030, alors que les 17-24 ans vont continuer sur un rythme plus élevé de 4,75% en moyenne annuelle.



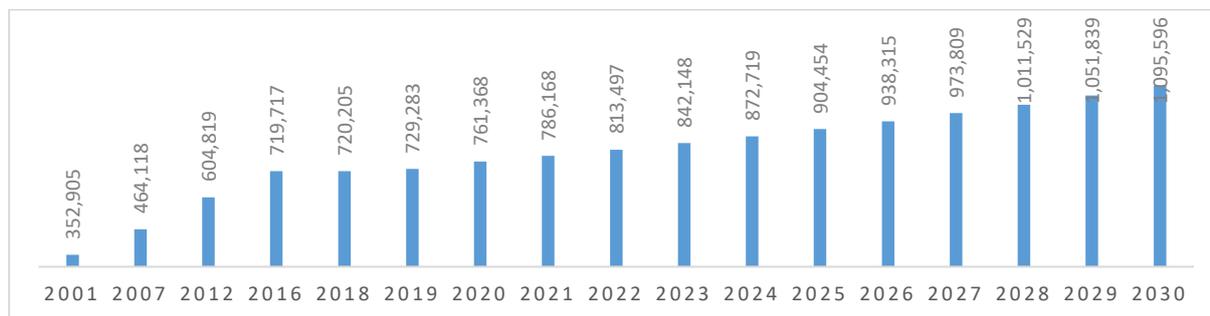
### ***Un niveau élevé de la croissance des 17-24 ans avec une demande scolaire élevée pour cette tranche d'âge dans les années à venir***

Du fait de leur croissance plus rapide, les 17-24 ans vont représenter un groupe de plus en plus important en 2030, en se situant à cette date à 29,2% de l'ensemble de la population scolarisable contre 26,0% en 2012. Quant aux enfants âgés de 7-12 ans, leur poids va diminuer de 34,6% en 2012 à 33,0% de l'ensemble de la population scolarisable en 2030. Même si la pression démographique sur le système éducatif sera le même, les constats ci-dessus traduisent toutefois, la constance d'une demande importante de services éducatifs en particulier pour les 17-24 ans et donc la nécessité pour le gouvernement de répondre à celle-ci par une offre quantitative, diversifiée et de qualité nécessitant ***des milliers de salles de classes à construire et autant d'enseignants supplémentaires à recruter chaque année rien que du fait de l'augmentation de la population en âge d'entrer à l'école d'ici 2030.***

Cette augmentation significative attendue de la population scolarisable ajoute un défi supplémentaire auquel le système doit faire face afin que le Niger puisse atteindre les objectifs de l'agenda 2030 pour l'éducation.

Cela relève du défi au regard du contexte de pauvreté et des conditions de vie des ménages nigériens comme le détaille le point qui suit.

**Graphique 1 : Evolution des enfants en âge de commencer l'école primaire entre 2001 et 2030**



Source : Calcul des auteurs à partir de RGPH 2001 et 2012 et projections /Institut National de la Statistique



### **Le mouvement de populations toujours accentué alors que le Niger devient un pays de transit privilégié de la migration vers l'Europe**

Dans la quête du progrès économique et social du citoyen, le Niger est le théâtre et aussi la victime d'une multitude de crises qui inhibent ou contrarient son développement global. Il s'agit : *des mouvements de populations (sécheresse, conflit, famine) : du fait de sa situation géographique au cœur de l'Afrique et du sahel, le Niger est à la fois un pays de transit pour migrants et une terre d'accueil pour plusieurs milliers de personnes à la recherche de refuge à la suite des crises dans les pays voisins tels que le Mali, la Libye, le Nigéria et même le Burkina Faso. Ainsi, depuis 2014, le pays a eu à faire face aux besoins de plus de 300 000 personnes (réfugiés maliens, retournés nigériens et déplacés du Nigéria)<sup>6</sup> et populations hôtes vivant sur son territoire ; l'insécurité alimentaire : du fait de l'insécurité alimentaire et de la précarité des conditions de vie dans les zones de conflits du pays, les nouveaux arrivants sont souvent amenés à se déplacer de nouveau vers d'autres régions, notamment vers des centres urbains à la recherche d'emplois et d'autres opportunités économiques. Cet exode continu exacerbe la vulnérabilité de ces populations qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux nouvelles conditions de vie en ville, ce qui a pour conséquence de les confronter au chômage urbain et de fragiliser de façon parfois extrême leurs cadres d'existence.*



### **Un socle de base en termes de capital humain très important**

L'extrême faible niveau d'éducation des femmes nigériennes représente une perte énorme en termes de croissance potentielle et de bien-être pour les familles. En 2015, le taux d'analphabétisme des femmes du Niger était le plus élevé du monde : 83 % chez les femmes de 15 à 24 ans (31 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) et 92 % chez les femmes de 25 ans et plus. L'éducation des filles et des femmes est un instrument puissant de transformation socioéconomique.

Le développement du capital humain par l'amélioration de l'éducation et de l'état de santé de la population constitue un facteur clé des perspectives de développement du pays. L'histoire enseigne que des pays qui

<sup>6</sup> La pluralité des dynamiques migratoires dément la représentation du Niger comme un « couloir de passage » à laquelle l'assigne la politique migratoire extérieure de l'UE. Il est aussi un espace d'accueil pour des réfugiés et déplacés internes, du fait du conflit de Boko Haram au sud-est (252 305 réfugiés, déplacés internes et Nigériens retournés du Nigeria), et du conflit malien à l'ouest (57 285 réfugiés [<https://data2.unhcr.org/en/country/ner/>] : ceux-ci sont accueillis soit dans des camps, soit au sein des villages hôtes, gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). L'installation de ces réfugiés sur le territoire s'effectue selon la reconnaissance prima facie pour les Maliens et la protection temporaire pour les Nigériens, toutes deux accordées par l'État du Niger. Signataire de la Convention de Genève, le Niger dispose, par ailleurs, d'une procédure de demande d'asile portant le statut de réfugié depuis 1997 (loi n°97-016 portant statut des réfugiés). Ainsi, bien que le HCR intervienne dans la prise en charge et l'accueil des populations en demande de protection, c'est l'État du Niger qui leur octroie ou non le droit de s'installer et de résider (<http://mouvements.info/les-enjeux-de-la-protection-au-niger/>).

ont su transformer avec succès leur économie rurale traditionnelle en économie diversifiée à croissance rapide ont commencé en construisant rapidement un socle de base en termes de capital humain. Il s'agit d'un seuil initial dans tout effort vers un développement économique et social durable qu'aucun pays, ainsi que l'a démontré l'expérience, ne saurait se permettre d'ignorer.

En effet, l'investissement dans la santé constitue un élément clé de la formation du capital humain, car une santé fragile limite la capacité des individus à prendre part à des activités productives.

### 1-3 Contexte des secteurs de production et des institutions



#### ***Un secteur touristique peu financé***

Le Niger, à travers ses huit régions, renferme d'importantes richesses culturelles, fauniques, des vestiges historiques, archéologiques et des richesses paysagères (fleuve, déserts, etc.). Mais ses richesses touristiques sont très peu exploitées.

La faible qualité des services touristiques est essentiellement due au sous financement du secteur, à ses faibles capacités de production et à l'insuffisance de son cadre institutionnel et de gestion qui entravent sa croissance et le développement de sa compétitivité au niveau international. Le sous financement du secteur est lié en particulier à l'inexistence d'incitations spéciales au tourisme et à la faiblesse des investissements publics. Aussi, les conséquences des crises sociopolitiques et les conflits dans les pays environnants, ainsi que la montée de l'insécurité, constituent-ils des contraintes supplémentaires pour les professionnels du secteur. En somme, les entraves à l'activité touristique sont nombreuses, liées à l'insuffisance des infrastructures, l'impraticabilité de certaines pistes et l'insécurité résiduelle (terrorisme) et le manque de formation de certains acteurs du secteur.



#### ***Une nécessité de créer des sources alternatives d'emploi productifs s'impose.***

Le secteur secondaire formel est peu important. Il regroupe un faible nombre d'entreprises formelles (environ 1 400), qui sont pénalisées par le coût élevé et la médiocre qualité des intrants, un climat des affaires encore très dissuasif et les distances considérables qui les séparent des marchés d'exportation. L'un des défis supplémentaires liés à la hausse de la productivité rurale réside dans le fait que de plus en plus de jeunes en âge de travailler auront besoin d'emplois productifs dans des entreprises privées hors du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Le Niger doit pour ce faire, être à même d'exporter car le pouvoir d'achat intérieur et les marchés de consommation locaux sont trop étroits pour soutenir une croissance rapide de ce secteur.

Si le secteur informel est plus important et plus dynamique que le secteur formel, il est également freiné par les mêmes contraintes d'accès, de coût et de qualité des intrants que les entreprises formelles et se heurte comme lui à des règles et réglementations inadaptées et à l'éloignement des marchés d'exportation. Dans ces conditions, les entreprises informelles ne voient que peu d'avantages à rejoindre l'économie formelle. Enfin, compte tenu de la superficie du pays et de la faible densité de peuplement, l'efficacité du réseau de transport constitue une condition essentielle de compétitivité.

Relativement au marché du travail, selon l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) et les statistiques du secteur Education - Formation, il ressort des données fournies par le ministère de l'emploi que 5,9 millions des personnes sont actives, parmi lesquelles 5 % sont au chômage (2017, 6 258 145 et

également 5%) et 26% sont sous employées, avec **au moins 1,5 millions de jeunes entre 13 ans et 19 ans qui sont hors du système éducatif et de formation.**

Par ailleurs, les femmes sont les plus impactées par le chômage avec un taux de 25 % contre 12 % pour les hommes tandis que la tranche d'âge de 15 à 29 ans est la plus frappée par le chômage. En effet, les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés pour s'insérer dans le circuit économique et professionnel. Ceci a pour raisons principales : *l'inadéquation entre les formations reçues et les besoins réels du marché du travail, la faiblesse, voire l'absence de l'orientation professionnelle, le manque d'informations et de communication pour les emplois disponibles ou les créateurs porteurs d'emploi, le manque de curricula, la rareté de stages ou parfois leur déroulement fantaisiste en entreprises ou chez les artisans, le manque d'investissements dans les secteurs créateurs d'emploi.*

Pendant longtemps et en dépit des progrès réalisés en matière de scolarisation et de formation au Niger, les programmes d'enseignement du système éducatif et de formation sont restés statiques et n'ont pas suivi les mutations du marché, ***l'ensemble demeurant basé essentiellement sur un enseignement théorique trop abstrait. Ceci a conduit à un déphasage des formations par rapport aux besoins du monde du travail.***



### **Une demande d'emploi en constante progression**

Dans l'ensemble, le taux de satisfaction des offres est important de 2013 à 2017, cependant cette satisfaction cache une disparité au sein de différentes catégories professionnelles.

**Tableau 3 : Taux de satisfaction des offres par catégories professionnelles**

Catégories professionnelles	2013	2014	2015	2016	2017
Apprentis	82,4%	103,7%	55,6%	68,0%	100,0%
Manœuvres	106,3%	83,1%	109,0%	192,8%	100,0%
Ouvriers spécialisés	95,6%	95,9%	100,4%	57,8%	100,0%
Ouvriers qualifiés	99,9%	95,7%	99,3%	54,6%	99,8%
Employés de bureau	105,0%	99,0%	100,3%	119,5%	100,0%
Agents de maîtrise	90,4%	109,6%	98,5%	65,1%	100,0%
Ingénieurs et cadres supérieurs	87,1%	105,5%	94,7%	20,8%	100,0%
<b>Total</b>	<b>96,9%</b>	<b>99,2%</b>	<b>99,6%</b>	<b>70,7%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) et Annuaire statistique INS 2018

De façon générale, l'offre d'emploi recule alors que la demande est en constante progression, stimulée par la forte croissance démographique. Le secteur urbain informel qui occupe environ 75% des actifs urbains, est en croissance rapide, particulièrement dans le transport, le commerce et le bâtiment. Toutefois, ***l'emploi y est précaire, peu qualifié, peu productif avec des revenus très faibles : d'où la vulnérabilité permanente des acteurs.***



### **Une situation d'emploi très peu reluisante**

La situation de l'emploi au Niger est très peu reluisante, à en croire le rapport du ministère de l'emploi qui impute cet état à la croissance démographique très forte, à l'inadéquation entre les formations reçues et les besoins réels des entreprises ou encore à la faiblesse du tissu économique. Il est noté, entre autres, la faible capacité institutionnelle de créations d'emplois (70% des 15 000 entreprises enregistrées en 2016 sont de petites tailles), la restructuration des entreprises du secteur moderne et le manque d'organisation du secteur informel.

Aussi, le déficit de connexion entre le processus de formations des compétences et celui de la création des emplois est-il important. Les investigations menées à ce sujet montrent que les deux instances de l'emploi à savoir les secteurs productifs et employeurs d'un côté et les centres de formations professionnelles et techniques de l'autre, n'entretiennent pas de relation importante entre elles et à cela s'ajoute le manque d'expériences professionnelles des jeunes car le plus souvent, les offres d'emploi sont assorties du critère d'exigences d'expériences professionnelles, ce qui écarte de facto les jeunes à la recherche de leur premier emploi. La méconnaissance du marché du travail réduit aussi la chance de ces jeunes à décrocher un emploi car n'étant pas suffisamment informés sur les opportunités qui leur sont offertes, soulignent-on à la direction nationale de l'emploi. De même, l'insuffisance des investissements dans les secteurs porteurs d'emploi et des dispositifs de suivi et d'insertion de jeunes en recherche d'emploi, réduit leur chance d'en trouver.

Le problème du chômage et du sous-emploi des jeunes se pose avec acuité, l'absence de débouchés professionnels risquant de compromettre la stabilité politique et économique du pays surtout que 67% de la population a moins de 25 ans<sup>7</sup>.

**Tableau 4 : les différents taux de chômage et de sous-emploi**

<b>Indicateurs</b>	<b>QUIBB 2005</b>	<b>ENBC 2007/08</b>	<b>ENESI2012</b>	<b>RGPH 2012</b>
<b>Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (15/24 ans), en %</b>	<b>23,10</b>	<b>45,20</b>	<b>51,90</b>	<b>44,10</b>
Hommes	12,14	38,30	22,30	37,90
Femmes	42,00	53,50	70,10	50,60
Niamey	-	-	32,50	-
Zones urbaines	30,80	31,70	39,40	27,20
Zones rurales	18,80	51,30	55,60	47,20
<b>Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (15/35 ans), en %</b>	<b>21,90</b>	<b>39,30</b>	<b>51,20</b>	<b>-</b>
Hommes	10,00	29,90	17,10	-
Femmes	44,90	51,70	74,30	-
Niamey	-	-	36,40	-
Zones urbaines	32,00	30,40	41,70	-
Zones rurales	16,90	43,10	53,70	-
<b>Taux de chômage des jeunes (15/24 ans), en %</b>	<b>4,50</b>	<b>2,30</b>	<b>4,40</b>	<b>4,52</b>
Hommes	5,50	4,40	3,60	5,71
Femmes	3,70	0,80	5,70	2,17
Niamey	-	-	13,80	-
Zones urbaines	9,10	2,60	10,80	16,27
Zones rurales	3,30	2,20	3,30	3,14
<b>Taux de chômage des jeunes (15/35 ans), en %</b>	<b>3,60</b>	<b>2,10</b>	<b>3,10</b>	<b>3,37</b>
Hommes	4,30	4,20	2,40	4,13
Femmes	3,10	0,60	4,80	1,81
Niamey	-	-	11,00	-
Zones urbaines	7,70	2,50	7,20	10,80
Zones rurales	27,0	20,0	20,0	23,0

QUIBB : Questionnaire Unifié du Bien-Être de Base ENBC : Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation

ENESI : Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Sources : INS rapport « Chômage, emploi et pauvreté » de 2005 et rapport des indicateurs sociaux de l'ENBC\_2007/2008.

<sup>7</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/11/boosting-youth-employment-in-niger> « Vous, les jeunes nigériens, avez le potentiel de devenir un moteur pour le développement du Niger, à condition que des investissements en matière de santé et de capital humain soient faits », avait déclaré Sri Mulyani Indrawati, la directrice générale de la Banque mondiale, lors d'une visite récente au Niger, au cours d'une rencontre organisée à Niamey, dans les bureaux de l'institution, avec une quarantaine de jeunes entrepreneurs, acteurs de la société civile, fonctionnaires et étudiants.

**Tableau 4bis : liste des indicateurs du marché du travail**

Intitulé de l'indicateur	ENFIS 2015	ERI ESI 2017
1. Population en âge de travailler	8220422	8644319
2. Population occupée ou emploi	3441405	2197369
3. Population au chômage	164736	189705
4. Population active	3214978	2387074
5. Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (Taux d'emploi vulnérable) (Indicateur OMD)		75,88%
6. Taux de pluriactivité		5,33%
7. Ratio Emploi/Population 15-64 ANS (Indicateur OMD)	41,9%	25,38%
8. Taux de croissance de l'emploi		ND
9. Taux de chômage élargi		ND
10. Taux de chômage (15-64 ans)	4,60%	7,90%
11. Taux de chômage des jeunes 15-24 ans		17,27%
12. Taux de chômage des jeunes 15-35 ans		12,17%
13. Proportion de chômeurs découragés		ND
14. Proportion des Jeunes de (15-24 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »		69,04%
15. Proportion des Jeunes de (15-35 ans) « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation »		70,24%
16. Taux d'emploi informel		ND
17. Proportion de l'emploi salarié		ND
18. Proportion de ménages de travailleurs pauvres		ND
19. Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (Taux de travailleurs pauvres, indicateur OMD)		75,90%
20. Taux de salarisation		21,43%

Sources : INS / ONEF.



### ***Un déphasage non négligeable entre les formations et les compétences recherchées sur le marché de travail***

Le déphasage entre les formations et les compétences recherchées sur le marché du travail a contribué à aggraver la situation des jeunes. Ce phénomène retarde la transition de beaucoup de jeunes vers l'autonomie financière, familiale et résidentielle. Parfois, le manque d'expériences professionnelles constitue également un obstacle pour ces jeunes. Souvent les employeurs exigent un minimum d'expérience pour embaucher, alors que les opportunités de stage sont rares et que le dispositif d'apprentissage pratique est défaillant.

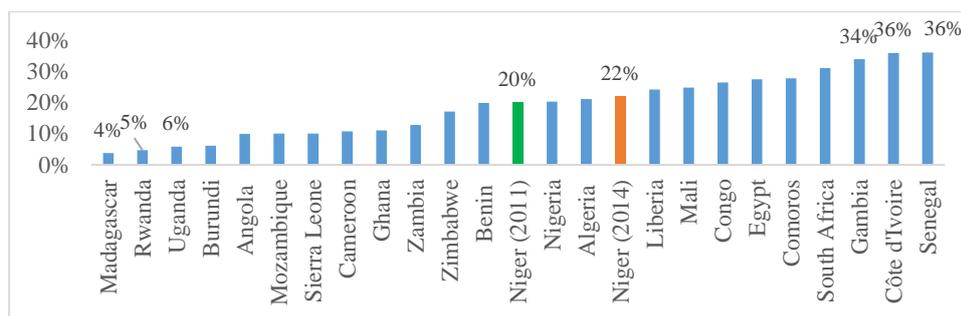
À ces difficultés s'ajoute la faiblesse de la scolarisation. Un peu à l'image de l'ensemble de la population, la jeunesse se caractérise par une faiblesse des niveaux d'instruction. En 2012, plus du tiers (33,7 %) de la population urbaine de 15 à 34 ans n'est pas scolarisé. Parmi ceux qui sont scolarisés, nombreux sont ceux qui quittent l'école avec des connaissances insuffisantes ne leur permettant pas de s'adapter aux évolutions de l'économie et de la vie. Le secteur informel occupe une place importante dans l'économie nationale. Dans ce secteur, la précarité guette beaucoup de travailleurs, et les jeunes sont les premiers touchés.



### ***Une inactivité très préoccupante***

Selon les données du BIT présentées sur le graphique qui suit, l'inactivité des jeunes est un problème majeur au Niger ; si le taux du chômage sur l'ensemble de la population est relativement faible, celui du NEET (*le taux de NEET mesure le potentiel de jeunesse inutilisé : la population qui n'est pas en train d'améliorer son employabilité future, en investissant dans les compétences, ni en train de cumuler une expérience professionnelle*) est estimé à 20% des jeunes en 2011 et 22% en 2014, soit environ un jeune sur cinq. Par comparaison à quelques pays africains, les taux les plus bas se situent à Madagascar, au Rwanda et en Ouganda et les plus élevés en Gambie, en Côte-d'Ivoire et au Sénégal.

**Graphique 2 : Pourcentage de jeunes qui ne sont ni dans le système d'éducation, ni dans l'emploi, ni en formation (taux du NEET) dans quelques pays africains**



Source : Données du BIT

Ce pourcentage de jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi, ni en formation (taux du NEET), devient inquiétant et induit une insuffisance de ressources pour la production et la productivité. Cette situation a pour conséquences la précarité, la dégradation de la confiance en soi et un impact durable sur la trajectoire du jeune. Elle engendre d'autres conséquences sociales comme : la désaffection à l'égard de la cité, le coût pour le jeune de se loger, de se transporter pour aller au travail pour un salaire peu motivant, les coûts économiques publics de l'absence de ces jeunes sur le marché du travail, de leur absence dans les centres de formation en dessous de leurs capacités d'accueil. Au vu de ce qui précède, la question est alors celle de savoir comment se comportent les « produits du système d'EFTP » sur ce marché du travail apparemment difficile et hostile, marqué par l'informel.



### ***Un emploi informel comme une sorte de normalité qui s'impose au fil du temps***

Le taux d'emploi informel est de 91,3% en 2018. Ce qui montre que le secteur informel occupe une place prépondérante, voire dominante dans la production de la richesse nationale et dans la création des emplois dans les pays africains, voire dans le monde en développement, mais sous des configurations et des évolutions diverses. Les difficultés à cerner ce secteur ne sont pas entièrement levées car, en dépit des progrès réalisés, la mesure de l'emploi informel demeure particulièrement complexe. A ce titre, elle nécessite l'utilisation d'un ensemble de méthodes et de sources diverses, y compris des données relatives au travail indépendant qui sert d'indice supplétif.



### ***Un secteur formel difficile à différencier de l'informel***

Il est d'usage reconnu que, quels que soient les critères retenus (ceux de la taille, de l'enregistrement, du paiement ou non d'impôts, etc.), ils ne sont jamais suffisamment déterminants pour différencier le formel de l'informel car, ce dernier apparaît ainsi comme un continuum de situations définies, caractérisées par un ensemble de facteurs que l'on conjugue pour déterminer la place de chaque firme sur l'échelle de la formalité. Le critère de l'enregistrement est difficile à appliquer parce que presque toutes les entreprises sont enregistrées auprès d'au moins une des nombreuses institutions étatiques qui veillent sur le secteur privé. La preuve est que beaucoup d'entreprises ou d'artisans sont inscrits pour élire leurs collègues dans les Chambres Consulaires. Même en ne retenant que l'analyse à l'enregistrement auprès d'organismes particuliers, on n'aurait pas encore fini de résoudre la question de savoir quel(s) organisme(s) prendre en compte. Le critère

de petite taille s'applique à la plupart des entreprises informelles, mais il ne reflète pas la réalité du gros informel. En outre, il ne prend pas en compte le fait que certaines petites entreprises peuvent être formelles. Le critère de la tenue de comptes sincères est difficile à opérationnaliser car de nombreux états comptables sont d'une précision douteuse et un grand nombre d'entreprises produisent des documents différents avec des contenus différents destinés à des usages différents... Autrement dit, chacun de ces critères couvre un aspect particulier du secteur informel, et ignore le phénomène dans son ensemble, révélant ainsi que l'informel est mieux décrit comme un continuum<sup>8</sup> à travers une combinaison de différents critères.

**Tableau 5 : Caractéristiques des entreprises du formel, du gros informel et du petit informel**

	<b>Formel</b>	<b>Gros informel</b>	<b>Petit informel</b>
<b>Paiement régulier de l'impôt sur le revenu</b>	Oui	Quelquefois	Très rarement
<b>Tenue d'une comptabilité honnête</b>	Oui	Non	Très rarement
<b>Enregistrement</b>	Oui	Oui	Quelquefois
<b>Chiffre d'affaires dépassant 50 millions de FCFA</b>	Oui	Oui	Très rarement
<b>Local fixe</b>	Oui	Oui	Quelquefois
<b>Éligibilité pour les prêts bancaires</b>	Oui	Oui	Très rarement
<b>Niveau de l'informel</b>	6	4-5	0-3

SOURCE : in *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone. Taille, productivité et institutions.*

Ici, les entreprises sont classées en trois catégories : le formel, le gros informel et le reste de l'informel (que l'on désigne comme le petit informel, voir tableau 7.1.). Les entreprises formelles satisfont en principe tous les critères de formalité<sup>9</sup>. Les firmes du gros informel satisfont la plupart de ces critères, mais ne tiennent généralement pas une comptabilité honnête et sous-évaluent donc très souvent leurs revenus, au point d'être assujetties à l'impôt forfaitaire. Les petites entreprises informelles peuvent avoir un lieu de travail fixe et être enregistrées, mais satisfont rarement les autres critères de la formalité. Ce que l'on sous-estime le plus souvent, ce sont les ressources humaines dans leurs dimensions diverses et leur qualité dans les résultats observés.

<sup>8</sup> Steel et Snodgrass (2008) "Un continuum des divers niveaux de formalité (à savoir les différentes caractéristiques [de la firme] telles que la nature de l'enregistrement, le paiement de taxes, la structure organisationnelle, les arrangements contractuels avec les employés, les tendances du marché, etc.) et Guha-Khasnobis et Kanbur (2006)

<sup>9</sup> Dans la pratique, presque toutes les entreprises se livrent à certaines pratiques frauduleuses, de sorte que les entreprises purement formelles sont rares en Afrique de l'Ouest (Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye..., *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone*).

## 1-4 Contexte macroéconomique et dépenses du secteur de l'éducation et de la formation



### Une croissance économique en recul depuis 2015

Entre 2010 et 2017, l'activité économique nigérienne a connu une évolution en deux phases : une première phase où le taux de croissance du PIB réel a connu une évolution en dents de scie alternant des hauts et des bas entre 2010 et 2013 avec une valeur plancher de 2,2 en 2011 et un pic de 11,8 en 2011 avant de s'établir à 5,3% en 2013 et une phase baissière où il est passé de 6,9% en 2014 à 4,1% en 2016. Sur l'ensemble de la période, le taux de croissance du PIB réel est en moyenne de 5,5% et demeure faible pour répondre aux besoins fondamentaux de la population nigérienne dont la proportion vivant en dessous du seuil de pauvreté est encore importante comme indiqué plus haut. Entre 2010 et 2017, le PIB réel (exprimé en prix constants de 2017) est passé de 3 255 milliards de FCFA à 4 726 milliards de FCFA. Ces évolutions du PIB réel sur la période rapportée à la croissance de la population estimée en moyenne à 3,9% sur la même période n'ont permis au revenu moyen par habitant d'augmenter que de 1,3% en moyenne par an entre 2010 et 2017 en passant aux prix constants de 2017 de 209 042 FCFA en 2010 à 228 851 FCFA en 2017.

**Tableau 6 : Évolution du PIB, du taux de croissance et du PIB par habitant, 2010-17**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Croissance moyenne (2010-2017)
<b>PIB (milliards de FCFA)</b>									
Prix courants	2 832	3 024	3 544	3 788	4 069	4 269	4 441	4 726	7,6
Prix constants de 2017	3 255	3 327	3 721	3 917	4 186	4 370	4 550	4 726	5,5
<b>Taux de croissance</b>									
Nominal	11,1%	6,8%	17,2%	6,9%	7,4%	4,9%	4,0%	6,4%	
Réel	8,4	2,2	11,8	5,3	6,9	4,4	4,1	3,9	
Population (en milliers)	15 571	16 181	16 994	17 680	18 389	19 125	19 865	20 651	4,1
<b>PIB par tête (CFA)</b>									
Prix Courants	181 877	186 886	208 544	214 253	221 274	223 216	223 559	228 851	3,3
Prix constants de 2017	209 042	205 612	218 960	221 550	227 636	228 497	229 046	228 851	1,3

Source : RESEN 2018 et calcul des auteurs

L'économie nigérienne n'a pas connu de transformation structurelle majeure entre 2010 et 2017. En effet, les contributions sectorielles à la croissance du PIB sont restées pratiquement relativement stable avec une prédominance du secteur primaire qui a contribué en moyenne à 43,4% du PIB sur la période. La part du secteur tertiaire est en moyenne de 40,0% et celle du secondaire estimée à environ 16,6%.

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées globalement par une progression de 72,5% des ressources de l'Etat qui sont passées de 593 milliards de FCFA à 1023 milliards entre 2010 et 2017. Quant aux recettes domestiques, même si elles ont progressé en moyenne de 6,3% par an sur la période, elles ont connu une progression jusqu'en 2015 avant de connaître un recul en 2016 pour cause de baisse des recettes fiscales et non fiscales. Au total, les recettes budgétaires domestiques, se sont établies à 680,7 milliards FCFA (14,4% du PIB) en 2017 contre 443,2 milliards de FCFA (13,6% du PIB) en 2010.

Quant aux ressources extérieures (Cf. tableau ci-après), elles connaissent une évolution cyclique sur la période en alternant des hausses et des baisses. En effet, après avoir diminué d'environ 16,5% entre 2010 et 2011, elles ont ensuite augmenté de 152,4% entre 2011 et 2013, (du fait essentiellement des appuis projets) avant de diminuer à nouveau de 27,5% entre 2013 et 2014. Elles ont enfin augmenté de 43,7% du fait surtout des appuis projets.

Pour ce qui est des dépenses totales (y compris les financements extérieurs) de l'Etat qui ont augmenté de 80,2% en passant de 703,8 (21,6% du PIB) en 2010 à 1 268 milliards de FCFA en 2017 (soit, 26,8% du PIB), avec des dépenses courantes, elles ont progressé moins vite que les dépenses d'investissement. Ces dernières ont en effet, augmenté de 102,9% sur la période contre 63,7% pour les dépenses courantes. Les dépenses de l'Etat sur financement national uniquement<sup>10</sup>, sont passées de 519,8 milliards de FCFA (15,9% du PIB) en 2010 à 917,5 milliards de FCFA (19,5% du PIB) en 2017. Les dépenses courantes sont ainsi passées de 408,1 milliards de FCFA (12,5% du PIB) en 2010 à 667,9 milliards de FCFA (14,1% du PIB) et ont été tirées principalement par les dépenses de personnel et de transfert. Les dépenses d'investissements, s'élèvent en 2017 à 600,1 milliards de FCFA (12,7% du PIB) contre 295,7 milliards FCFA (9,1% du PIB) en 2010. Sur la période, les financements extérieurs ont représenté en moyenne 53% des dépenses d'investissement et s'établissent en 2017 à 58,4% en recul par rapport aux années 2013 et 2016 où ils ont représenté près des deux tiers (64%) des dépenses d'investissement.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global hors dons de 587,2 milliards de FCFA en 2017 contre 260,6 milliards de FCFA en 2010. En pourcentage du PIB, il représente 12,4% en 2017 contre 8% en 2010.

**Tableau 7 : Ressources, dépenses de l'Etat et déficit 2010-17 (en milliards de FCFA)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TAMA, 2010-2017
<b>Ressources internes</b>	<b>443,2</b>	<b>475,6</b>	<b>566,1</b>	<b>649,9</b>	<b>734,7</b>	<b>762,8</b>	<b>670,1</b>	<b>680,7</b>	<b>6,3</b>
Recettes fiscales	415,8	444,2	516,7	597	651,3	701,1	621,9	619,8	5,9
Recettes non fiscales	22,8	24,2	45,7	47,8	78,5	54,7	39,1	40,9	8,7
Recettes fonds spéciaux	4,6	7,3	3,8	5,2	4,8	7	9,2	20	23,4
<b>Ressources extérieures (dons seulement)</b>	<b>149,6</b>	<b>124,9</b>	<b>227,3</b>	<b>315,2</b>	<b>228,5</b>	<b>238,1</b>	<b>276,9</b>	<b>342,1</b>	<b>12,5</b>
Appui budgétaire	54,2	62,2	97,8	55,7	69,8	78,4	67,9	161,6	16,9
Appui projets	95,4	62,7	129,6	259,4	158,7	159,7	209	180,5	9,5
<b>Total recettes de l'Etat</b>	<b>592,8</b>	<b>600,5</b>	<b>793,4</b>	<b>965,1</b>	<b>963,2</b>	<b>1 001,0</b>	<b>947</b>	<b>1 022,8</b>	<b>8,1</b>
Dépenses courantes	408,1	401,9	425,2	529	612,3	673,4	646,8	667,9	7,3
<i>Dont service de la dette*</i>	6,9	11,2	11,3	11,9	16,5	27,2	43	49,9	32,7
Dépenses d'investissement	295,7	216,9	413,9	536,4	687,7	744,1	570,3	600,1	10,6
<i>sur financement national</i>	111,7	116,3	208,5	201,2	391,7	434,7	206,4	249,6	12,2
<i>sur financement extérieur</i>	184	100,7	205,4	335,1	296	309,4	364	350,4	9,6
<b>Total dépenses de l'Etat</b>	<b>703,8</b>	<b>618,8</b>	<b>839,1</b>	<b>1 065,4</b>	<b>1 300,0</b>	<b>1 417,5</b>	<b>1 217,1</b>	<b>1 267,9</b>	<b>8,8</b>
<b>Déficit global hors dons</b>	<b>-260,6</b>	<b>-143,2</b>	<b>-273</b>	<b>-415,5</b>	<b>-565,3</b>	<b>-654,7</b>	<b>-547</b>	<b>-587,2</b>	
<b>Déficit global dons compris</b>	<b>-111</b>	<b>-18,3</b>	<b>-45,7</b>	<b>-100,3</b>	<b>-336,8</b>	<b>-416,6</b>	<b>-270,1</b>	<b>-245,1</b>	

Source : RESEN 2018 et calcul des auteurs



**Une priorité affichée pour le secteur de l'éducation et de la formation à en juger par le niveau et l'évolution de ses dépenses**

Les dépenses exécutées pour le secteur de l'éducation et de la formation, ont augmenté de 112% entre 2010 et 2016 en passant de 97,3 milliards de FCFA à 211,1 milliards. En tenant compte du niveau de l'inflation, l'augmentation est toutefois de 88,6% et les dépenses d'éducation en prix constants de 2016 sont passées de 109,1 milliards à 230,9 milliards de FCFA sur la période.

<sup>10</sup> Les dépenses d'investissements sur financements extérieurs exclus.

Sur la période, les dépenses (courantes et investissement) du secteur ont représenté en moyenne 19,9% des dépenses totales publiques de l'Etat. Les dépenses courantes, ont quant à elles représenté, en moyenne 32,7% des dépenses courantes totales de l'Etat hors services de la dette.

En 2016, les dépenses courantes du secteur ont représenté 35,8% des dépenses courantes de l'Etat hors services de la dette, en accroissement par rapport à leurs valeurs des années précédentes. Cet accroissement est observé sur toute la période de 2010 à 2016 à l'exception de baisse de 2013 où elle a connu un léger repli. Les proportions observées sont révélatrices de la priorité que l'Etat nigérien accorde au secteur de l'éducation et de la formation. Cette priorité est en conformité avec les engagements pris dans le cadre du PSEF et est encore plus visible lorsqu'on compare le Niger par rapport aux autres pays de la CEDEAO qui consacrent en moyenne 25% de leurs dépenses courantes hors service de la dette à l'éducation.

**Tableau 8 : Evolution des dépenses d'éducation, 2010-16 (en milliards de FCFA)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation, 2010-2016
<b>Aux prix courants, milliards de FCFA</b>								
Dépenses courantes	97,3	115,3	130,5	150,7	199	220,5	211,1	117,0%
Dépenses d'investissement	11,8	13,8	22,8	39,6	71,7	31,4	19,8	67,8%
Dépenses totales (courantes + investissement)	109,1	129,2	153,2	190,3	270,7	251,9	230,9	111,6%
<b>Aux prix constants de 2016, milliards de FCFA</b>								
Dépenses courantes	109,2	123,8	133,7	152,1	199,8	220,3	211,1	93,3%
Dépenses d'investissement	13,2	14,9	23,3	40	72	31,4	19,8	50,0%
Dépenses totales (courantes + investissement)	122,4	138,7	157	192,1	271,8	251,7	230,9	88,6%
<b>Dépenses courantes</b>								
En % des dépenses courantes de l'Etat hors service de la dette	27,90%	32,50%	33,10%	30,10%	34,40%	34,90%	35,80%	32,7%*
En % des ressources domestiques de l'Etat	25,20%	26,70%	24,20%	24,00%	27,90%	29,60%	32,30%	27,1%*
<b>Dépenses totales (courantes + investissement)</b>								
En % des dépenses totales de l'Etat	17,80%	23,00%	19,20%	18,50%	21,40%	18,20%	20,90%	19,9%*
En % du PIB	3,90%	4,30%	4,30%	5,00%	6,70%	5,90%	5,20%	5,0%*

Source : RESEN Niger 2018, Chapitre 1



**Des dépenses courantes en constante augmentation plus vite que les dépenses d'investissement**

Sur la période, les dépenses courantes ont représenté en moyenne 85% des dépenses totales du secteur contre 15% en moyenne pour les dépenses d'investissement. Par ailleurs, elles ont augmenté plus rapidement que ces dernières en passant de 109,2 milliards en 2010 à 211,1 milliards en 2016 (une augmentation de 93,3%), alors que les dépenses d'investissement exécutées n'ont augmenté que de 50% en passant de 13,2 milliards en 2010 à 19,8 milliards en 2016. Le faible niveau des investissements est dû à plusieurs facteurs dont, entre autres, la lourdeur des procédures de passation des marchés publics.



**Une sous dotation de l'EFTP pré-universitaire pourtant jugée secteur prioritaire pour le développement économique du pays.**

La répartition des allocations budgétaires par ministère permet de noter que les arbitrages sont globalement favorables à l'enseignement primaire même si son poids est à la baisse avec une moyenne de 55,4% sur la période 2012-2016 respectant le minimum de 45% des ressources du secteur de l'éducation recommandé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME). Ensuite on note que la seconde priorité est accordée à l'enseignement supérieur avec en moyenne 25,8% des dotations du secteur suivi par l'enseignement secondaire (8,7%). L'EFTP vient en quatrième position avec une part qui a atteint 9,2% des ressources totales d'éducation en 2013 mais cette part est en baisse constante depuis 2014 pour s'établir à 7,5% en 2016 contre 7,6% en 2015 (Cf. tableau suivant). L'arbitrage budgétaire n'a pas été favorable à l'EFTP surtout depuis 2014 où sa part dans les allocations budgétaires du secteur baisse continuellement.

**Tableau 9 : Evolution des allocations budgétaires par Ministères (en milliards de FCFA)**

Ministères	2012		2013		2014		2015		2016		Moyenne 2012-2016
	Valeur	%									
Enseignement Primaire	117,5	62,0%	136,6	59,9%	168,4	56,2%	147,2	47,9%	140,6	54,7%	55,4%
Enseignement Secondaire		0,0%		0,0%	38,4	12,8%	38,4	12,5%	35,3	13,7%	8,7%
<b>EFTP</b>	<b>10,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>21,0</b>	<b>9,2%</b>	<b>25,6</b>	<b>8,6%</b>	<b>23,5</b>	<b>7,6%</b>	<b>19,2</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,8%</b>
Enseignement Supérieur	56,8	30,0%	63,0	27,6%	60,5	20,2%	92,4	30,1%	58,4	22,7%	25,8%
Jeunesse et Sports	4,8	2,5%	7,5	3,3%	4,9	1,6%	3,9	1,3%	2,7	1,0%	1,9%
Culture		0,0%		0,0%	1,6	0,5%	1,9	0,6%	1,0	0,4%	0,4%
<b>Total</b>	<b>189,6</b>	<b>100 %</b>	<b>228,1</b>	<b>100 %</b>	<b>299,4</b>	<b>100 %</b>	<b>307,4</b>	<b>100 %</b>	<b>257,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Revue des dépenses publiques du secteur de l'éducation et de la formation, 2014-2016



## 2.1. Fondement et évolution historiques et institutionnels du sous-système de l'EFTP



### *Un dispositif tributaire d'une instabilité inquiétante*

L'EFTP constitue un véritable carrefour de tous les secteurs de l'économie, impliquant de ce fait plusieurs acteurs et partenaires dont les initiatives et interventions doivent être, entre autres, judicieusement réglementées pour assurer la cohérence, l'harmonie et l'efficacité du système. Cela demande que l'architecture de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, notamment en tant que système, soit mieux définie, précisée et formalisée afin d'encadrer au mieux les profondes mutations que connaît le sous-secteur de l'EFTP et les exigences et nécessités de développement des compétences pour la croissance économique, créatrice d'emplois, au Niger. Mais malgré des efforts importants pour le rendre viable et durable, le dispositif est tributaire d'une instabilité<sup>11</sup> institutionnelle qui n'est guère favorable à son émergence et à sa nette consolidation. Par ailleurs, depuis des années, le système de l'EFTP fait face à des problèmes tant sur le plan de l'offre (*accès et participation*), de l'efficacité interne, de la qualité et de l'efficacité externe que de la gouvernance. Ces problèmes chroniques auxquels est confronté le système constituent une entrave majeure au développement de l'accès à des services éducatifs et de formation. Dans ce sous-secteur, l'offre est insuffisante et inégalement répartie, d'un secteur à l'autre et sur le territoire national. Bien que, ces cinq dernières années, une importante augmentation des effectifs et des centres et établissements due principalement aux efforts consentis du gouvernement et ses partenaires face aux besoins criards, soit observée, la couverture EFTP reste insuffisante et incomplète. *Selon l'article 34 du Décret N°2016-624/PM du 14 novembre 2016 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre des Enseignements Techniques et Professionnels est chargé, en relation avec les autres ministres concernés<sup>12</sup>, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de d'enseignement professionnel et technique, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. **A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les politiques, les stratégies, les projets et programmes de développement dans les domaines des Enseignements Professionnels et Techniques notamment l'identification et la mise en œuvre des mesures visant le développement de la formation professionnelle et technique en vue de contribuer au renforcement des compétences nationales, de répondre aux besoins de l'économie du marché du travail et d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.***

<sup>11</sup> Une instabilité que l'EFTP connaît de plus d'un siècle au regard de l'histoire de l'éducation et de la formation. En effet, dès la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le Ministère du Commerce en France, sous ses diverses configurations comprend un bureau chargé de l'enseignement industriel et commercial puis une direction. En 1894, c'est la Direction du commerce intérieur et de l'enseignement technique puis en 1900, une Direction de l'enseignement technique. Ce qui montre que l'EFTP a besoin d'une réforme

<sup>12</sup> Plusieurs autres ministères interviennent aussi dans les domaines de la formation technique et professionnelle, au nombre desquels on peut citer les Ministères en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; de l'Agriculture et de l'Elevage ; des Mines ; de la Justice ; des Transports ; de la Santé Publique ; de l'Equipement ; du Tourisme et de l'Artisanat ; de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale ; de la Jeunesse et des Sports ; de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; etc.

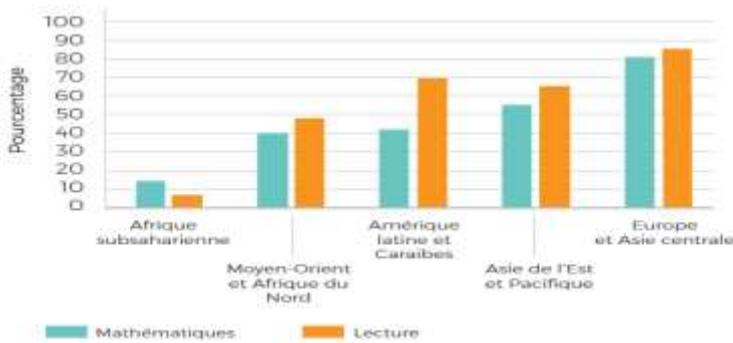


### ***Les niveaux des apprentissages dans la sous-région restent extrêmement bas***

Les compétences et difficultés des élèves en fin de scolarité primaire en lecture ont montré que « plus de neuf élèves nigériens sur dix ne disposent pas des compétences suffisantes pour lire et pour comprendre des textes, et ce, dans toutes les zones sauf celle de Niamey où la part des élèves qui atteignent le seuil « suffisant » en lecture est de 35,3 %. Dans les zones d'Agadez-Taboua (8,9 %), Diffa-Zinder (1 %), Dosso (7,3 %), Maradi (6,7 %) et Tillabéry (2,6 %), moins de 10 % des élèves de fin de primaire disposent des compétences suffisantes en lecture pour lire et pour comprendre des textes en français.

**Graphique 3 : Le niveau des acquis scolaires est faible dans de nombreux pays**

**Pourcentage d'élèves du primaire ayant acquis un niveau minimal de compétences**



Source : Rapport sur le développement dans le monde, 2018.



### ***Un dispositif avec une capacité critique des élèves à poursuivre les études en cycles d'enseignement général ou en EFTP***

Au Niger, au moins de 2003 à 2018, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ont été réservés aux jeunes ayant le niveau minimum du certificat d'études primaires (CFEPD), avec l'exigence<sup>13</sup> pour les candidats de pouvoir se présenter au CAP que lorsqu'ils sont issus (i) du cycle de base II (collège), titulaires du BEPC et ayant, à la date de l'examen, régulièrement suivi les cours des première et deuxième années de CAP dans un établissement d'EFTP public ou privé ; (ii) ou du cycle de base II, ayant le niveau 4<sup>ème</sup> (des collèges) et, à la date de l'examen, régulièrement suivi trois années de formation dans un établissement d'EFTP public ou privé ; ou (iii) lorsqu'ils le sont au titre de la promotion de carrière, ils doivent justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle. Ces exigences<sup>14</sup> sont presque les mêmes pour le BEP alors que dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, par exemple, le premier niveau de l'accès à l'enseignement technique et professionnel de base concerne les élèves ayant suivi la classe de cinquième du premier cycle de l'enseignement secondaire général pour une formation – de trois ans – sanctionnée par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans diverses spécialités. En effet, on peut constater que le Niger était le seul, sinon l'un des rares pays à loger le CAP et le BEP à ce niveau aussi élevé d'exigence académique<sup>15</sup>. Tous les élèves orientés vers ces dispositifs étant, en principe, bénéficiaires d'un dispositif de bourses ou de pécule, une telle approche semble avoir répondu beaucoup plus à la gestion des flux foncièrement basée sur les capacités budgétaires. Bien plus, l'architecture proposée, contrairement à

<sup>13</sup> DECRET N° 2003-149/PRN 1 MESS/R/T du 18 juin 2003 Instituant le Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP)

<sup>14</sup> DECRET N° 2003-148/PRN/ MESS/R/T du 18 juin 2003 du 18 juin 2003 Instituant le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)

<sup>15</sup> Un paradoxe mais le Niger, il est vrai, avait à gérer un lourd handicap de sa faible scolarisation : En 1946, 60 seulement des 2000 élèves formés jusqu'alors à l'École normale William Ponty, au Sénégal, sont originaires du Niger [Fuglestad, 1975 : 120]. A cette date, un seul Nigérien, Issoufou Saidou Djermakoye, aura fréquenté un lycée (Diori Hamani, 12 mai 1972, bande n° 1/VS/Ny) : même en 1958, ce cycle d'étude ne comptera que 546 élèves contre 5066 au Sénégal [La Documentation française, 1960 : 41] ! (Mamoudou Djibo, Les enjeux politiques dans la colonie du Niger (1944-1960), Autrepap 2003/3 (n° 27), pages 41 à 60

d'autres systèmes éducatifs et de formation comparables, faisait beaucoup plus de place au cursus du BEP<sup>16</sup>, au détriment du CAP et semble en déphasage avec la nomenclature des niveaux de catégorisation des qualifications et des diplômes par rapport au marché du travail, voire lors des concours de l'administration. Or, déjà en 2004, l'évaluation et l'étude de faisabilité pour la mise en place et en œuvre du *Programme d'appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage* (PAFPCA, avec le fonds dédié FAFPCA) relevait que « sur cette frange de jeunes estimée à 500.000 en 2004, seulement 9.880 élèves étaient accueillis dans les établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, soit 2% »<sup>17</sup> !

Mais depuis quelques années, avec la création des centres de formation aux métiers (CFM) (ex CFDC, reconversion du non formel au formel), voire des Collèges d'Enseignement Technique (CET), le Niger répond à la nécessité d'ouvrir plus largement vers le bas pour créer ainsi l'EFTP de base afin d'offrir des formations aux publics non scolarisés et déscolarisés, y compris aux apprentis. Ces CFM constituent un outil clé de lutte contre la pauvreté. Leur nombre a très sensiblement augmenté ces dernières années<sup>18</sup>.

Aujourd'hui, la recherche des solutions dans le cadre de la Réduction de la Pauvreté au Niger passe obligatoirement par la formation des hommes et le renforcement des capacités humaines existantes. La population nigérienne dont 50%, a moins de 18 ans est frappée par un important taux de chômage et de sous-emploi. Cette population est peu alphabétisée (20% environ) et a de plus en plus d'opportunités d'accès à la formation professionnelle. Avec un effectif estimé depuis 2009 à 900.000 artisans<sup>19</sup> et micro entrepreneurs recensés dans le pays, le secteur artisanal avec une contribution estimée à 20% du PIB, pourrait jouer un rôle important dans l'insertion socio-économique des populations les plus pauvres situées autant en zone rurale qu'urbaine. Cependant, divers diagnostics ont fait apparaître le faible niveau de compétences techniques des artisans eux-mêmes et la nécessité pour eux de recourir à la formation continue.

En effet, le développement de micro petite et moyenne entreprises passe obligatoirement par le renforcement des compétences techniques des artisans, de leurs ouvriers y compris de leurs apprentis. Mais, le constat est que le système de formation technique et professionnelle continue dans le secteur formel au Niger est quasiment inexistant au niveau des entreprises, elles-mêmes pourtant régies par des textes et règlements en vigueur. L'offre de formation technique et professionnelle continue souffre surtout de la méconnaissance par les uns de ce à quoi devrait servir la taxe prélevée sur leurs salaires et par les autres de la nécessité incontournable d'appréhender les besoins des entreprises en composant avec elles. On peut tout de même parler de quelques forces et atouts que la formation technique et professionnelle continue a générés : (i) la création d'un Ministère en charge des questions spécifiques de la FIP constitue un gage de volonté politique affichée au plus haut niveau : (ii) l'adoption d'une politique en matière d'EFTP par le Gouvernement en mars 2006 consacrant une bonne part à la formation technique et professionnelle continue ; (iii) l'engouement des partenaires techniques et financiers dont l'Union Européenne (UE), le Bureau International du Travail (BIT) aux questions relatives à la formation technique et professionnelle continue et par apprentissage et ce, dans le cadre d'une meilleure contribution de ces institutions à la réduction de la Pauvreté au Niger.

<sup>16</sup> Il ressort du recensement 2016-2017 que, 34 651 élèves dont 14 759 filles, sont inscrits au premier cycle (CAP) de l'EFTP et 34 545 élèves dont 16 967 filles, sont repartis dans le second cycle (BEP et/ou BAC). Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques. Secrétariat général. Direction des Statistiques et de l'Informatique Annuaire Statistique Année scolaire 2016 – 2017 (Edition Septembre 2018)

<sup>17</sup> Ne faut-il pas s'interroger sur les limites du modèle hérité de la colonisation ? Au Bénin, par exemple, « Depuis l'indépendance, le statut du type d'école que nous avons eu, c'est celui d'aller vers les diplômes, et les grands diplômes. Dans l'enseignement secondaire général, sur 100 élèves, seuls 03 sont orientés vers la formation technique et professionnelle. Nous ne pouvons pas aller au développement en maintenant cette donne. C'est pourquoi nous avons décidé d'opérer des réformes pour changer cette tendance. » « Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle: Mahougnon Kakpo expose la vision du gouvernement », Mai 12, 2019 <https://levenementprecis.com/2019/05/12/enseignements-secondaire-technique-et-la-formation-professionnelle-mahougnon-kakpo-expose-la-vision-du-gouvernement/>

<sup>18</sup> Outil clé de lutte contre la pauvreté. Leur nombre a sensiblement augmenté ces dernières années, cycle de base de l'EFTP, avec une durée de 2 ans de formations sanctionnées par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) (le CQP vient d'être formellement institué comme un diplôme sanctionnant des études au Niger, en tout cas au niveau du MEPT). Volonté politique de développer les structures de formation professionnelle en direction des jeunes des zones rurales.

<sup>19</sup> Les dernières enquêtes sous l'égide de l'ONEF pourraient donner un effectif beaucoup plus important. avec une statistique descriptive approchant plus d'1,2 millions d'artisans contre les 700 à 900 mille initialement retenus

Mais force est de constater un grand contraste entre cette volonté affichée et le fait que plusieurs textes ne sont pas souvent correctement appliqués ni suivis de textes d'application, surtout à temps. Cette situation a eu pour conséquence, d'une part, de disperser des efforts et les ressources, de rendre inefficaces la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de formation à tous les niveaux et d'autre part, de limiter l'accès des artisans, des entreprises et de leurs salariés aux structures de formation<sup>20</sup>. Bien que créées et partiellement mises en place<sup>21</sup>, les structures pour l'appui au développement de la formation technique et professionnelle, notamment continue et l'apprentissage n'ont pu atteindre leurs objectifs car la taxe d'apprentissage qui devait assurer leur alimentation est encore actuellement et entièrement versée au trésor public<sup>22</sup>.

Au nombre des problèmes relevés<sup>23</sup>, au niveau des prestations de services de formation, on retiendrait celui qui est considéré comme le plus important, à savoir la faible motivation des centres à développer une offre de formation technique et professionnelle continue, par apprentissage formel (dual ou par alternance) préparant aux diplômes nationaux et à identifier les demandes et besoins en formation. Cette analyse du contexte de l'EFTP, ainsi brièvement décrite a nécessité et permis l'élaboration en 2016, d'un diagnostic stratégique du système « formation technique et professionnelle continue des ressources humaines » et, par conséquent, celle de la Politique nationale de formation technique et professionnelle continue des ressources humaines.

Pour ce qui est de l'apprentissage proprement parlé, il est très peu pratiqué au niveau des entreprises du secteur formel dit moderne ; c'est plutôt au niveau du secteur informel, de l'artisanat en particulier qu'on observe un regain d'apprentissage « sur le tas », sans modalités ni normes précises jusqu'à la prise des arrêtés dans le contexte de mise en œuvre du programme d'appui à la formation professionnelle et continue et à l'apprentissage sous financement de l'Union Européenne (PAFPCA). On peut faire observer qu'à cette période-là, des expériences de l'apprentissage suivant le type de formation par alternance ont pu être mises en œuvre par certains projets de développement mais aussi des cas développés au niveau de quelques centres de formation. Encore faudrait-il garder à l'esprit pour mieux cerner le concept de l'apprentissage, ce que retient l'article 13 de la Loi 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les Principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger. Il dispose : « *L'apprentissage est un mode de formation professionnelle ayant pour but l'acquisition d'une qualification professionnelle initiale reconnue, permettant l'exercice d'un métier dans les divers secteurs de l'activité économique liés à la production de biens et de services. L'acquisition de cette qualification se fait par l'exécution pratique et progressive des différentes opérations liées à l'exercice du métier considéré et par une formation théorique et technologique complémentaire dispensée dans les structures de formations agréées par le ministère en charge de la formation professionnelle.* »

En outre, conformément aux dispositions de la Loi 2012-45 du 25 Septembre 2012, portant Code du Travail de la République du Niger, cette formation théorique et technologique complémentaire peut être également dispensée par « **un chef d'établissement industriel, commercial ou agricole, un artisan ou un façonnier (qui) s'oblige à donner ou à faire donner une formation professionnelle méthodique et complète à une autre personne et par lequel celle-ci s'oblige en retour à se conformer aux**

<sup>20</sup> Evaluation de la Politique Nationale du développement de l'Artisanat (PNDA) MTA/DPA, Hamzata Idrissa

<sup>21</sup> La loi n° 98-12 du 1<sup>er</sup> juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien, a créé un dispositif national de formation professionnelle continue dont les organes essentiels sont : L'Office National de la Formation Professionnelle (ONAFOP), organisme tripartite : Etat, employeurs, employés chargé du pilotage de la politique nationale en matière d'apprentissage, d'enseignement technique, de formation et de perfectionnement professionnels (article 63). Le Fonds National pour l'Apprentissage l'Enseignement Technique, la Formation et le Perfectionnement Professionnels qui est géré par l'Office. Les ressources du fonds sont destinées au financement de la politique nationale en matière d'apprentissage, d'enseignement technique, de formation et de perfectionnement professionnels

<sup>22</sup> Le premier reversement au FAFA très partiel s'est effectué en 2018. Un deuxième reversement, toujours partiel, a pu être fait en juin 2019

<sup>23</sup> Etude de faisabilité du PAFCA, document principal (volume 1) Cyr Davoudoum, Chrissian Barou, André Dallus, Saidou Saley, 2004

*instructions qu'elle reçoit et à exécuter les ouvrages qui lui sont confiés en vue de son apprentissage* » (article 26).

Dans le contexte nigérien, les différents secteurs d'activités concernés par la formation technique et professionnelle par apprentissage sont entre autres, l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'agriculture... A cet effet, l'activité artisanale peut être comprise, conformément au Règlement N°01/2014/CM/UEMOA portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), en son article 1<sup>er</sup>, comme : « *Toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et/ou de prestations de services à l'exclusion de toutes activités agricoles, de pêche, de transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelle... Toutefois, les petites activités de transport opérées par un engin de deux à quatre roues, par pirogues, à dos ou à traction animale ou humaine sont considérées comme des activités artisanales.* »

## **2.2. Une insuffisance de clarification et de définition des rôles, des pouvoirs et des responsabilités des instances locales et régionales**

L'analyse diagnostic révèle une insuffisance de clarification et de la définition des rôles, des pouvoirs et des responsabilités des instances locales, régionales et nationales alors que le processus vise à favoriser la participation effective des divers acteurs et partenaires, c'est-à-dire de tous ceux qui peuvent aider l'établissement de formation à remplir sa mission : (i) en contribuant à la détermination des besoins ou à la définition des compétences et du plan de formation (responsables régionaux, autorités coutumière et politiques) ; (ii) en accueillant des stagiaires et en leur permettant de vivre des expériences importantes d'insertion (entreprises, ateliers, institutions de production) ; (iii) en soutenant financièrement le développement ou le fonctionnement de l'établissement de formation professionnelle et technique (Etat, Collectivités Territoriales, ONG, Associations, partenaires locaux, PTF) ; (iv) en facilitant l'insertion au marché du travail des personnes ayant terminé leur formation (ANPE, autres services ou structures de l'emploi et de la sécurité sociale).

Aussi, l'insuffisance de communication entre responsables régionaux, les acteurs et les partenaires de l'EFTP n'est-elle pas de nature à favoriser efficacement l'opérationnalisation des politiques au niveau des Collectivités Territoriales. Pourtant, l'option de la décentralisation et de la déconcentration adoptée par le gouvernement est à saisir pour impliquer tous les acteurs locaux, en favorisant la participation des instances politiques, celle des secteurs privés formel et informel ainsi que celle des milieux communautaires et associatifs. En effet, c'est l'ensemble de leurs connaissances de la région qui permet de bien cerner les besoins en formation et la problématique de l'insertion des jeunes et des adultes, notamment des femmes. La participation de tous les partenaires à la vie et au rayonnement des établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels est garante d'une appropriation locale et régionale et de l'adaptation pertinente de la formation aux réalités du bassin.

## **2.3. Un cadre législatif et réglementaire à améliorer**

Le cadre législatif et réglementaire constitue le canevas de base sur lequel le système va s'actualiser et se déployer. Une analyse exhaustive de toutes les lois et de tous les règlements qui concernent l'EFTP permettrait par ce biais de poser un diagnostic sur l'accessibilité, l'adéquation et l'efficacité du système actuel et de définir les balises nécessaires pour répondre aux nouvelles orientations gouvernementales. A défaut de disposer d'une telle étude spécifique, nous pouvons dire que le cadre légal est assez fourni et dynamique. Mais les différents acteurs de l'EFTP ne s'expriment pas sur les insuffisances du cadre. Par exemple, des lois ou décrets qui ne sont pas opérationnels, souvent par manque de textes d'application, voire inadaptés au nouveau contexte. C'est le cas de l'absence de passerelles entre dispositifs de formation. Il y a aussi une insuffisance et une cohérence globale et systémique des textes réglementaires qui devrait permettre au

Gouvernement d'orienter et d'encadrer une politique unifiée de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels qui est multiforme et dont le développement dépend de plusieurs départements ministériels ou publics sans coordination.

En effet, depuis plus de trois décennies, le secteur de l'ETFP a fait l'objet de plusieurs forums et études dont certains sont appuyés par différents partenaires techniques et financiers. On peut notamment rappeler entre autres : la déclaration de Zinder sur l'éducation (1982) ; les Etats généraux de l'éducation (1992) ; le séminaire de réflexion de Kollo sur l'ETFP (1992) ; l'atelier sur la restructuration et le perfectionnement des appareils de l'ETFP (1997) ; le séminaire sur la formation continue (2001) ; les Assises nationales de la formation professionnelle continue (2001) ; l'atelier de restructuration portant orientation du système éducatif, qui détermine les principes fondamentaux régissant le système éducatif ou encore la Table ronde de financement et d'appui qui a donné lieu au programme de Modernisation et de développement de l'ETFP en 2008.

Sur le plan conceptuel et terminologique, le découpage dans la loi<sup>24</sup> n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au Niger, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, entre autres, en « enseignement professionnel et technique » et en « formation professionnelle initiale<sup>25</sup> » relève d'un débat déjà résolu et d'une référence aux anciens instruments normatifs, notamment de l'UNESCO. Il aurait dû être tenu compte du travail des experts internationaux mobilisés par l'UNESCO de 2014 à 2015 avant l'adoption en novembre 2015 des nouvelles recommandations (normes conceptuelles) relatives à l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (ETFP), d'autant plus que le Niger fait partie des 93 pays qui ont travaillé à l'élaboration des actuelles recommandations.

#### **2.4. Un dispositif des certifications professionnelles et la Validation des Acquis Expérientiels (VAE) à dynamiser**

En application de la loi n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'enseignement et la formation professionnels et techniques au Niger, le DECRET N° 2018-770/PRNIMEP/T du 02 novembre 2018 portant institution des certifications professionnelles et - déterminant les modalités d'organisation de l'évaluation et de la sanction des formations a été pris qui institue les diplômes techniques et professionnels de base et de niveau moyen suivants : *le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ; le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ; le Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) ; le Baccalauréat Technique ou Technologique. D'autres diplômes peuvent être créés en cas de besoin conformément à la réglementation en vigueur.* Outre les diplômes cités ci-dessus, il est également institué les titres de qualification professionnelle suivants : *l'Attestation de Qualification de Base, en abrégé AQB ; le Certificat de Qualification aux Métiers, en abrégé CQM ; le Certificat de Qualification Professionnelle, en abrégé CQP<sup>26</sup> ; le Brevet de Qualification Professionnelle, en abrégé BQP ; le Brevet Professionnel de Technicien, en abrégé BPT.* Ces diplômes et les titres visés ci-dessus sont obtenus par la voie de l'enseignement et de la formation formelle sur la base des examens de sanction des formations et par la voie d'apprentissage informel à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les modalités

<sup>24</sup> Les circonstances ayant conduit à la prise de cette loi n°2015-22, notamment pour tenir compte de la conditionnalité et de l'urgence que cela constituait pour la mise en œuvre du projet PRODEC de la Banque Mondiale ont sans doute joué dans le processus décisionnel et législatif de son vote.

<sup>25</sup> Même en France, cela relève de (article 1<sup>er</sup>, I, de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971). Ainsi l'objet de cet article se limite à la formation professionnelle initiale du second degré. L'expression « formation professionnelle initiale » renverra dans le texte à ce seul objet. Déjà, la loi du 16 juillet 1971 sur la formation continue avait remplacé les lois de 1959, 1966 et 1968. On relève dans cette période l'intervention à des dates très rapprochées de textes législatifs se remplaçant ou se complétant et cela semble traduire les hésitations des pouvoirs publics dans un domaine où les conceptions et les pratiques étaient encore balbutiantes. Il a fallu aussi réparer des erreurs dues à une improvisation trop hâtive. Entre temps, en 1987, une nouvelle loi sur l'apprentissage (loi du 23 juillet 1987 dite « loi Seguin ») élargit le champ d'application de l'apprentissage à tous les diplômes professionnels, depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, et recule la limite d'âge d'entrée en apprentissage (25 ans au lieu de 20 ans).

<sup>26</sup> L'institution des CQP semble être une démarche de l'administration. Or, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) constituent une Certification attestant d'une qualification dans un emploi propre à une branche professionnelle, le CQP est créé et délivré par les partenaires sociaux de la branche concernée. A la demande de celle-ci, le CQP peut être enregistré au RNCP ou au Répertoire spécifique après instruction et pour une durée limitée. Toutes les branches ne sont pas dotées de CQP. Il peut y avoir aussi la création de CQP Interbranches (CQPI) dont l'objectif est de faire reconnaître les compétences transversales à des métiers communs aux branches concernées et favoriser ainsi les mobilités professionnelles. Au fond, les CQP ont vocation à préparer à une qualification directement opérationnelle en entreprise. Ils constituent également une réponse souple à l'évolution des besoins de la profession en matière de compétences et permettent de pallier une absence de diplôme ou de titre dans le métier concerné.

d'organisation des examens de sanction des formations et de la VAE sont déterminées par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP). A titre indicatif : *le CQP, le BQP et le BPT sont acquis par la validation d'une formation continue ou par VAE ; la formation continue après avoir validé les modules de formation constitutifs du BAC Pro visé et donc par la VAE après trois (3) ans d'expérience professionnelle dans des postes de niveau de responsabilité au moins égal au BAC Pro.*

Il convient de noter que ces dispositifs ne sont pas encore fonctionnels. On devra veiller à ce que les entreprises, au travers de leurs différentes formes de représentation, soient suffisamment les acteurs Co décisionnaires de la certification des compétences.

## **2.5. Un dispositif caractérisé par une insuffisance des infrastructures et d'équipements constatée sur le terrain**

Sur le plan des infrastructures et des équipements, les tableaux dressés par le directeur des infrastructures et des équipements pédagogiques dénotent que les infrastructures sur ces sites sont quasi inexistantes ou souvent trop vétustes et nécessitent en conséquence de grands travaux de reconstructions et de réhabilitations. Les 78 collèges d'enseignement technique sont dans des hangars provisoires réalisés souvent sur des sites d'emprunt. Quant aux équipements, ils tombent en panne régulièrement avec l'impossibilité de trouver des pièces de rechange. Il n'y a pas non plus de plan ou de service de maintenance des infrastructures et des équipements. Il en est de même des salles de classe inutilisables et des ateliers peu fonctionnels. Aussi, la faiblesse du financement ne facilite pas l'achat de la matière d'œuvre en gros et donc rend compliquée la gestion et crée un surcoût.

## **2.6. Une structure de l'offre éducative et de formation à renforcer**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°2015-22 du 23 avril 2015 déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP au Niger, l'EFTP comprend, sous réserve des observations précédentes à ce sujet, trois composantes complémentaires suivantes à savoir : *l'enseignement professionnel et technique ; l'enseignement professionnel initial ; l'apprentissage et la formation professionnelle continue.* En termes de niveaux d'enseignement, l'article 7 de la même loi dispose que l'EFTP comprend : *l'enseignement élémentaire professionnel et technique ; l'enseignement moyen professionnel et technique et l'enseignement supérieur professionnel et technique.*

L'état des lieux a révélé une insuffisance de contenu des programmes de formation utilisés ou leur inexistence dans certains établissements visités et retenu l'absence de passerelles entre les différents niveaux à l'intérieur même de l'EFTP et entre celui-ci et les bases 2 et moyen de l'enseignement Général. En outre, les programmes de l'EFTP sont généralement élaborés par un ministère ou par une instance gouvernementale accréditée en vue de satisfaire au mieux les besoins de formation de l'ensemble du pays. Ce n'est pas encore le cas au Niger où l'on a du mal à trouver les livres des différentes matières composant le programme d'un niveau de formation. En effet, l'identification des compétences du marché du travail et leur transposition en objectifs de formation soutenus par des outils et supports didactiques et pédagogiques représentent l'élément central de l'ingénierie de la formation professionnelle et technique. Etant donné leur complémentarité, le CNRPT et la Direction en charge des curricula doivent trouver des axes mise en synergie de leur dynamisme au-delà de tout conflit de compétence afin de résoudre ce déficit en manuels et programmes d'EFTP. Conformément à l'évolution des technologies et des modes de production, pour maintenir et améliorer les standards de qualité des programmes de formation, les filières et programmes doivent être révisés et adaptés. A titre illustratif, le cas des BTP.

**Tableau 10 : Filières de formation dans les établissements d'EFTP publics en 2013 année de base de l'étude**

Effectifs	Etablissements	Filière du secteur des BTP	Autres filières non du secteur des BTP
8	CFPT,	1. Construction Métallique	9. Sections tertiaires
2	CFPA, CTK,	2. Electricité Bâtiment	10. Electronique
6	LP	3. Menuiserie bois	11. Mécanique générale
1	LEP	4. Electricité,	12. Mécanique Réparation automobile
3	LT	5. Bâtiment,	13. Agriculture
		6. Plomberie,	14. Elevage
		7. Froid et climatisation	15. Informatique
		8. Génie Civil	16. Pétrochimie

Dans ce secteur les besoins sont identifiés mais les formations sont organisées sans tenir compte des études réalisées par l'ONEF. Les programmes n'ont pas été réadaptés pour le marché du Niger.

Le tableau 11 ci-dessous permet de bien montrer l'insuffisance des sortants des établissements pour le secteur industriel. Souvent le Niger fait appel à la main d'œuvre étrangère au Bénin, au Togo, Au Nigéria, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, voire au Cameroun pour satisfaire certains besoins du marché du travail. On voit par exemple : la disparité de l'offre de formation malgré le marché existant dans toutes les régions, la représentation des filles dans les domaines industriels. Elle est tout simplement dérisoire, Il y a des filières qui sont ouvertes seulement dans une seule région (électricité équipement, électricité bâtiment, forage, métré-topographie, maintenance machine-engin, soudure spécialisée). Est-ce possible pour tout un pays ?

Non seulement les besoins du marché ne sont pas couverts par l'offre existante, mais pour d'autres métiers, il n'y a pas de filières créées ni ouvertes (Tableau 11 ci-dessous) : *Métiers de la production marqués par le point noir (charpentier, carreleur, terrassier, ...), Métiers de l'encadrement marqués par un point noir (Menuisier Alu, vitrier).*

**Tableau 11 : Effectifs des élèves de l'EFTP Public et Privé du domaine industriel par région, sexe et filière de niveaux I et II du cycle formel – 2013**

FILIERE	Agadez		Diffo		Dosso		Maradi		Niamey		Tatoua		Tillabéry		Zinder		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
<b>Bâtiment</b>	27	1	22	0		-	-	-	94	2	-	-	-		108	5	259
<b>Construction métallique</b>	43	0	19	0	13	0	20	0	190	18	23	0	9	0			335
<b>Électricité-équipement</b>	-	-		-	-	-	-	-	146	14	-	-		-		-	160
<b>Électricité bâtiment</b>							..		67	10							77
<b>Forage</b>	24	2															26
<b>Froid-climatisation</b>									33	2		-			16	4	55
<b>Génie civil</b>	16	9			46	9	101	9			29	6	4	2	159	14	404
<b>Menuiserie bois</b>	-	-	38	6	3	0	14	0	40	0	6	0	8	0	-	-	115
<b>Métré-Topo</b>							-	-	27	2		-	-	-	-	-	29
<b>Maintenance Machine Engin</b>	10	0															10
<b>Plomberie</b>			-	-	3	0			17	0			-			-	20
<b>Soudure</b>	-	-	-	-					25	0	-	-	-	-	-	-	25
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>14</b>	<b>79</b>	<b>6</b>	<b>117</b>	<b>11</b>	<b>297</b>	<b>22</b>	<b>970</b>	<b>73</b>	<b>70</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>283</b>	<b>23</b>	<b>1515</b>

Source : ONEF 2013

**Tableau 12 : Métiers dont dans lesquels des besoins en qualification ont été identifiés dans l'étude des BTP**

Métier de la production	Métiers de la production (suite)	Métiers de l'encadrement
maçon	Dessinateur métreur	Chef d'équipe
Menuisier	Électricien	Chef de chantier
Charpentier ●	Monteur de réseau	Conducteur de travaux
Couvreur	Conducteur d'engin ●	Technicien G C
Plombier	Mécanicien d'engin	Ingénieur G C
Froid Ventilation	Canalisateur	Autres
Peintre ●	Ouvrier VRD ●	Menuiserie Alu ●
Plâtriers ●	Terrassier ●	Vitrier ●
Carreleur ●	Géomètre Topographe	
Métallier		

Source : ONEF 2013

Dans le tableau 13 ci-dessous, ce sont les enquêtés qui expriment leurs besoins en renforcement de capacité. Cette demande vise la formation continue. Les établissements et certains opérateurs de formation publics et privés offrent de formations à la carte. Le FAFPA est l'outil privilégié dans le cadre de la mise en place de ces formations.

**Tableau 13 : les besoins en renforcement de capacités identifiés lors de l'étude des BTP auprès du public cible**

Public cible	Gestionnaire de formation	Artisans	Personnes ressources	Gestionnaire d'entreprise
Développement des compétences dans les domaines suivants :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La maîtrise d'ouvrage,</li> <li>2. Attribution des marchés</li> <li>3. Gestion de l'environnement de l'EFTP</li> <li>4. Technique de négociation</li> <li>5. Information sur les nouveaux procédés de fabrication</li> <li>6. Utilisation des NTIC (divers logiciels,)</li> <li>7. Partenariat public – privé,</li> <li>8. Organisation et gestion du matériel et des équipements,</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'ingénierie de formation selon l'APC,</li> <li>2. Les NTIC,</li> <li>3. Management d'une entreprise artisanale</li> <li>4. Evaluation des dispositifs de formation,</li> <li>5. Gestion axée sur les résultats (GAR),</li> <li>6. Démarche qualité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Technologies spécifiques</li> <li>2. Gestion et comptabilité</li> <li>3. Informatique (NTIC)</li> <li>4. Ingénierie pédagogique (APC)</li> <li>5. Planification des actions</li> <li>6. Cahier de charge d'une formation,</li> <li>7. Accès au financement de la formation</li> <li>8. Optimisation des coûts de production</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conception et planification des formations,</li> <li>2. Professionnalisation des entreprises,</li> <li>3. Connaissance du marché de travail</li> <li>4. NTIC</li> <li>5. Organisation et gestion des entreprises</li> <li>6. Gestion des marchés</li> </ol>

Source : ONEF 2013



### **Une nécessité de mettre en place un dispositif de formation recréant l'environnement professionnel**

Les dispositifs de formation sous tutelle du MEP/T sont mis en place sans aucun respect de la déontologie. L'exemple des CFM et CET est assez éloquent. Même dans le cycle formel la création et l'ouverture des établissements ne sont pas faites dans les règles de l'art. Lors de notre mission sur le terrain, un responsable régional a qualifié cette manière de faire de « politique ». Non seulement, ces dispositifs n'ont pas bénéficié d'une étude préalable de faisabilité, de durabilité et viabilité mais il n'est pas défini non plus un tableau de bord, avec des critères et indicateurs permettant d'évaluer le niveau atteint au regard de leur statut de dispositif « formel ». Encore faudra-t-il savoir si les métiers porteurs d'emploi identifiés sur les 205 répertoriés par des études en 2003 et 2005 sont mis en perspective dans ce processus. D'autant plus que si le secteur des industries extractives constitue un des moteurs de croissance pour l'économie nationale, de même que les grands projets d'infrastructures lancés par le gouvernement pour accompagner le développement du pays, le principal défi reste la disponibilité d'une main d'œuvre nigérienne **qualifiée** dans les métiers de la construction (bâtiment, travaux publics, conduite d'engins...) et dans ceux de l'industrie (électricité, mécanique, soudure, automatisme, conduite de systèmes de production...). Aujourd'hui, moins de 20 000 nigériens<sup>27</sup> qualifiés (sur une population active de 6 millions de personnes environ) travaillent dans ces secteurs au Niger mais faute de personnels nigériens compétents, le recrutement est élargi à d'autres pays (Source : CNE 1134-1150 PAFRIBTP).

**Tableau 14 : Evolution du nombre des établissements de formation de l'EFTP formel et non formel de 2010 à 2017**

Établissements	2010	2015	2017
Lycée technique / professionnel	2	8	10
Centre de formation professionnelle et technique (CFPT)	11	15	15
Centre d'enseignement technique (CET)	0	78	78
Centre de formation aux métiers (CFM)	19	227	257
Site intégré de formation agricole (SIFA)	0	15	15
Ecole de formation artistique et culturelle (EFAC)	0	8	10
Service national de participation / Centre des métiers du cuir et d'art du Niger (SNP/CMCAN)	2	4	4
<b>Ensemble formel et non formel</b>	<b>34</b>	<b>355</b>	<b>389</b>

Source : RESEN 2019

<sup>27</sup> Selon l'étude de l'INS/Ministère des Finances « Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel au Niger - (2012) », les branches, Industries extractives, Industries manufacturières, Electricité eau gaz, et Bâtiment travaux publics représentent 47 058 emplois, soit 49.5 % de l'emploi total dont moins de 40% sont des Ouvriers qualifiés et les Agents de maîtrise, qui sont deux catégories où le niveau de compétences est la clé de l'emploi.

Ce tableau montre bien comment l'implantation des dispositifs est rapide dans le temps, même si la demande est forte. Il y a bien des étapes obligatoires à respecter pour que l'EFTP soit efficace. La colonne ombrée porte les données de 2015, l'année de base de la présente étude (**sous toutes réserves, vu le manque de fiabilité des données chiffrées**). Encore faudra-t-il déterminer si l'EFTP regroupe bien les établissements sous tutelle ou hors tutelle du MEP/T puisque les Ecoles de formation artistique et culturelle (EFAC) dépendent du Ministère de la Renaissance Culturelle et que d'autres structures sous tutelle d'autres départements ministériels n'y figurent pas curieusement. Mieux, il va falloir caractériser certaines structures ou organisations pour savoir s'il est pertinent de mettre des ONG qui n'ont pas forcément la formation comme objet principal et qui peuvent faire par conséquent plusieurs mois, voire plusieurs années sans « marchés de formation ». Cela pose sans aucun doute la question de la qualité de la formation.

### Autre exemple illustratif selon les niveaux

Les effectifs de l'EFTP en 2016 sont assez illustratifs (annuaire 2015-2016 de la DSI/MEPT). En effet, 187 établissements de type formel, publics et privés ont été recensés sur l'ensemble des 8 régions du territoire national dont 59 pour la seule région et ville de Niamey ; 168 établissements sont sous tutelle du MEP/T. La formation professionnelle privée avec 73 établissements est essentiellement concentrée dans la région de Niamey qui en compte 40. Mais les autres ressources n'ont pas suivi l'évolution (Ressources humaines, financières, infrastructurelles et matérielles) du nombre d'établissements dans le temps.

Le tableau 15 ci-dessous montre la difficulté de gérer les flux, au vu de la capacité d'accueil de l'ensemble des dispositifs de l'EFTP. L'analyse selon les cycles de formation montre que la plus grosse cohorte d'apprenants est enregistrée dans le système d'apprentissage qui compte plus des trois quarts (77%) des effectifs en 2016 et qui en comptait déjà les trois cinquièmes (60%) en 2013. La deuxième plus grosse cohorte d'apprenant est enregistrée dans le second cycle de l'EFTP avec un effectif de près de 33 700 en 2016, en croissance de près de la moitié de son effectif de 25 700 trois ans plus tôt. Le cycle de l'EFTP1, malgré une augmentation de près de 6 fois de son effectif initial de 2013, est d'importance dérisoire puisqu'il ne compte qu'environ 1% des effectifs de l'EFTP en 2016.

**Tableau 15 : Evolution des effectifs en EFTP formel et non formel de 2013 à 2016**

	2013	2014	2015	2016	Part de chaque niveau	
					2013	2016
EFTP niveau 1 (BASE)	1 884	1 927	6 492	8 465	3%	1%
EFTP niveau 2 (MOYEN)	25 708	28 369	29 725	33 683	38%	21%
Apprentissage	40 894	102 134	151 621	169 381	60%	77%
<b>Ensemble</b>	<b>68 486</b>	<b>132 430</b>	<b>187 838</b>	<b>211 529</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Annales statistiques MEPT

En informations plus détaillées :

	ETABLISSEMENTS	Total	EFTP1 (BASE 1/BASE 2)	EFTP2 (MOYEN 1/ MOYEN 2)
2016/2017	AUTRES MINISTERES	20 133	815	19 318
	CFM	24 399	24 399	
	CFPT	2 263		2 263
	CET	8 822	8 822	
	LYCEE PROF PRIVE	108		108
	LYCEE PROF PUB	2 127		2 127
	LYCEE TECH PRIVE	263		263
	LYCEE TECH PUB	1 197		1 197
PRIVE	9 782		629	9 240

Source : Annales statistiques et données disponibles

Outre la répartition des effectifs par sous cycle, il est aussi instructif d'apprécier comment les effectifs sont distribués dans les grands secteurs. Le tableau 36 ci-dessous donne les détails nécessaires. Il ressort que la plus grande partie des apprenants se trouve dans les filières appartenant au secteur économique tertiaire (54%). Le secteur primaire agricole accueille 29% des apprenants tandis que les filières industrielles n'en accueillent que 17%. *Pour un pays qui a des ambitions d'être émergent dans les années à venir, il est important que des mesures d'incitations soient prises pour inverser la tendance afin d'avoir au moins la moitié des effectifs dans les filières agricoles et industrielles (Cf. tableau 16).*

**Tableau 16 : Effectifs des élèves en 2015-2016 de l'EFTP (formel et non-formel) par sexe, par secteur économique et par région**

Régions	Primaire (agricole)	Secondaire (industriel)	Tertiaire (service)	TOTAL	Proportion de filles (%)
Agadez	347	1 951	3 494	5 792	43,4
Diffa	485	1 698	2 605	4 788	48,8
Dosso	380	4 900	7 352	12 632	53,4
Maradi	9 853	4 228	13 421	27 502	49,2
Niamey	20 809	9 142	35 136	65 087	49,1
Tahoua	320	3 486	6 112	9 918	50,4
Tillabéri	16 499	4 507	31 347	52 353	72,7
Zinder	11 659	6 764	15 034	33 457	49,5
<b>Total</b>	<b>60 352</b>	<b>36 676</b>	<b>114 501</b>	<b>211 529</b>	<b>55,2</b>
En (%)	29%	17%	54%	100%	-

Source : RESEN NIGER 2018/2019

Le taux de transition traduit également la faible capacité d'accueil des établissements sous tutelle du MEP/T (Tableau 17 ci-dessous).

**Tableau 17 : Taux de transition du secondaire (Base 2) enseignement général à l'EFTP**

Régions	Admis au BEPC 2015	Effectif en EFTP en 2016	Taux de transition secondaire 1 / EFTP en %		
	Total	Total	Garçons	Filles	Total
Agadez	2 444	72	4,28%	1,47%	2,95%
Diffa	1 198	59	7,39%	2,14%	4,92%
Dosso	5 105	172	4,33%	1,54%	3,37%
Maradi	9 364	206	2,74%	0,90%	2,20%
Niamey	19 307	241	1,17%	1,45%	1,25%
Tahoua	5 328	32	0,76%	0,24%	0,60%
Tillabéri	4 325	65	2,12%	0,49%	1,50%
Zinder	6 240	67	1,49%	0,47%	1,07%
<b>National</b>	<b>53 311</b>	<b>914</b>	<b>2,03%</b>	<b>1,04%</b>	<b>1,71%</b>

Source : RESEN 2019

Il ressort en effet que moins de 2% des admis au BEPC se retrouvent en enseignement et formation techniques et professionnels (*sous tutelle du MEP/T*) l'année d'après. Le constat qui ressort clairement, c'est que ce taux est insignifiant pour un pays qui considère le sous-secteur de l'EFTP comme une priorité. On a pratiquement moins de 1% d'une cohorte d'admis au BEPC qui s'oriente ou sont orientés en EFTP dans les régions de Tahoua et de Zinder.

Par ailleurs l'implantation d'un programme d'études, selon l'approche par compétences exige de l'établissement de formation un effort particulier pour recréer, en milieu scolaire, les conditions d'exercice du métier ou de la profession. Une telle situation nécessite généralement : *la mise à niveau des locaux (construction ou rénovation des bâtiments), une parfaite maîtrise de l'organisation physique des locaux, c'est-à-dire l'acquisition et l'installation du mobilier, de l'équipement et de l'outillage nécessaires pour réaliser les apprentissages prévus au programme, l'organisation matérielle, c'est-à-dire l'acquisition et la gestion des ressources matérielles (matières ou matériaux périssables) requis aux fins de production lors des activités pédagogiques.*

Dans l'EFTP public qui est censé être la référence, la qualité n'est pas de rigueur :

- *le peu de formateurs qualifiés assurent des fonctions administratives avec la création accélérée d'établissements ou de structures de gestion et de pilotage sans bénéficier de stage de perfectionnement permettant d'occuper leurs nouveaux postes ;*
- *les encadreurs pédagogiques sont aussi dans des bureaux, soit faute de moyens d'intervention, soit assumant aussi de fonctions administratives dans les mêmes conditions que les formateurs.*
- *Quant aux équipements et matériels didactiques, l'obsolescence et l'insuffisance en disent mieux ; les supports pédagogiques et didactiques sont très insuffisants, voire inexistant.*

Une autre cause de l'inadéquation de l'offre à la demande pourrait découler de l'implication de plus en plus accrue des établissements privés qui ont pour la grande majorité une visée beaucoup plus commerciale. Le nombre d'établissements privés est passé de 40 en 2007, à 69 en 2012, puis 73 en 2016 et sont essentiellement concentrés dans la région de Niamey qui en compte à elle seule 40. Sur les 42 148 enrôlés au niveau 1 (Base) et niveau 2 (Moyen), il y a 8 851 soit 21% sont dans le privé en 2016. Quant aux effectifs scolarisés dans les établissements centres du secteur privé, ils sont passés de 4 095 en 2007 à 5 370 en 2012, puis 8 851 en 2016, soit une croissance de près de 116% sur dix ans.

 Le suivi pour assurer la pertinence et le respect des normes pédagogiques dans ces établissements est limité. Le ministère responsable de « l'élaboration des programmes », au-delà de la mise à disposition des ressources, doit produire aussi :

- ▶ *un guide d'organisation ou un cahier des charges pour soutenir l'implantation des programmes d'études ; il y a un délai d'essai au terme duquel chaque programme est évalué ; la mise à niveau des ateliers ainsi que l'entretien et le remplacement de l'équipement nécessitent une politique de maintenance et une enveloppe budgétaire annuelle ; des ententes de partenariat avec les fournisseurs et l'industrie permettraient d'approvisionner les établissements à moindre coût ; la réactualisation par l'Inspection générale des services, des fiches de contrôle des ressources humaines, des ressources matérielles, des dispositifs de formation, des équipements, de l'insertion professionnelle des sortants de l'EFTP et surtout des établissements privés ; les coûts de formation pourraient être repensés et adaptés à la réalité du pays. Ils pourraient tenir compte du pouvoir d'achat du citoyen moyen.*

## **2.7. Une demande qui connaît une évolution très rapide et le poids de l'EFTP dans l'enseignement secondaire**

Selon les données chiffrées disponibles au MEPT, les effectifs des apprenants dans l'EFTP sont passés de 68 486 en 2013 à 331 885 en 2017, principalement du fait de l'accroissement des apprenants inscrits dans les établissements publics d'enseignement. Une telle base de lecture laisse nécessairement se poser la question du coût unitaire de formation et interpelle toute analyse d'ordre comptable, financier, économique et budgétaire appropriée, venant à suffire à la démonstration de tels chiffres.

 ***La simple revue des dépenses publiques du secteur de l'éducation et de la formation permet de relever que, entre 2012 et 2016, tous les sous-secteurs ont un taux d'exécution supérieur à 75% sauf le MEP/T dont les taux sont inférieurs à 55%. Le niveau de consommation des dotations budgétaires du MEP/T est le plus faible parmi les ministères en charge de l'Éducation. En effet, le taux d'exécution moyen du MEP/T sur la période est inférieur à 50% alors que ce taux est de 86,8% pour l'ensemble. Cette situation explique la faible proportion des dépenses de l'EFTP dans les dépenses totales du secteur. ... En conséquence, la part des dépenses d'éducation et de formation allouée à l'EFTP est en recul depuis 2015.***

**Tableau 18 : Evolution des effectifs de l'EFTP de 2013 à 2017.**

Région	2012-2013			2013-2014			2014-2015			2015-2016			2016-2017		
	Formel	Non formel	Total	Formel	Non formel	Total	Formel	Non formel	Total	Formel	Non formel	Total	Formel	Non formel	Total
Agadez	1 237	1 421	2 658	1 862	2 559	4 421	2 628	3 081	5 709	2 666	3 126	5 792	3 647	5 672	9 319
Diffa	568	623	1 191	1 053	988	2 041	1 435	2 663	4 098	1 811	2 977	4 788	2 743	6 090	8 833
Dosso	2 753	3 524	6 277	3 142	12 381	15 523	4 000	7 958	11 958	4 166	8 466	12 632	8 963	4 364	13 327
Maradi	4 533	1 585	6 118	4 551	7 071	11 622	4 876	15 923	20 799	5 273	22 229	27 502	12 109	29 701	41 810
Niamey	10 452	15 001	25 453	10 918	35 824	46 742	10 286	55 838	66 124	14 006	51 081	65 087	16 179	60 221	76 400
Tahoua	1 251	4 224	5 475	1 660	8 776	10 436	2 521	7 637	10 158	3 052	6 866	9 918	7 066	26 748	33 814
Tillabéri	1 970	10 134	12 104	2 439	14 143	16 582	4 183	20 215	24 398	3 338	49 015	52 353	5 534	98 644	104 038
Zinder	4 828	4 382	9 210	4 671	20 392	25 063	6 288	38 306	44 594	7 836	25 621	33 457	12 955	31 389	44 344
<b>TOTAL</b>	<b>27 592</b>	<b>40 894</b>	<b>68 486</b>	<b>30 296</b>	<b>102 134</b>	<b>132 430</b>	<b>36 217</b>	<b>151 621</b>	<b>187 838</b>	<b>42 148</b>	<b>169 381</b>	<b>211 529</b>	<b>69 196</b>	<b>262 829</b>	<b>331 885</b>

Source : DSI/MEP/T (annuaires 2013-2017)

### Evolution des effectifs de l'EFTP (formel) par statut

L'analyse du tableau ci-dessous indique qu'il y a plus d'apprenants au public qu'au privé. Cependant, l'effectif du public en 2016-2017 a enregistré une hausse de 77% par rapport à l'année scolaire 2015-2016 tandis que celui du privé de 16%.

**Tableau 19 : Evolution des effectifs de l'EFTP (formel) par statut de 2013 à 2017.**

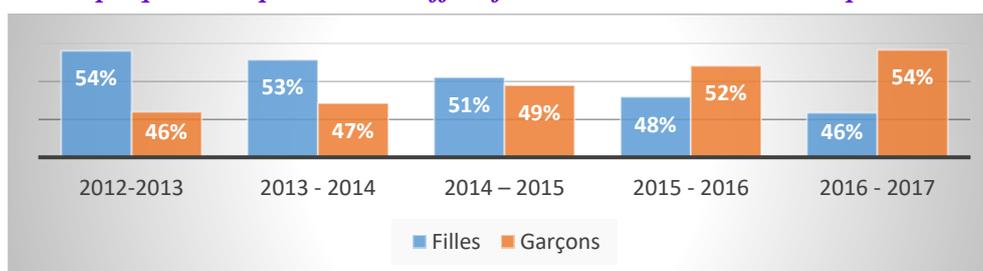
Statut	2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
Public	18948	21013	26783	33297	58 903
Privé	8644	9283	9434	8851	10 293
<b>Total</b>	<b>27 592</b>	<b>30 296</b>	<b>36 217</b>	<b>42 148</b>	<b>69 196</b>

Source : DSI/MEP/T (annuaires 2013-2017)

### Evolution des effectifs de l'EFTP de 2013 à 2017 par sexe

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la répartition des filles à l'EFTP a subi une baisse entre les années scolaires 2012-2013 et 2016-2017 passant de 54% à 46%, soit à quatre points de l'équité en matière de genre (50%).

**Graphique 4 : Répartition des effectifs de l'EFTP de 2013 à 2017 par sexe**



Source : MEP/T/DSI (annuaires statistiques 2013-2017)

### Evolution des effectifs de l'EFTP par secteur d'activité et par genre en 2016-2017 dans les structures formelles et non formelles

#### ► Dans les structures non formelles :

En 2017, le secteur secondaire présente un faible taux de 2,5% des apprenants, tandis que le secteur tertiaire est fortement représenté soit 71,3% des apprenants. L'analyse au niveau de genre relève que les filles sont plus nombreuses dans le secteur tertiaire, soit 78,7% contre 2,1% dans le secteur secondaire. Elles constituent aussi la majeure partie des effectifs du tertiaire avec une proportion de 64,5% contre 35,5% de garçons. Les filles sont peu présentes dans les secteurs agricole et industriel.

**Tableau 20 : Répartition des effectifs de l'EFTP par secteur d'activité et par genre en 2016-2017 dans les structures non formelles**

REGION	PRIMAIRE		SECONDAIRE		TERTIAIRE		TOTAL
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
AGADEZ	2 032	2 054	207	344	504	531	5 672
DIFFA	541	756	302	431	2 658	1 402	6 090
DOSSO	797	772	445	976	937	437	4 364
MARADI	3 331	3 845	1 791	264	9 611	10 859	29 701
NIAMEY	6 450	6 806	63	316	25 127	21 459	60 221
TAHOUA	30	100	149	398	11 911	14 160	26 748
TILLABERI	8 717	18 910	128	141	55 762	14 986	98 644
ZINDER	7 535	6 264	160	411	14 273	2 746	31 389
<b>TOTAL</b>	29 433	39 507	3 245	3 281	120 783	66 580	<b>262 829</b>
Proportion des apprenants par secteur	26,2%		2,5%		71,3%		100%
Proportion des filles dans le secteur	43%		50%		64,5%		58,4%
Proportion de filles (effectifs filles par secteur / effectifs total des filles)	19,2%		2,1%		78,7%		100%

Source : DSI/MEP/T (annuaire 2016-2017)

► **Dans les établissements public et privé formels :**

En 2017, le secteur primaire présente un faible taux de 3,6% des apprenants, tandis que le secteur tertiaire est fortement représenté, soit 62,0% des apprenants. L'analyse au niveau de genre relève que les filles sont plus nombreuses dans le secteur tertiaire, soit 89,0% contre 1,8% dans le secteur secondaire. Elles constituent aussi la majeure partie des effectifs du tertiaire avec une proportion de 65,8%.

**Tableau 21 : Répartition des effectifs de l'EFTP par secteur d'activité et par genre en 2016-2017 dans les structures formelles**

	PRIMAIRE			SECONDAIRE			TERTIAIRE			TOTAL
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
AGADEZ	14	119	133	412	1333	1745	1274	495	1769	<b>3647</b>
DIFFA	0	30	30	141	1233	1374	1161	178	1339	<b>2743</b>
DOSSO	77	172	249	217	3013	3230	4242	1242	5484	<b>8963</b>
MARADI	57	246	303	369	3469	3838	5346	2622	7968	<b>12109</b>
NIAMEY	38	122	160	422	3093	3515	6104	6400	12504	<b>16179</b>
TAHOUA	63	219	282	523	3363	3886	2367	531	2898	<b>7066</b>
TILLABERI	217	748	965	46	1529	1575	2407	587	2994	<b>5534</b>
ZINDER	118	225	343	761	3906	4667	5346	2599	7945	<b>12955</b>
<b>TOTAL</b>	584	1881	2465	2891	20939	23830	28247	14654	42901	<b>69196</b>
Proportion des Apprenants par secteur	3,6%			34,4%			62,0%			<b>100%</b>
Proportion des filles dans le secteur	23,7%			12,1%			65,8%			<b>45,8%</b>
Proportion de filles (effectifs filles par secteur / effectifs total des filles)	1,8%			9,1%			89,0%			100%

Source : DSI/MEP/T (annuaire 2016-2017)

## 2.8. Poids de l'EFTP dans l'enseignement secondaire

Les établissements formels ont accueilli 27 592 apprenants en 2012-2013 contre 42 148 en 2015-16. Les effectifs scolarisés dans l'EFTP formel sont plutôt faibles au regard des chiffres de l'enseignement général, mais ils ont tout de même connu une augmentation moyenne annuelle de plus de 17%. Les structures non formelles de l'EFTP accueillent cependant beaucoup plus d'apprenants, certainement en lien avec des niveaux de déscolarisation et de non scolarisation élevés. D'un ratio de 1,5 en 2013, les centres non formels intègrent plus de quatre fois les effectifs des centres formels en 2015-16. Ces effectifs sont ainsi passés de 40 894 apprenants à 262 829 entre 2012-13 et 2016-17.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, la somme des effectifs des deux ordres d'enseignement était de 799 320 élèves dont 69 196 à l'ETFP et 48.884 au MEP/T, soit respectivement 8,7% et 6,3%.

**Tableau 22 : Répartition des effectifs entre l'ETFP, le MEP/T et l'Enseignement Secondaire général.**

	2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
<b>ETFP formel</b>	27 592	30 296	36 217	42 148	69 196
<b>ETFP non formel</b>	40 894	102 134	151 621	169 381	262 829
<b>MEP/T</b>	12 220	13 561	19 588	22 256	48 884
<b>ESG</b>	439 160	502 935	546 679	662 763	730 124

Source : DSI/MEP/T (annuaire 2013-2017)

**Tableau 23 : Proportion d'apprenants entre l'ETFP, le MEP/T et l'Enseignement Secondaire général.**

ANNÉE	2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
Proportion d'apprenants du MEP/T formel par rapport à ceux de l'enseignement secondaire (cycles de base 2 et moyen et MEP/T formel)	2,7%	2,6%	3,5%	3,8%	6,3%
Proportion d'apprenants de l'ETFP formel par rapport à ceux de l'enseignement secondaire (cycles de base 2 et moyen et EFTP formel)	5,9%	5,7%	6,2%	6,9%	8,7%
Proportion d'apprenants inscrits à l'ETFP (formel et non formel) par rapport aux effectifs du secondaire (cycles de base 2 et moyen et EFTP)	13,5%	20,8%	25,6%	24,2%	31,3%

Source : DSI/MEP/T (annuaire 2013-2017)



On constate que, selon le niveau de formation, la plus grosse cohorte d'apprenants est enregistrée dans le système d'apprentissage qui compte 79% des effectifs en 2017 contre 80% en 2016 et 60% en 2013. Le niveau de l'ETFP1, malgré une augmentation de plus de 3 points de son effectif de 2013, reste faible : 10% des effectifs de l'ETFP en 2017.



On constate également que cette addition des effectifs des CFM (enseignement et formation cycle primaire de l'ETFP), des apprentis et autres apprenants du non formel par rapport à l'effectif global de l'enseignement secondaire n'est pas objectivement et scientifiquement soutenable et n'a visé que le seul objectif de pouvoir atteindre 40 %, sans qu'il soit possible -par rapport au non formel- de l'étayer par les effectifs du personnel formateur, les programmes, les durées de formation, les niveaux de qualification préalablement déterminés et d'une revue des dépenses budgétaires en rapport et soutenables avec de telles performances.



Cela pourrait même desservir le Ministère et donc le pays, dans les efforts d'investissement rationnel dans le non formel pour le dynamiser, le moderniser, le formaliser au moins en partie et progressivement pour améliorer la qualité des produits et répondre mieux aux besoins de la croissance économique et au développement de l'entrepreneuriat, notamment artisanal. Comment former plus de deux cent mille apprenants dont aucun ne peut être compté parmi les ouvriers qualifiés visés par l'IDE ? La preuve en est

que le budget du MEPT ne comporte pas de dépenses réelles et effectives par rapport au non formel, sauf à s'en remettre au financement, entre autres, du FAFPA sans tenir compte de ses obligations premières, légales et réglementaires ainsi que du cadre partenarial dans lequel il est inscrit. A titre indicatif, en 2017, par exemple, le FAFPA n'a reçu aucun franc de l'Etat, ni en subvention, ni en taxe d'apprentissage alors que des réalisations astronomiques lui sont statistiquement attribués sans provenir de l'institution elle-même. Par rapport au formel, cette course à l'atteinte d'objectifs chiffrés a même occulté la nécessité et la juste évaluation des besoins et moyens pour permettre une fonctionnalité optimale des dispositifs de formation et, ce faisant, la qualité des formations dispensées.



## 2.9. Poids de l'ETFP dans le secondaire, une question de mesure et de comparabilité à l'échelle internationale

- *Rappel : Au cours de l'année scolaire 2016-2017, la somme des effectifs des deux ordres d'enseignement était de 799 320 élèves dont 69 196 à l'ETFP et 48.884 au MEP/T, soit respectivement 8,7% et 6,3%.*

Graphique 5. : Répartition des effectifs du secondaire entre l'ETFP et l'Enseignement Secondaire général.



Source<sup>28</sup> : données DPS (2014-2015)/METFP/MEN(2014-2015)/WDI (2013).

Tout ceci demande que les données recueillies au niveau des établissements non formels soient définies par rapport à un standard international ou à un niveau de qualification et non de formation de deux semaines ou trois mois sans certification car selon la définition de l'UNESCO et du Bureau International du Travail (BIT), l'ETFP fait référence « *aux processus d'enseignement qui impliquent, en plus de l'enseignement général, l'étude des technologies et sciences connexes, et l'acquisition de compétences pratiques, d'attitudes, de compréhension, et de savoir liées aux métiers dans les différents secteurs de l'économie et de la vie sociale* » (UNESCO et BIT, 2001). La formation qu'elle

<sup>28</sup> RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE REFORME DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2016 – 2025 DOCUMENT DE DIAGNOSTIC ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE Version du 08 Novembre 2016

soit sous formes d'enseignement formel ou non formel vise à assurer à tous les segments de la société un accès aux moyens de l'apprentissage tout au long de leur vie. C'est aussi un enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans les établissements sous tutelle du ministère.



## **La problématique de l'atteinte de 40% des effectifs de l'enseignement des apprenants de l'EFTP dans l'enseignement secondaire ou des apprenants sortants du primaire (post-primaire) dans l'EFTP à l'horizon 2021**

La volonté des autorités reste de développer l'enseignement et la formation techniques et professionnels afin de créer les conditions d'insertion professionnelle et d'employabilité des jeunes. La question de la proportion des élèves qui y seront orientés représentera 40% à l'horizon 2021 : (i) soit des effectifs de ceux sortis de l'enseignement primaire, (ii) soit des effectifs accueillis par rapport à l'ensemble des effectifs de l'enseignement secondaire.

En d'autres termes, il s'est installé au fil des ans une ambivalence, parfois entretenue, qui peut expliquer sans le justifier les insuffisances relevées par tous les acteurs quant aux données chiffrées pouvant permettre de faire une évaluation de la situation dans des règles transparentes. Mieux, de façon générale, on semble ne pas retenir que l'EFTP reçoit également des apprenants du secondaire de l'enseignement général Base2<sup>41</sup> et Moyen. Il peut également recevoir des apprenants venant de l'enseignement supérieur, même pour un CAP.

**En 1999 :** en soutien à l'UNESCO et à la CONFEMEN, l'OIT indique la nécessité de corriger le déséquilibre trop important dans les filières techniques par rapport à l'enseignement général (en moyenne seulement 5 à 10 % des effectifs du secondaire sont scolarisés dans les filières d'enseignement technique).

**En 2002 :** dans les Objectifs de développement du secteur de l'éducation à l'horizon 2015 (SRP)<sup>29</sup>, le Niger vise comme « proportion des effectifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans les effectifs du secondaire à atteindre l'objectif de 20% en 2005 et celui de 50% en 2015 (prenant comme situation de référence 8% en 2001)<sup>30</sup> ».

**En 2003,** le Niger maintient ce cap dans le Programme Décennal de Développement de l'Education PDDE (2003/2012).

**En 2004,** l'évaluation et l'étude de faisabilité pour la mise en place et en œuvre du *Programme de l'Union Européenne d'appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage* (PAFPCA, avec le fonds dédié FAFPCA) relevait que « sur cette frange de jeunes estimée à 500.000 en 2004, seulement 9.880 élèves étaient accueillis dans les établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, soit 2% »<sup>31</sup> !

**2005-2008 :** Dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008 – 2012, le volet Enseignement et formation Techniques et Professionnels laisse apparaître : « L'accès à ce type d'enseignement est limité. En 2005, il est dispensé dans 11 établissements publics (un lycée technique, un lycée d'enseignement professionnel, neuf centres de formation professionnelle et technique) et 41 établissements privés. **De même, cet ordre d'enseignement accueillait 2,5% des élèves du secondaire pour un effectif global de 4.608 inscrits dont plus de la moitié (2.534) dans des établissements privés.** Dans le secteur public, le nombre d'élèves a considérablement chuté, passant de 3.995 élèves en 1999 à 2.074 en 2004-05. Les filles sont sous-représentées dans l'EFTP ; leur effectif au cours de la même période était estimé à 39% (dont 72% dans des établissements privés) contre 44% chez les garçons. » Autrement dit, les 8% de 2001 sont réévalués et tombent à 2,5%. Probablement, on n'avait pas encore suffisamment mesuré les effets et l'impact des turbulences politiques et des années scolaires blanches en 2001. Néanmoins, il est indiqué dans la DSRP que « Les apprenants relevant de l'EFTP représenteront 12% des effectifs de l'enseignement secondaire en 2015 contre 2,4%

<sup>29</sup> SRP Complète, préparée par le Gouvernement du Niger, Janvier 2002 page 57 et Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2002-2015) DOCUMENT DE SYNTHÈSE POUR LE FORUM 20 Décembre 2002 TABLEAU N°6, page 35

<sup>30</sup> Par réalisme, les objectifs pour l'éducation ont été fixés un peu en retrait par rapport à ceux du millénaire compte tenu du retard accusé dans ce domaine par le pays. Ainsi, l'objectif de scolarisation primaire est de 84% en 2015 contre un taux de 100% pour les objectifs internationaux. En revanche, la SRP reste ambitieuse pour l'accès des filles à l'enseignement puisqu'elle s'assigne l'égalité des sexes [MM59] à l'horizon 2005. Dans le Programme Décennal de Développement de l'Education 2002-2012 figurent des mesures volontaristes telles que le recrutement exclusif d'enseignants contractuels (les Volontaires de l'Education) dans les écoles primaires, en partenariat avec la société civile et le renforcement du rôle du secteur privé dans l'offre des services d'éducation.

<sup>31</sup> Ne faut-il pas s'interroger sur les limites du modèle hérité de la colonisation ? Au Bénin, par exemple, « Depuis l'indépendance, le statut du type d'école que nous avons eu, c'est celui d'aller vers les diplômes, et les grands diplômes. Dans l'enseignement secondaire général, sur 100 élèves, seuls 03 sont orientés vers la formation technique et professionnelle. Nous ne pouvons pas aller au développement en maintenant cette donne. C'est pourquoi nous avons décidé d'opérer des réformes pour changer cette tendance. » « Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle: Mahougnon Kakpo expose la vision du gouvernement », Mai 12, 2019 <https://levenementprecis.com/2019/05/12/enseignements-secondaire-technique-et-la-formation-professionnelle-mahougnon-kakpo-expose-la-vision-du-gouvernement/>

<sup>41</sup> CFPT AMA, CFPP

En effet, quels que soient les objectifs donnés par les pouvoirs publics à l'EFTP résultant de l'évolution économique et sociale, on peut constater qu'ils sont fixés souvent par des pourcentages (%) sans que l'on se préoccupe des statistiques fiables, des capacités d'accueil, des enseignants de qualité et des capacités réelles des élèves à répondre aux exigences des niveaux correspondants. Atteindre de tels objectifs dans ces conditions peut amener au fil des ans à un suivi-évaluation et une collecte d'informations qu'on voudrait absolument faire correspondre aux objectifs visés.

La problématique de la proportion des effectifs accueillis par rapport à l'ensemble de ceux de l'enseignement secondaire reste une mesure à caractère international qui permet par plusieurs indicateurs de procéder à un certain équilibre des affectations et des orientations pour sortir l'EFTP de la vision classique dans laquelle il était et consistant à avoir pour vocation de « recycler » les élèves sortis du système d'enseignement général et qui ne sont pas encore définitivement exclus du système éducatif et de formation.

Cette volonté des autorités de faire du sous-secteur de l'EFTP un levier de croissance et de développement socio-économique s'est traduite surtout par la forte augmentation du nombre d'établissements d'EFTP, entre 2010 et 2017 (le nombre d'établissements a été multiplié par plus de 11, passant de 34 à 389) sans que soient pris en compte tous les paramètres de fonctionnalité, de qualité, de viabilité et soutenabilité des dispositifs mis en place. **Encore faudra-t-il prendre en compte le fait que 389 établissements et centres créés (textes réglementaires de création) ne signifie ni qu'ils sont tous construits ni tous équipés.**

en 2005. Il était ainsi retenu et envisagé « qu'en soutien à la promotion de la croissance et de l'emploi, les actions suivantes seront menées :

- ✓ la création de nouveaux centres et/ou de nouveaux modules de formation dans les métiers liés aux grappes de croissance à haut potentiel ;
- ✓ le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ;
- ✓ la réhabilitation et la coordination du dispositif national de la formation ;
- ✓ ...
- ✓ le renforcement et la modernisation des capacités du secteur informel en matière de création d'emplois décents ;
- ✓ le développement de la formation initiale professionnalisante et/ou en alternance à travers l'apprentissage ;
- ✓ la pérennisation du financement du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) à travers le reversement de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises ;
- ✓ le développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage en vue du renforcement des compétences des salariés des entreprises, et des groupes vulnérables (artisans, femmes rurales, jeunes déscolarisés et non scolarisés, demandeurs d'emplois).

De même, en réponse au caractère trop général et à l'insuffisance de l'éducation formelle de base en formation pratique polyvalente et adaptée aux besoins des communautés de base, le Niger va renforcer l'éducation professionnalisante de base des jeunes et des adultes dans les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) et les écoles rurales alternatives par la réalisation d'études sur les besoins en formation dans les huit régions du pays, l'évaluation des CFDC expérimentaux existants, l'élaboration de statuts organiques des CFDC comme composantes de base de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, la formation continue des formateurs et la création de CFDC. Il s'agira de favoriser l'accès des déscolarisés et des non scolarisés à une formation professionnelle de base (**PAGE 97 (DSRP)** ;

**2008 (Juin)** : le Ministère de la Formation Professionnelle et Technique<sup>32</sup> revoit le schéma par niveau (Base et moyen) et vise, « en matière d'accès et couverture de :

- ✓ porter le pourcentage des apprenants de l'EFTP moyen public de 8,8% en 2006 à 20% des effectifs des sortants de base 2 général en 2015 ;
- ✓ porter le pourcentage des apprenants de l'EFTP public de 24% en 2006 à 30% en 2015 ;
- ✓ porter le pourcentage des filles au cycle moyen de l'EFTP public de 18,46% en 2006 à 30% en 2015 » ;

**2008 (Novembre)** : le Programme de Modernisation et de Développement<sup>33</sup> de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques reprend cette possibilité d'ouverture aux titulaires du CFEPD sur le fondement de l'analyse de la demande sociale potentielle de formation et de la nécessité d'élargir et de prendre en compte le périmètre d'action en matière de développement des compétences techniques et professionnelles par le ministère en charge de l'EFTP. Ainsi donc, étaient visés :

- **des flux scolaires avec à l'horizon 2015, 20 % de titulaires du CFEPD et du BEPC accueillis dans le système EFTP contre 1,01% (soit 573 inscrits dont 15,70% dans les établissements privés) et 8,8 % en 2006<sup>34</sup> ; (à titre indicatif, l'effectif de cette population est respectivement de 56 446 et 24 863 en 2006) ;**

**2012** : Le Niger précisant ses Objectifs<sup>35</sup>, en matière d'éducation et de formation, indique que les priorités sont traduites en objectifs, selon les segments éducatifs. Ainsi la proportion des élèves du cycle de base orientés à l'enseignement professionnel passe de 15,2% en 2010 à 20,1% en 2015 et à 25% en 2020. Mais les débats ne retiennent pas souvent qu'il a été aussi indiqué que le taux de transition de 3<sup>ème</sup> au cycle Moyen (enseignements général, professionnel et technique) devait pouvoir passer de 49,5% en 2010 à 62,2% en 2015 et 75% en 2020 et celui de survie à l'enseignement moyen de 53.3% en 2010 à 71.7% en 2015 et à 90% en 2020 ;

**2012** : Le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 ne considère pas des prévisions chiffrées mais affirme et confirme les engagements du gouvernement pour développer le secteur de l'EFTP. (pages 173-174) ;

**2016 (10 juin)**<sup>36</sup> : Dans sa Déclaration de Politique Générale, Son Excellence Monsieur Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement évoque « un Niger où l'école sera gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, un Niger où 40% de nos enfants fréquenteront les centres de formation professionnelle et technique et en sortiront avec un métier » (partie introductive), puis, il ajoute : « En matière d'enseignement professionnel, l'objectif du Gouvernement est de porter la proportion des apprenants de 25% en 2015 à 40% en 2021 par

<sup>32</sup> REPUBLIQUE DU NIGER Ministère de la Formation Professionnelle et Technique, Secrétariat Général, Comité d'élaboration du PDDE Post Primaire, Document de Synthèse. Juin 2008

<sup>33</sup> TABLE RONDE Nov. 2008 Déclinaison du PDDE-Post-Primaire (2008-2017) Programme de Modernisation et de Développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques (PMD / EFPT)

<sup>34</sup> MEN- Modèle de simulation éducation/Dosso – Décembre 2007

<sup>35</sup> Lettre de Politique Educative pour la période 2013 – 2020 (mai 2012),

<sup>36</sup> DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE Présentée par Son Excellence Monsieur Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Niamey, le 10 Juin 2016

Les statistiques utilisées pour l'atteinte de 40% des effectifs de l'enseignement secondaire restent ambiguës et manquent de fiabilité et de rigueur scientifique. Pour combler l'incapacité de traduire cette volonté à une réalité, le processus de collecte et de gestion du MEPT a recours aux statistiques de tout genre qui ne correspondent pas aux statistiques mentionnées par les autorités dans leur politique et leurs programmes. Encore faudra-t-il ici aussi relever, comme indiqué plus haut et sans que cela dédouane le MEPT, que le message politique ou les textes nationaux d'orientation stratégique ont varié selon leurs auteurs, les années, ou encore les circonstances. Les statistiques concernant l'EFTP au Niger sont en général imprécises, difficiles, voire impossibles à comparer et à agréger car les non scolarisés et déscolarisés, les admis de CM2 au niveau de CFM ainsi que les apprentis sont comptabilisés sans distinction de niveau de connaissance linguistique et de l'âge.

S'il faut distinguer la mesure du poids de l'EFTP dans le secondaire, il faut louer, encourager et éclairer la volonté politique des autorités du Niger de faire de l'EFTP, une voie de réussite à l'instar de ce que la représentation sociale a de la formation générale. A condition de décliner une réforme dont l'envergure pourra produire les résultats et les effets d'attractivité.

rapport aux effectifs **de fin du cycle primaire**. A ce titre, des salles de classes et ateliers seront construits et équipés pour rendre opérationnels les CET et les CFM nouvellement créés. Le Gouvernement mènera une vaste campagne d'alphabétisation des adultes ».

**2016 (Septembre) :** Le Document de stratégie révisé Septembre 2016 (PSEF) : « Afin que 40% des non scolarisés et des déscolarisés (jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>) soient accueillis dans l'EFTP, 23% d'entre eux seront orientés vers l'apprentissage traditionnel appuyé et 17% vers les autres filières de l'EFTP »<sup>37</sup> (Page 28).

**2017 (Mars) :** 4.1.3. Enseignements Professionnels et Techniques<sup>38</sup>  
« 103. L'analyse de la performance du sous-secteur de la Formation Professionnelle et Technique révèle une augmentation des effectifs des apprenants. En effet, les effectifs de nouveaux inscrits dans les établissements de Formation Professionnelle et Technique (EFTP) du niveau 1 passent de 6.492 en 2015 à 8.465 en 2016, ceux du niveau 2 passent de 29.725 en 2015 à 33.683 en 2016. Quant à ceux des nouveaux inscrits en Formation Initiale Professionnalisante (FIP), ils passent de 15.860 en 2015 à 23.790 en 2016. En somme, la proportion des apprenants de l'EFTP par rapport à ceux de l'enseignement secondaire général passe de 25,57% en 2015 à 27,03% en 2016. L'objectif du Programme de Renaissance II est de porter cette proportion à 40% en 2021 » (page 41).

**2017 :** « L'éducation primaire a été marquée par une nette amélioration des taux bruts de scolarisation (76,2% en 2016 contre 68,6% en 2012) et des taux d'admission (75,2% en 2015 contre 46,6% en 2011) aussi bien pour les filles que les garçons. Toutefois, les inégalités de genre demeurent fortes au détriment des filles (TBS des filles 70,2% en 2016 contre 82,1% pour les garçons). Il en est de même pour les inégalités entre les milieux rural et urbain (TBS de 64,3% en milieu rural contre 138,3% en milieu urbain en 2016). Aussi, l'analyse du taux net de scolarisation indique qu'une frange importante des enfants en âge d'aller à l'école (33,9%) en 2016 demeure hors du système éducatif... Au niveau de l'enseignement professionnel et technique, la part de cet ordre d'enseignement dans les effectifs de l'enseignement secondaire est passée de 13,6% en 2011 à 25,6% en 2015 pour un objectif de 25%. Cependant, il y a lieu de relever que les besoins en matière de compétences techniques et professionnelles pour couvrir les secteurs porteurs restent encore à satisfaire. Aussi, le secteur agricole et le secteur informel qui occupent une place centrale dans l'économie restent peu couverts. Des efforts doivent également être faits pour la prise en compte des non scolarisés et des déscolarisés en matière d'offre de formation »<sup>39</sup> (PP. 43-44).

**2017 (Janvier) :** Enfin, la proportion des élèves en formation professionnelle et technique par rapport aux élèves suivant l'enseignement de base a certes fortement augmenté passant de 12 à 21 % de 2012 à 2014<sup>40</sup> ce qui est excellent mais encore faible en terme absolu. Les faibles moyens dont dispose l'enseignement professionnel et technique expliquent en partie ces résultats.

(Des éléments pour comprendre ...)

<sup>37</sup> Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (2014-2024) Document de stratégie révisé Septembre 2016

<sup>38</sup> Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Évaluation de l'Action Gouvernementale Bilan de l'an 1 de Mise en œuvre du Programme de Renaissance II. Mars 2017

<sup>39</sup> Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 Un Niger renaissant pour un peuple prospère

<sup>40</sup> Niger 2035 Un pays et un peuple prospères. Tome - I Diagnostic, Enjeux & Défis. Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive SDDCI, Janvier 2017

**Tableau 24 : Evolution des effectifs en EFTP formel et non formel de 2013 à 2017 et part de chaque niveau de 2013, 2016 et 2017**

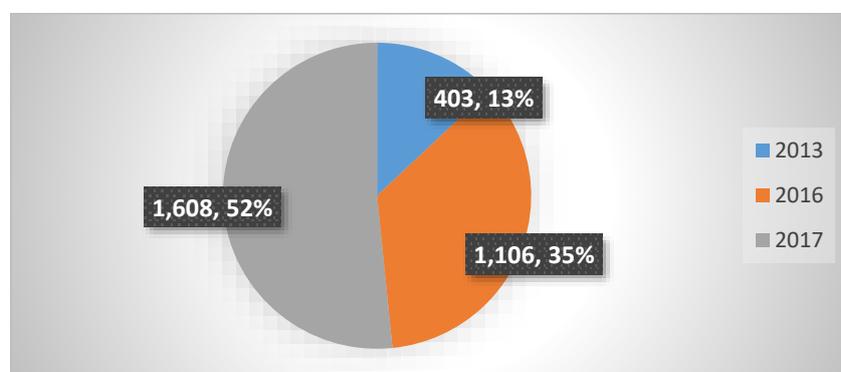
	2012 –	2013 –	2014 –	2015 -	2016 –	Part de chaque niveau		
	2013	2014	2015	2016	2017	2012 - 2013	2015 - 2016	2016 - 2017
<b>EFTP niveau 1 (Base)</b>	1 884	1 927	6 492	8 465	34 651	3%	4%	10%
<b>EFTP niveau 2 (Moyen)</b>	25 708	28 369	29 725	33 683	34 545	38%	16%	10%
<b>Apprentissage</b>	40 894	102 134	151 621	169 381	262 829	60%	80%	79%
<b>Ensemble</b>	<b>68 486</b>	<b>132 430</b>	<b>187 838</b>	<b>211 529</b>	<b>332 025</b>	100%	100%	100%

Source : DSI/MEP/T (annuaire 2013-2017)

### ► Evaluation du niveau de couverture du sous-secteur de l'EFTP

Pour mieux apprécier la couverture, nous utiliserons comme indicateur le nombre d'inscrits en EFTP pour 100 000 habitants. On constate que le pays a fait un effort considérable au niveau de la satisfaction de la demande sociale de formation en EFTP. Le niveau de couverture a connu une augmentation de 403 inscrits pour 100 000 habitants en 2012 à 1 106 inscrits pour 100 000 habitants en 2016 et 1 608 inscrits pour 100 000 habitants en 2017.

**Graphique 6 : Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants l'ensemble des offres d'EFTP (y compris apprentissage)**

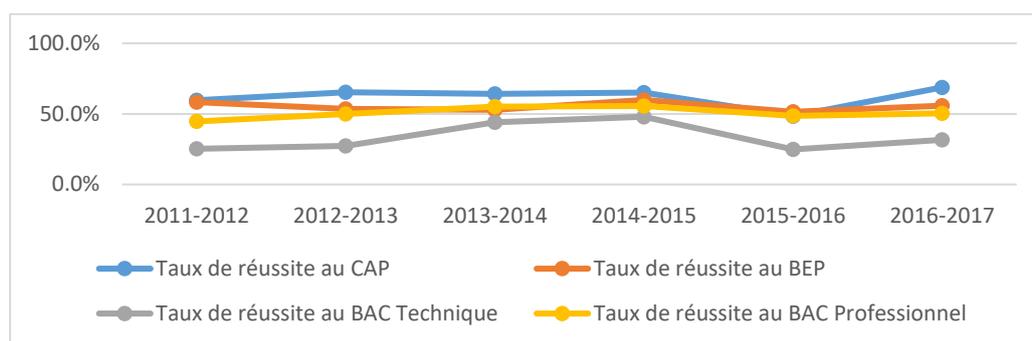


Source : DSI/MEP/T (annuaire 2013-2017)

## 2.10. Une efficacité interne du dispositif EFTP encore faible

Les taux de réussite aux examens officiels sont à tous les niveaux d'enseignement faibles. Ces rendements scolaires médiocres enregistrés dans le système sont dus, entre autres, aux mauvaises conditions d'apprentissage et d'enseignement qui résultent d'une combinaison de facteurs, à savoir : inadéquation des matériels didactiques; indisponibilité et inadaptation des programmes et manuels scolaires ; problèmes sanitaires et nutritionnels des enfants ; insuffisance du temps réel d'apprentissage ; faiblesse du dispositif d'encadrement des élèves ; faiblesse du système de supervision scolaire et d'encadrement des enseignants ; ratios élève/enseignants relativement élevés ; démotivation des enseignants vis-à-vis de la fonction enseignante ; méthodes d'évaluation orientées plutôt vers la restitution de connaissances ; absence ou insuffisance de ressources et manque de formation disciplinaire et pédagogique des enseignants à tous les niveaux du système. La majorité des enseignants sont sous-qualifiés. Un autre aspect qui affecte négativement la qualité de l'éducation offerte est la précarité ou le mauvais état des infrastructures scolaires.

**Graphique 7 : Evolution du Taux de réussite au CAP, BEP, BAC Technique et BAC professionnel de 2013 à 2017**



Source : DSI/MEP/T (annuaires 2012-2017)

L'analyse du graphique ci-dessus montre que le taux de réussite au CAP reste très élevé (autour de 70 %), hormis en 2016 où il est en dessous de 50 %. Les trois taux de réussite ont connu une augmentation jusqu'en 2015 avant de connaître une baisse. Le Bac technique expérimente un faible taux moyen de réussite (environ 33%) alors que les résultats du Bac professionnel sont un peu plus reluisants (environ 52%) même s'ils devraient s'améliorer. Le taux de réussite global au Bac, très proche du taux de réussite au Bac général en raison du poids de cette dernière catégorie dans l'effectif des candidats, a enregistré une tendance baissière sur la même période, avec un niveau de réussite de 34,5% en moyenne annuelle.

**Tableau 25 : Taux de réussite au Bac de 2011 à 2017**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Bac général</b>	40,4	35,4	36,4	36,4	37,8	27,9	26,1
<b>Bac technique</b>	32,5	25,3	27,4	44,1	48,0	24,8	31,6
<b>Bac professionnel</b>	61,5	44,7	50,0	55,1	55,6	45,8	50,4
<b>Bac (toutes catégories)</b>	40,0	35,0	36,3	37,0	38,5	28,1	26,7

Source : DSI/Ministère de l'enseignement supérieur (annuaires 2011 à 2017)

**Tableau 26 : Résultats au CAP et au BEP selon le genre**

	2011-2012				2016-2017			
	% filles inscrites	% réussite Garçons	% réussite Filles	% réussite Total	% filles inscrites	% réussite Garçons	% réussite Filles	% réussite Total
<b>CAP</b>								
<b>Industriel et primaire</b>	6,4%	71,1%	53,8%	70,0%	8,0%	81,5%	83,3%	81,6%
<b>Tertiaire</b>	48,1%	57,0%	38,4%	48,0%	54,8%	56,8%	52,7%	54,5%
<b>BEP</b>								
<b>Industriel et primaire</b>	7,2%	79,1%	83,8%	79,5%	9,0%	64,7%	62,0%	64,5%
<b>Tertiaire</b>	53,8%	43,9%	30,6%	36,7%	52,2%	45,5%	42,6%	44,0%

Sources : DSI/MEP/T Annuaires statistiques, 2012, 2013, 2016 et 2017.

On observe que les filles sont d'une part, globalement sous-représentées parmi les inscrits aux différents examens et d'autre part, ont des taux de réussite en moyenne un petit peu inférieurs à ceux des garçons. Les filles représentent seulement moins de 8 % aux CAP et BEP industriels et primaires en 2012. Il n'y a que dans les CAP et BEP tertiaires où les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons, soit 55 % et 52 % des inscrits en 2016-2017. De plus, les filles ont des taux de réussite un peu supérieurs à ceux des garçons en CAP industriel et primaire 83 % contre 81 %. Les taux de réussite des filles ont évolué de façon plus forte que ceux des garçons dans tous les CAP et dans les BEP tertiaires.

## ► Taux de rendement interne (%) par niveau d'études et par type de diplôme

Le taux d'abandon de l'année (t) se calcule en divisant le nombre d'élèves ayant abandonné les cours d'un niveau donné au cours de l'année scolaire (t+1) par le nombre des élèves qui était inscrit dans le même niveau, au cours de l'année scolaire précédente. De même, le taux de redoublement de l'année (t) se calcule en divisant le nombre de redoublants d'un niveau donné au cours de l'année scolaire (t+1) par le nombre des élèves qui était inscrit dans le même niveau, au cours de l'année scolaire précédente.

- ✓ Les différents taux d'abandon au niveau de la formation professionnelle sont de moins 1 % pour les filles et varient de 0,56 % à 2,5% pour les garçons dans les établissements formels ;
- ✓ le taux de redoublement est plus élevé chez les garçons (2,3 %) que chez les filles (1,5 %) dans les établissements formels en 2017.

**Tableau 27 : Evolution des taux de redoublement, d'abandons de l'EFTP par sexe**

		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Taux de redoublement de l'EFTP	Ensemble	2,55%	1,58%	2,23%	3,86%	1,92%
	F	1,90%	1,18%	1,26%	2,69%	1,48%
	G	3,32%	2,04%	2,48%	5,05%	2,30%
Taux d'abandon de l'EFTP	Ensemble	0,93%	0,52%	0,43%	1,74%	0,53%
	F	0,56%	0,32%	0,27%	0,93%	0,39%
	G	1,36%	0,74%	0,59%	2,50%	0,65%

Source : DSI/MEP/T annuaires 2013 à 2017

## 2.11. Une efficacité externe de l'EFTP qui ne répond pas encore à l'insertion professionnelle

Les résultats de l'enquête<sup>42</sup> réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement des Compétences pour la croissance (PRODEC) par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) du Niger sur l'insertion des diplômés de dix-huit (18) établissements publics sous la tutelle du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques ont permis de produire des indicateurs pertinents et des analyses approfondies sur le devenir professionnel des diplômés de la cohorte. Cette première enquête concerne les diplômés titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et du Brevet d'Etude Professionnelle (BEP) de l'année 2014. Ainsi, 799 diplômés ont été répertoriés parmi lesquels 9,9% sont titulaires du CAP. En termes de genre, les femmes représentent 14,4% du total des diplômés. La majorité de ces diplômés proviennent des familles dont les parents ont un faible niveau d'instruction. L'essentiel des diplômés de la cohorte est dans les filières du secteur industriel (64,7%). Les filières du secteur agricole n'enregistrent que 10,6% des diplômés. Les femmes sont faiblement représentées dans les filières industrielles et agricoles qui sont les secteurs porteurs de croissance économique au Niger et leur poids est relativement plus important dans les filières de commerce et de la comptabilité. Plus d'un diplômé sur cinq (1/5) n'a pas effectué un stage durant son cursus de formation, ce qui dénote de la faiblesse du dispositif de formation en la matière.

En outre, les situations professionnelles de cette cohorte au moment de l'enquête se présentent comme suit : (i) 42% des diplômés étaient en situation d'emploi (incluant l'emploi salarié, le stage rémunéré, l'emploi indépendant, l'aide familial et l'activité occasionnelle) ; (ii) les jeunes diplômés qui sont à la recherche d'un emploi constituent 17% du total de la cohorte ; (iii) près de 39% suivent toujours un cursus de formation ou d'études ; (iv) seul 1% des diplômés se sont déclarés inactifs à la date de l'enquête.

Par ailleurs, l'analyse du processus d'insertion sur le marché du travail révèle que : (i) plus de 45% des jeunes diplômés de 2014 n'ont jamais accédé à un emploi au cours des trois premières années qui ont suivi leur entrée sur le marché du travail ; (ii) 19% des diplômés ne décrochent leur premier poste d'emploi qu'après plus d'une année de recherche ; (iii) un

<sup>42</sup> ONEF Rapport de l'Enquête Nationale sur l'Insertion des Diplômés 2014 de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques sous tutelle du MEP/T au Niger (ENID2017), septembre 2017.

diplômé sur 10 a accédé à un emploi directement après sa sortie de formation ; (iv) les diplômés passent en moyenne 5,5 mois de chômage ; (v) près de 46% des diplômés n'ont jamais été en situation de travail ; (vi) plus de 35% des diplômés continuent leur formation pendant la période d'observation en juin 2017.

**Tableau n°28 : Répartition des diplômés de 2014 selon le genre**

Genre	Effectif	Pourcentage
Homme	684	85,6
Femme	115	14,4
<b>Ensemble</b>	<b>799</b>	<b>100</b>

La répartition des diplômés selon le type du diplôme obtenu révèle que moins de 10% de la cohorte de 2014 (concernée par cette étude) sont des diplômés du CAP alors que ce niveau de qualification devrait accueillir une plus large population des jeunes. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'il n'existe que deux (2) centres de formation du niveau CAP implantés à Niamey (CFPP et CFPT/AMA). Alors que tous les pays francophones et même la France ont plus de titulaires de CAP que ceux de BEP

Source : ONEF ENID2017)

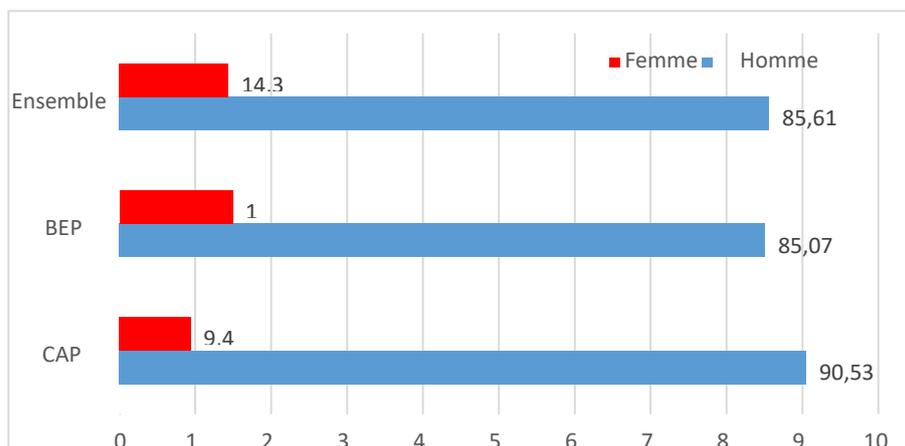
**Tableau n°29 : Répartition des diplômés de 2014 par type de diplôme**

Type du diplôme	Effectif	Pourcentage
CAP	79	9,9
BEP	720	90,1
<b>Ensemble</b>	<b>799</b>	<b>100</b>

La répartition des diplômés selon les filières de formation montre que près de 65% des diplômés sont issus du domaine industriel contre seulement 10% dans le domaine agricole. Pourtant ce dernier est considéré comme moteur de croissance économique au Niger.

Source : ONEF ENID2017)

**Figure 1 : Répartition des diplômés selon le genre et le type diplôme**



La désagrégation des données par sexe et filières de formation confirme que les femmes sont faiblement représentées dans les filières industrielles et agricoles qui sont les secteurs porteurs de croissance économique au Niger. Même si leur part est relativement plus importante dans les filières de commerce et de comptabilité, elle reste toujours inférieure à celle des hommes avec respectivement 46% et 42%.

Source : ONEF ENID2017)

**Tableau n°30 : Répartition des diplômés de 2014 par filière**

Secteur / Filière	Effectif	Pourcentage
<b>Industriel</b>	<b>517</b>	<b>64,7</b>
Bâtiment	155	19,4
Mécanique	128	16
Menuiserie	119	14,9
Electricité	115	14,4
<b>Agricole</b>	<b>85</b>	<b>10,6</b>
Agriculture-Elevage	85	10,6
<b>Tertiaire</b>	<b>197</b>	<b>24,7</b>
Comptabilité	77	9,6
Informatique	63	8
Commerce	32	4
Autres filières <sup>43</sup>	25	3,1
<b>Ensemble</b>	<b>799</b>	<b>100</b>

Les filles représentent moins de 15% des diplômés aussi bien au CAP qu'au BEP ce qui dénote une fois de plus d'une faible proportion de celles-ci dans les formations techniques et professionnelles de premier niveau.

Source : ONEF ENID2017

<sup>43</sup> Il convient de noter que cette catégorie regroupe les filières i) de Secrétariat et ii) Hôtellerie tourisme. Nous avons adopté ce choix à cause des effectifs réduits au niveau de ces deux filières.

## 2.12. Déterminants stratégiques

Au terme de l'analyse du dispositif de l'EFTP, on peut retenir, entre autres que la faible performance du système est caractérisée par une absence de personnels qualifiés, une rigidité de l'appareil public de formation, les faibles capacités du secteur privé, des dispositifs de CFM et de CET insérés dans l'architecture du sous-système sans études appropriées préalables et sans évaluation après environ cinq années de mise en application, une inadéquation des programmes de formation et des profils de sortie des apprenants aux besoins de l'économie, un sous financement public qui ne permet pas le développement de l'offre et de la qualité des formations. A ces faiblesses s'ajoutent la faiblesse des relations entre les structures de formation et le secteur privé, entre le ministère et les structures rattachés. Les entreprises ne sont pas suffisamment associées à la gestion du dispositif. Le FAFPA, qui est l'instrument principal de financement des formations professionnelles continue et par apprentissage, n'a pas été suffisamment appuyé par l'Etat depuis sa création. Son développement organisationnel accuse un sérieux retard au regard des besoins, surtout qu'il est confondu comme fonds pour l'apprentissage alors qu'il s'agit d'un fonds pour la formation continue en priorité. Les travailleurs, pour pouvoir progresser, doivent avoir accès à une formation professionnelle adaptée au marché du travail et obtenir la reconnaissance formelle des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises tout au long de leur vie.

De façon générale, les résultats ont été limités du fait de l'inertie du dispositif de formation trop centralisé et une gestion insuffisante des ressources humaines. La progression vers une approche sectorielle plus intégrante et cohérente du secteur est toujours un défi. Des difficultés ont cependant été levées au fil des années et les partenaires se sont engagés dans une approche plus programmatique des appuis à l'EFTP, tout en souhaitant rester pragmatique et obtenir des résultats concrets en termes de formations effectivement délivrées et ciblées sur les secteurs économiques porteurs de croissance et générateurs de revenus.

D'autres efforts existent comme la création d'un Cadre national de certifications et de qualifications qui devra être aligné avec les critères régionaux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de favoriser une approche coordonnée standardisée et d'accroître la transparence transfrontalière des qualifications, ce qui contribuera à faciliter les migrations ordonnées et responsables et la mobilité. Des constats effectués, il en ressort les déterminants stratégiques ci-après :

N°	Faiblesses
1	<b>Multiplicité de tutelle :</b> domaine sous-sectoriel où plusieurs Ministères assurent depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui la tutelle exclusive de dispositifs, établissements et centres de formation malgré l'existence d'un Ministère en charge de l'EFTP (agriculture, élevage, santé, communication, transport, mines et industrie, artisanat, commerce, économie, finance, bureautique, administration, sport...); instabilité du cadre institutionnel avec 9 ministres en 15 ans d'existence du ministère ad hoc en charge de l'EFTP, soit en moyenne une longévité de 20 mois; inadéquation du cadre juridique et institutionnel au partenariat avec le secteur privé et à son implication en termes d'organisations ciblées des professionnels dans la gestion des établissements; les commissions professionnelles <sup>44</sup> imposées par les décrets et obligatoires dans le processus d'organisation des examens de CAP/BEP par exemple n'ont jamais été mises en place; non-conformité du <i>Décret n° 2018-772/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant modalités d'organisation de l'Apprentissage</i> , aux dispositions du <i>Code du Travail</i> <sup>45</sup> en matière de formation par apprentissage et du <i>Décret n° 2017-682/PRN/MET/PS portant</i>

<sup>44</sup> **Article 7 :** Les règlements d'examen du CAP et du BEP sont fixés pour chaque spécialité ou groupe de spécialités par arrêté du ministre chargé de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, après avis des commissions professionnelles consultatives créées à cet effet. (Actuel décret N° 2018-770/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant institution des certifications professionnelles et -déterminant les modalités d'organisation de l'évaluation et de la sanction des formations qui reprend les dispositions des décrets n°2003-148 et n°2003-149 du 18 juin 2003)

<sup>45</sup> Loi numéro 2012-45 du 25 Septembre 2012, Portant Code du travail de la République du Niger Section 3 : Du travail des enfants **Article 106 :** Les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de quatorze (14) ans, sauf dérogation édictée par décret pris en Conseil des Ministres, après avis de la Commission Consultative du Travail et de l'Emploi, compte tenu des circonstances locales et des tâches qui peuvent leur être demandées. **DECRET N° 2017-682/PRN/MET/PS** portant partie réglementaire du Code du Travail : Section 5 : Du contrat d'apprentissage (Application des articles 26 à 39 du Code du Travail) Paragraphe 1 : Des conditions de forme et de fond du contrat d'apprentissage **Article 83 :** Nul ne peut être engagé comme apprenti s'il n'a pas atteint l'âge de quatorze (14) ans révolus.

*partie réglementaire du Code du Travail et le décret d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP*) ; non prise des arrêtés d'opérationnalisation des 5 décrets<sup>46</sup> d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP (en matière d'orientation et d'insertion professionnelle : il se pratique la répartition des apprenants après le CM2 et non une véritable orientation prenant en compte : (i) les performances de l'apprenant ; (ii) le choix de l'apprenant parmi les créneaux porteurs ou besoins de l'économie ; (iii) l'avis des parents des apprenants ; (iv) les normes pédagogiques et environnementales ; ... ), ce qui entraîne des abandons estimés à plus de 50 %.

2

**Faible efficacité du pilotage et de la gouvernance du sous-secteur** : vision et orientation des actions non clairement affichées, périmètre d'action du ministère non suffisamment intégré par tous les acteurs et partenaires (exemple : antennes de FAFPA comptabilisées dans l'annuaire statistique du MEPT comme structures de formation non formelle, affectation d'élèves au FAFPA par arrêté pris par le MEPT ; faibles capacités de planification, de programmation et de budgétisation, insuffisance de leadership et de coordination avec les ministères...) ; insuffisance de qualité des productions de données statistiques internes ; existence de double emploi dans les décrets d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP avec la création de la commission de développement de l'EFTP et le CNEFTP<sup>47</sup> ; inexistence d'un dispositif efficace de suivi-évaluation et d'analyse des performances du sous-secteur ; faible capacité du MEPT à harmoniser les interventions des PTF dans le cadre de leurs appuis au sous-secteur (non maîtrise de l'approche programme par le ministère pour plus d'efficacité et d'efficience) ; faible synergie entre les directions et services du Ministère (fonctionnement en îlot des directions et services du Ministère, entre l'administration centrale et les services déconcentrés) ; insuffisance de ressources humaines (conseillers pédagogiques et inspecteurs : un inspecteur s'occupe parfois de 4 à 5 départements) ; 80 à 90% des enseignants sont des contractuels qui ne sont pas formés au métier d'enseignant) ; style de management fortement vertical ne laissant guère de place aux initiatives (très peu de délégations aux collaborateurs) ; non lisibilité en matière de travail interministériel et intersectoriel (l'EFTP étant en charge du développement du capital humain pour tous les secteurs de l'économie, l'accélération de la croissance, de l'amélioration de l'insertion professionnelle et de l'emploi et du développement durable devrait assurer le leadership de l'ensemble du système).

3

**Faibles capacités d'accueil du sous-secteur** : insuffisance d'infrastructures, salles de classes en paillotes, insuffisance de mobiliers (de tables et bancs), insuffisance ou inadéquation d'infrastructures (salles de classe et ateliers) ; par exemple, au Lycée Technique de Maradi, on dénombre 965 élèves pour une capacité de 466 élèves soit une surcharge de plus de la moitié ; les 78 CET créés manquent cruellement d'infrastructures et d'équipements ; non sécurisation foncière et non viabilisation des centres de formation (pas de clôture, pas d'actes administratifs de propriété ; pas de raccordement au réseau d'électricité et d'eau...) ; gestion inefficace des flux des entrants dans le système (la gestion de flux hors cursus scolaire n'est pas maîtrisée).

4

**Faible qualité de l'offre de formation technique et professionnelle** : faible qualification des enseignants et formateurs (pas d'école de formation des formateurs dédiée à l'EFTP) ; insuffisance quantitative et qualitative des enseignants et formateurs dans de nombreuses filières ; insuffisance de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants ; insuffisance d'équipements et d'intrants pédagogiques (inexistence d'ateliers dans les 246 CFM et dans les 78 CET en 2017-2018, à telle enseigne que les travaux sont réalisés en plein air ; faible approvisionnement en matière d'œuvre...) ; insuffisance du renforcement des capacités des enseignants et des formateurs ; inexistence de programmes formels standardisés dans les centres de formation CFM (inexistence de curricula uniformisés, existence de canevas non exploitables...) ; inexistence de manuels et ouvrages scolaires et de formation dans la majorité des établissements et centres EFTP ; non opérationnalité du dispositif de Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ; faible efficacité externe (les produits issus de l'EFTP ne sont pas suffisamment outillés sur le marché de travail) ; faible mécanisme d'insertion ou d'accompagnement des sortants de l'EFTP ; inexistence d'une étude de référence (viabilité, durabilité, soutenabilité et intégration / passerelles dans l'architecture EFTP) pour les CFM et les CET ; qualité peu pertinente du plan de formation initiale et continue des formateurs, du personnel d'encadrement et autres agents (plutôt une compilation des demandes et aspirations individuelles sans objectif) ; les programmes (toutes disciplines générales, techniques et professionnelles confondues) quand ils existent ne sont pas connus de tous les acteurs, encore moins du grand public, notamment les parents ; inexistence de politique, stratégie et plan de

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DECRET N° 2018-772/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant modalités d'organisation de l'Apprentissage. **Article 5 : L'âge d'inscription à l'apprentissage est fixé à seize (16) ans au moins. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze (15) ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage.**

<sup>46</sup> MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES (i) DECRET N° 2018-769/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant modalités d'organisation des enseignements et des formations du secteur de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels ; (ii) DECRET N° 2018-770/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant institution des certifications professionnelles et -déterminant les modalités d'organisation de l'évaluation et de la sanction des formations ; (iii) DECRET N° 2018-771/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant création, missions, organisation et modalités de fonctionnement du Cadre National de Certification des Compétences Professionnelles. (iv) DECRET N° 2018-772/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant modalités d'organisation de l'Apprentissage ; (v) DECRET N° 2018-773/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018 portant modalités d'organisation de l'Information, de l'Orientation, de l'Accompagnement et de l'Insertion professionnels.

<sup>47</sup> Voir fiche en annexe

<sup>48</sup> Enquête et visite sur le terrain par l'équipe des experts (Maradi, Tahoua, Dosso, Douchi, Tillabéri, Niamey), Les cinq régions choisies représentent au moins 76 % des effectifs nationaux du primaire, au moins 71% des effectifs de l'EFTP et au moins 67% des centres et établissements formels et non formels publics du pays. Avril 2019

	communication, sur les filières de formation, notamment celles nouvellement créées ; inadaptation des programmes de formation aux besoins de l'économie (pas filière eau, la chaudronnerie quasiment absente alors qu'elle est incontournable dans la filière de l'exploitation d'uranium) ; non lisibilité des dispositifs et filières de formation du non formel et leur non budgétisation (en budget réalisé) dans les plans d'action du ministère.
<b>5</b>	<b>Faible rétention du système</b> : fort taux d'abandon lié au manque de tuteur, au manque d'allocations scolaires de cantines scolaires ou d'internat (au moins 10% chaque année, dû à l'éloignement du village des apprenants des CFM ; parfois 30 à 50 km et au manque de tutorat, situation qui fragilise beaucoup plus la scolarisation) ; inexistence d'infirmerie pour les premiers soins de santé dans les centres et établissements de l'EFTP
<b>6</b>	<b>Fortes inégalités dans l'accès à l'offre de formation technique et professionnelle</b> : selon les statistiques disponibles au niveau de la Direction Régionale EFTP de Maradi, en 2018, 45,63% des apprenants des CFM de Maradi sont des filles dont 89,46% sont dans la filière couture. Cela signifie que les filles qui sont dans la filière couture représentent 40,82% de l'effectif total des apprenants des CFM de Maradi, alors qu'elles ne représentent que 4,81% dans les autres filières ; prise en compte insuffisante des besoins et conditions spécifiques des filles dans les dispositifs et infrastructures.

## Menaces

<b>1</b>	Instabilité institutionnelle (changement fréquent des cadres techniques sans adéquation avec les profils requis...)
<b>2</b>	Politisation à outrance de l'administration et de ses services.
<b>3</b>	Insécurité

## Forces

<b>1</b>	<b>Existence d'une loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP &amp; de certains textes d'application</b>
<b>2</b>	<b>Existence de documents programmatiques</b> (Politique sectorielle, Schéma directeur de l'orientation et de l'insertion professionnelle, carte EFTP, stratégie genre, Politiques de Formation Continue et Apprentissage...)
<b>3</b>	<b>Existence de dispositifs ouverts à tous les publics (formel, non formel, déscolarisés et non scolarisés /SNP, CFM)</b>
<b>4</b>	<b>Existence de cadre de concertation avec les PTF et autres acteurs socioprofessionnels</b> (partenaires sociaux et secteur privé)
<b>5</b>	Existence de dispositifs institutionnels d'orientation et d'insertion professionnelle
<b>6</b>	Référentiel de formation existant pour 75 métiers selon l'approche par objectif (PPO) et Programmes de formation disponibles pour 25 métiers selon l'approche par les compétences (APC)
<b>7</b>	Responsabilisation en cours des services déconcentrés et services décentralisés
<b>8</b>	Initiatives de renforcement des compétences (méthodologues et formation des formateurs) et élaboration des profils de compétences
<b>9</b>	Une multitude d'études existantes sur les besoins de qualifications et de compétences (ONEF et Unicef par exemple)
<b>10</b>	Existence de FAFPA

## Opportunités

<b>1</b>	Volonté politique du Gouvernement à faire du sous-secteur un pilier central du développement du pays (prise en compte de l'EFTP dans les documents macro-économiques, dans le PSEF...)
<b>2</b>	Disponibilité manifeste des PTF à soutenir l'EFTP (existence de Fonds commun, divers appuis et initiatives mis en œuvre dans le sous-secteur...)

### III-ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'EFTP



Considérant le principe fondamental de l'EFTP, à savoir qu'il est « un outil de valorisation des ressources humaines, facteur indispensable de développement, social et culturel », et prenant en compte les déterminants stratégiques internes et externes qui influencent le sous-système « enseignement et formation techniques et professionnels au Niger », une Matrice des Orientations Stratégiques a été élaborée : **voir le tableau 31**. Celle-ci a permis de retenir, au terme du développement des options stratégiques, trois (03) orientations stratégiques : **voir le tableau 32**. Ainsi, pour développer de façon systémique et durable le sous-système de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle au Niger, il faut :

**☞ Créer un cadre organisationnel et institutionnel adéquat pour la promotion du sous-secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels,**

☞ ce qui signifie qu'il faut à tout prix : **(i) mettre en place un cadre institutionnel, juridiquement formalisé, régulièrement adapté et efficace pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP et, (ii) améliorer la qualité du pilotage et de la gestion du sous-secteur de l'EFTP (qualité des ressources mises à disposition, qualité des performances scolaires et de formation ainsi que des aspects éducatifs, qualité en termes de pertinence du curriculum...)**

**☞ Améliorer les capacités techniques et infrastructurelles du sous-secteur de l'EFTP,**

☞ ce qui revient à : **(i) accroître la capacité d'accueil et de maintien (rétention) des apprenants du sous-secteur EFTP ; (ii) améliorer la qualité de l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ; (iii) améliorer la qualité de la gestion du système de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).**

**☞ Créer un environnement favorable au développement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle,**

☞ ce qui passe par la nécessité de **réduire les freins d'ordre socio-politique, socio-économique et socio-culturel défavorables au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).**

Tableau n° 31 : Matrice des orientations stratégiques

MOS	OPPORTUNITES			MENACES			Total	
FORCES		1-Volonté politique du Gouvernement à faire du sous-secteur un pilier central du développement du pays	2- Disponibilité manifeste des PTF à soutenir l'EFTP		1-Instabilité institutionnelle	2-Politisation à outrance de l'administration et de ses services	3-Insécurité	
	1. Existence d'une loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP & certains textes d'application	3▼▶	3▼▶		3▶	3▶	2▶	14
	2. Existence de documents programmatiques	3▼	3		1	1	1	9
	3. Existence de dispositifs ouverts à tous les publics	3	3		1	1	1	9
	4. Existence de cadre de concertation avec les PTF et autres acteurs socioprofessionnels	2	3▼		2	2	1	10
	5. Existence de dispositifs institutionnels d'orientation et d'insertion professionnelle	3▼	2		1	1	1	8
	6. Référentiel de formation existant pour 75 métiers selon l'approche par objectif (PPO) et Programmes de formation disponibles pour 23 métiers selon l'approche par les compétences (APC)	3	3▼		1	1	1	9
	7. Responsabilisation en cours des services déconcentrés et services décentralisés	3▼	2		1	1	1	8
	8. Initiatives de renforcement des compétences (méthodologues et formation des formateurs) et élaboration des profils de compétences	3	3		2	2	1	11
	9. Une multitude d'études existantes sur les besoins de qualifications et de compétences	3	3		2	2	1	11
	10. Existence de FAFPA	3	3 57		41 1	1	1	9
FAIBLESSES								
1. Multiplicité de tutelle	3▼	2 29		17 2	2	0	9	
2. Inefficacité du pilotage et de la gouvernance du sous-secteur	3▼	2		1	1	1	8	
3. Faibles capacités d'accueil du sous-secteur	2	3▼		1	1	1	8	
4. Faible qualité de l'offre de formation technique et professionnelle	3	2▼		1	1	0	7	
5. Faible rétention du système	2	2▼		1	1	0	6	
6. Fortes inégalités dans l'accès à la formation technique et professionnelle	2	3▼		1	1	1	8	
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>42</b>		<b>22</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>144/144</b>	

Tableau n° 32 : Développement et formulation des orientations stratégiques

Options stratégiques	Développement des orientations stratégiques	Orientations stratégiques formulées	Test de cohérence
<p><b>Option Stratégique 1 : Saisir l'opportunité 1 et utiliser les forces 1, 2, 5 et 7 pour éliminer les faiblesses 1 et 2.</b></p>	<p>Saisir la volonté politique du Gouvernement à faire du sous-secteur un pilier central du développement du pays et utiliser la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP &amp; certains textes d'application, les documents programmatiques, les dispositifs institutionnels d'orientation et d'insertion professionnelle et la responsabilisation en cours des services déconcentrés et services décentralisés pour <i>mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour l'EFTP et améliorer le pilotage et la gouvernance du sous-secteur</i></p>	<p><i>Créer un cadre organisationnel et institutionnel adéquat pour la promotion du sous-secteur de l'EFTP</i></p>	<p><i>Performances organisationnelles et institutionnelles</i></p>
<p><b>Option stratégique 2 : Saisir l'opportunité 2 et utiliser les forces 1, 4 et 6 pour éliminer les faiblesses 3, 4, 5 et 6.</b></p>	<p>Saisir la disponibilité manifeste des PTF à soutenir l'EFTP et utiliser la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP &amp; certains textes d'application, le cadre de concertation avec les PTF et autres acteurs socioprofessionnels et le référentiel de formation, ainsi que les Programmes de formation disponibles pour 23 métiers selon l'approche par les compétences (APC) <i>pour renforcer les capacités d'accueil du sous-système, la qualité de l'offre de formation technique et professionnelle, rétention du système tout en réduisant les inégalités dans l'accès à la formation technique et professionnelle.</i></p>	<p><i>Améliorer les capacités techniques et infrastructurelles du sous-secteur de l'EFTP</i></p>	<p><i>Performances techniques et infrastructurelles</i></p>
<p><b>Option stratégique 3 : Utiliser la force 1 et saisir les opportunités 1 et 2 pour réduire les menaces 1 et 2</b></p>	<p>Utiliser la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP &amp; les textes d'application, saisir la volonté politique du Gouvernement à faire du sous-secteur un pilier central du développement du pays et la disponibilité manifeste des PTF à soutenir l'EFTP pour <i>réduire l'instabilité institutionnelle (changement fréquent des cadres techniques sans adéquation avec les profils requis...), la politisation à outrance de l'administration et de ses services et les risques d'insécurité.</i></p>	<p><i>Créer un environnement favorable au développement de la formation technique et professionnelle</i></p>	<p><i>Performances organisationnelles et institutionnelles</i></p>

# IV-

## CADRE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE DE L'EFTP

Pour que la stratégie de développement du sous-secteur de l'EFTP soit opérationnalisée, il faut qu'il y ait une logique d'intervention. Dans ce cas précis, cette logique d'intervention est constituée par une chaîne des objectifs (les objectifs de développement et les résultats) et soutenue par la théorie de changement. Cette chaîne qui découle de la déclinaison des orientations stratégiques, demeure le cadre de programmation stratégique de l'EFTP au Niger qui est explicité par la théorie de changement. Les tableaux 33 et 34 ci-après présentent la chaîne des objectifs et la théorie de changement.

Tableau n° 33 : Chaîne des objectifs de développement

Orientations stratégiques	Objectifs de développement ou Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<p><b>Créer un cadre organisationnel et institutionnel adéquat pour la promotion du sous-secteur de l'EFTP</b></p>	<p><b>Objectif Spécifique 1 :</b> Mettre en place un cadre institutionnel, juridiquement formalisé, régulièrement adapté et efficace pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).</p>	<p>R1.1 : Tous les textes d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP et des décrets y afférents sont élaborés et sont régulièrement mis à jour pour améliorer le cadre organisationnel et institutionnel du sous-secteur de l'EFTP.</p> <p>R1.2 : Le cadre institutionnel multi-acteurs existant, à savoir le CNEFTP, est refondé sur le format d'un partenariat diversifié, paritaire public/ privé et impliquant les professionnels et tous autres acteurs en charge de l'EFTP et est maintenu fonctionnel.</p> <p>R1.3 : Le cadre de concertation MEPT / PTF est réadapté pour permettre la tenue annuelle de revue sous-sectorielle des programmes et projets et autres interventions d'appui à l'EFTP.</p> <p>R1.4. Les documents de politique nationale de la formation technique et professionnelle par apprentissage et continue (stratégies et plans d'action y afférents validés par le MEPT les 12 et 13 août 2016 à Dosso) sont actualisés, adoptés et mis en œuvre.</p> <p>R.1.5. Un Programme d'appui au pilotage de l'Enseignement et la Formation Professionnels et Techniques (EFTP) et de développement durable de la formation technique et professionnelle par apprentissage et continue est élaboré et mis en œuvre.</p>
	<p><b>Objectif Spécifique 2 :</b> Améliorer la qualité du pilotage et de la gestion centrale du sous-secteur de l'EFTP (<i>qualité des ressources mises à disposition, qualité des performances scolaires et de formation ainsi que des aspects éducatifs, qualité en termes de pertinence du curriculum...</i>)<sup>49</sup></p>	<p>R2.1 : Les capacités de planification, de programmation, de budgétisation, de gestion, de suivi-évaluation et de contrôle des structures de pilotage et de gestion de l'EFTP sont renforcées et maintenues performantes.</p> <p>R2.2 : Un dispositif unifié de suivi-évaluation des performances du sous-secteur EFTP est mis en place et maintenu fonctionnel.</p> <p>R2.3 : Un système intégré d'information et de gestion de tout le système EFTP est disponible, régulièrement mis à jour, accessible à tous les acteurs et est effectivement utilisé par ces derniers.</p> <p>R2.4 : Un système uniforme de gestion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) (initiatives, approches et démarches d'interventions) est développé et adopté par tous les acteurs et les modalités de sa mise en œuvre sont connues du public cible et des populations.</p>
<p><b>Améliorer la capacité d'accueil et la qualité de l'offre et de la gestion locale du sous-secteur de l'EFTP.</b></p>	<p><b>Objectif Spécifique 3 :</b> Accroître la capacité d'accueil et de maintien (rétention) des apprenants du sous-secteur EFTP</p>	<p>R3.1 Des ressources infrastructurelles (y compris les structures d'accueil et d'accompagnement des apprenants, ainsi que celles relatives à l'insertion des sortants), matérielles et logistiques, suffisantes et adéquates, sont mises en place et développées pour améliorer et amplifier l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).</p> <p>R3.2 : Des ressources humaines suffisantes et qualifiées (enseignants, formateurs, gestionnaires, personnel éducatifs (surveillants), encadreurs pédagogiques...) sont mobilisées au niveau de toutes les structures en charge de l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et pour toutes les filières ou sections de formation.</p>

<sup>49</sup> Qualité des ressources mises à disposition (qualité des équipements et de la maintenance, qualité des financements et des appuis financiers, qualité des personnels d'enseignement et de formation, ) des performances scolaires et de formation et des aspects éducatifs (en termes d'indicateurs quantitatifs (taux de réussite, d'échec, de redoublement, d'abandon, d'achèvement, de promotion) et en termes d'indicateurs qualitatifs (les niveaux qualitatifs des performances évalués, les différents effets éducatifs et de compétences techniques et professionnels induits)

		<p>R3.3 : Des ressources financières suffisantes sont mobilisées et rendues accessibles à temps aux structures en charge de l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), pour la fonctionnalité optimale et régulière des établissements, centres et autres dispositifs de formation (matière d'œuvre et autres...).</p>
<p><b>Objectif Spécifique 4 :</b> Améliorer la qualité de l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).</p>	<p>R4.1 : Les capacités des enseignants, des formateurs, du personnel éducatif, des encadreurs pédagogiques, des conseillers d'orientation et d'insertion, des gestionnaires et du personnel d'encadrement des établissements, centres et autres dispositifs de l'EFTP... sont renforcées pour couvrir les besoins de toutes les filières et sections de formation, sur la base d'un plan de formation initiale et continue.</p>	
	<p>R4.2 : Des curricula adaptés aux besoins du marché, formalisés et standardisés par filière de formation, pour tout le dispositif de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), sont élaborés, validés, adoptés et mis en application par tous les établissements, centres et autres dispositifs de l'EFTP.</p>	
	<p>R4.3 : Des ressources pédagogiques et didactiques (manuels ou ouvrages scolaires et de formation, voire para - scolaires version papier, numérique ou audio-visuelle..., support, outils et autres consommables de formation), suffisantes et adéquates, permettant de faciliter et de soutenir l'enseignement et l'apprentissage, sont élaborés ou acquises.</p>	
	<p>R4.4 : Une étude de référence (fonctionnement, pertinence viabilité, durabilité, soutenabilité et intégration / passerelles dans l'architecture EFTP) pour les CFM et les CET est réalisée et les résultats sont exploités et mis en œuvre.</p>	
	<p>R4.5 : Un dispositif de passerelles pour acquisition de nouvelles compétences au profit des sortants des CFM est mis en place et maintenu fonctionnel.</p>	
	<p>R4.6 : Le dispositif formel de certification ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) est mis en place et opérationnalisé.</p>	
	<p>R4.7 : Le dispositif de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants et formateurs est renforcé et dynamisé.</p>	
	<p>R4.8 : L'orientation et l'insertion professionnelles dont les compétences sont transférées aux collectivités territoriales sont suivies et accompagnées par le Ministère en charge de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) pour assurer la pertinence et une meilleure régulation des flux au niveau national.</p>	
	<p>R4.9 : Une meilleure visibilité du système EFTP (structures, dispositifs, filières, notamment développement de nouvelles filières, de nouveaux métiers, attractivité par rapport aux perspectives d'emploi...) est assurée à travers la mise en œuvre d'un Plan de communication cohérent, intégré et global de l'EFTP (ministère, services décentralisés, programmes et projets d'appuis).</p>	
	<p>R4.10 : Des outils de discriminations positives genre sensibles sont élaborés et utilisés à toutes les étapes du processus de formation, orientation, insertion (ciblage, accès, conception des curricula, programmes et référentiels, acquisition de compétences, valorisation des acquis et autres).</p>	

<sup>50</sup> Au plan des textes organisationnels de l'EFTP, les établissements, les centres et les sites de formation sont distincts et n'évoquent pas les mêmes réalités.

		R4.11 : Un système de soins de santé et de protection sociale approprié, pour la prise en charge des apprenants en cours de formation est mis en place et est maintenu opérationnel.
		R.4.12 : Un dispositif de gestion flexible de l'offre de formation qui favorise une meilleure régulation en fonction des besoins de l'économie aux niveaux local, régional et national est mis en place et est maintenu opérationnel.
	<p><b>Objectif Spécifique 5 :</b> Améliorer la qualité de la gestion locale (décentralisée et déconcentrée) du système de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).</p>	R5.1 : Des outils performants de gestion des performances scolaires et de formation, ainsi que ceux des aspects éducatifs, en termes d'indicateurs quantitatifs (taux de réussite, d'échec, de redoublement, d'abandon, d'achèvement, de promotion...) et en termes d'indicateurs qualitatifs (les niveaux qualitatifs des performances évalués, les différents effets éducatifs et de compétences techniques et professionnels induits), sont améliorés, vulgarisés et utilisés à tous les niveaux par les structures en charge de l'EFTP.
		R5.2 : Un mécanisme performant de suivi et d'évaluation des effets et impact des acquis de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), est mis en place et est maintenu opérationnel.
		R5.3 : Le dispositif d'autonomisation des établissements, centres et autres structures de formation (sites...) est mis en place, suivi et évalué.
		R5.4 : Les ateliers et entreprises artisanales et autres qui accueillent des formations d'apprentis sont recensés dans le système intégré d'information et de gestion de l'EFTP, immatriculés, normalisés et labellisés à travers une stratégie et une réglementation appropriée et efficace
		R5.5 : Un dispositif d'appuis-conseils est mis en place au profit des ateliers et entreprises artisanales et autres formalisés.
<p><b>Créer un environnement favorable au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)</b></p>	<p><b>Objectif Spécifique 6 :</b> Réduire les freins d'ordre socio-politique, socio-économique et socio-culturel défavorables au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).</p>	R6.1 : Des plaidoyers sont faits en direction du pouvoir politique pour réduire les risques d'instabilité institutionnelle, les velléités de politisation à outrance de l'administration publique et les menaces d'insécurité.
		R6.2 : Des plaidoyers sont faits en direction des leaders d'opinion pour réduire les freins socio-culturels défavorables à la promotion de l'EFTP.
		R6.3 : Des plaidoyers sont faits en direction du pouvoir politique pour la mise en place des mesures d'incitation à la création de petites et moyennes entreprises susceptibles d'employer la main d'œuvre qualifiée.
		R6.4 : Des mesures réglementaires et juridiques efficaces visant à garantir et à protéger l'employabilité des jeunes (cadre juridique et réglementaire en matière d'auto-emploi et de création de PME), sont mise en place, appliquées et régulièrement évaluées et les recommandations qui en découlent sont aussitôt mises en œuvre.
		R6.5 : Des outils d'information, d'éducation et de communication genre sensibles, adaptés à chacune des communautés socio-culturelles du pays, sont élaborés et utilisés dans le cadre de la promotion de l'EFTP.

Tableau n° 34 : Théorie de changement

Objectifs	Impact/Effets	Enoncé de la théorie de changement
<p><b>Objectif Global :</b></p> <p> Assurer aux personnes de 13 ans et plus à l’horizon 2022, un enseignement et une formation techniques et professionnels<sup>51</sup>, de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) et intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle.</p>	<p><b>Impact</b></p> <p>A l’horizon 2022, les enfants de 13 ans et plus ont un accès accru à un EFTP inclusif et équitable qui leur permet d’acquérir des connaissances et compétences favorisant leur autonomie et leur insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Si des dispositions sont prises pour (i) assurer un meilleur accueil<sup>52</sup> et maintien des enfants de 13 ans et plus à l’EFTP (ii) promouvoir un EFTP équitable et inclusif au profit des enfants de 13 ans et plus, (iii) assurer aux personnes de 13 ans et plus un EFTP de qualité, (iv) intégrer une alphabétisation adaptée aux besoins des apprenants de 13 ans et plus inscrits à l’EFTP en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation active au processus de développement, (v) assurer la mise en place et le bon fonctionnement des institutions, structures et services de pilotage et de gestion nécessaires à la transformation des ressources en résultats dans l’EFTP,</p> <p>⇒ alors le sous-secteur de l’EFTP pourra assurer aux personnes de 13 ans et plus à l’horizon 2022, un enseignement et une formation techniques et professionnels, de qualité, équitables et inclusifs, intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle.</p>
<p><b>OS 1 :</b></p> <p>Mettre en place un cadre institutionnel, juridiquement formalisé, régulièrement adapté et efficace pour le développement de l’enseignement</p>	<p><b>Effet 1 :</b></p> <p> D’ici à 2022, le cadre institutionnel et organisationnel du sous-secteur</p>	<p>Si (i) les ressources humaines, infrastructurelles, matérielles et financières sont mobilisées et mieux gérées, (ii) les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du secteur éducation-formation sont élaborées et mises en œuvre, (iii) des partenariats sont noués et actifs entre l’Etat, les collectivités locales et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités</p>

<sup>51</sup> Entendu comme développement de compétences techniques et professionnelles

<sup>52</sup> Entendu comme besoin d’être accueilli, informé, accompagné et orienté

et de la formation techniques et professionnels (EFTP).

**OS2 :**

Améliorer la qualité du pilotage et de la gestion centrale du sous-secteur de l'EFTP (ici, il ne s'agit pas de la qualité des enseignements/apprentissages)

**OS5 :**

Accroître la qualité de la gestion locale (décentralisée et déconcentrée) du système d'EFTP

**de l'EFTP assure un système de gouvernance, de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficience dans la gestion des ressources**

dans l'EFTP, **(iv)** le dispositif de planification, de suivi-évaluation et de contrôle en matière d'orientation et d'insertion professionnelles est renforcé,

Si **(v)** les populations informées adhèrent à la politique en matière d'EFTP, **(vi)** les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PSEF sont mobilisées à temps et utilisées de façon efficace et efficiente, **(vii)** le Budget Programme (DPPD / PAP ...) en adéquation avec les besoins du secteur éducatif et de formation,

et si des dispositions sont prises pour assurer, **(viii)** une participation effective et efficace des PTF, des acteurs sociaux, des Organisations de la Société Civile et du secteur privé aux différents cadres de concertation, **(ix)** la qualité et la disponibilité continue de l'eau, de l'énergie électrique et de l'accès aux moyens de communication, notamment au téléphone et à l'internet,

⇒ **alors** le cadre institutionnel et organisationnel assurera un système de gouvernance, de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle qui soutiendra la qualité pour tous pour une meilleure efficacité interne et externe du sous-secteur de l'EFTP.

Deux produits contribueront à l'observation et à la mesure de cet effet :

**Produit 1.1 :** Les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du sous-secteur d'EFTP sont élaborées et mises en œuvre :

*Action 1.1.1* : Actualiser les textes en vigueur au niveau de l'EFTP conformément à la nouvelle stratégie

*Action 1.1.2* : Restructurer et rendre optimal le fonctionnement du Conseil National de l'EFTP (qui est le Cadre National de Concertation de l'EFTP)

*Action 1.1.3* : Mettre en place et rendre fonctionnel un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités de l'EFTP

*Action 1.1.4* : Réviser, en Concertation avec les collectivités Territoriales, les textes sur l'orientation des apprenants et leur l'insertion professionnelle

*Action 1.1.5* : Mettre en place et/ou opérationnaliser le dispositif de valorisation des acquis de l'expérience

*Action 1.1.6* : Renforcer les capacités techniques, professionnelles et matérielles des personnels administratifs et de gestion aux niveaux central, régional et local pour une meilleure performance du sous-secteur

**Produit 1.2** : Le système de planification, de suivi-évaluation et de contrôle favorise un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'EFTP

*Action 1.2.1* : Développer un système efficace et efficient de planification (stratégique et opérationnelle) et de gestion (administrative et des ressources humaines, infrastructurelles, matérielles et financières)

*Action 1.2.2* : Développer un système efficace et efficient de suivi-évaluation et de contrôle

### OS 3 :

Accroître la capacité d'accueil<sup>53</sup> et le maintien des apprenants dans le sous-secteur de l'EFTP

### OS6 :

Réduire les freins d'ordre socio-politique, socio-économiques et socio-culturels défavorables au développement de l'EFTP.

### Effet 2 :

 Les enfants de 13 ans et plus, y compris les filles et femmes et les personnes à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement favorisant leur accueil<sup>54</sup> et leur maintien dans le sous-secteur de l'EFTP

Si (i) les enfants de 13 ans et plus disposent d'une offre d'EFTP adaptée à leurs demandes ou attentes et aux besoins du développement économique (local, régional et national) du pays, (ii) les apprenants, les enseignants et les formateurs disposent d'un environnement d'apprentissage et de travail adapté et favorable à leur bien-être, si (iii) les populations informées adhèrent à l'offre d'EFTP, (iv) les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PSEF sont mobilisées à temps et utilisées de façon efficace et efficiente, (v) le Budget Programme (DPPD / PAP ...) est en adéquation avec les besoins du secteur éducatif et de formation, (vi) la sécurité des personnes et des biens est assurée dans tout centre ou établissement ou autre dispositif EFTP, (vii) les organisations patronales, professionnelles et des travailleurs sont impliquées à tous les niveaux du processus de définition des filières, de formation, de certifications et d'insertion professionnelle dans l'EFTP,

si (viii) les filles et femmes mises en capacité et disposent d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans l'EFTP, de qualité, équitables et inclusifs, intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle), notamment dans les filières techniques industrielles, (ix) les personnes à besoins spécifiques mises en capacité et disposent d'un environnement propice pour leur accès et leur maintien dans l'EFTP,

si (x) les populations informées adhèrent à la politique en matière d'EFTP, notamment celle de l'éducation et de la formation des filles et femmes, (xi) les textes relatifs aux mesures de protection

<sup>53</sup> Entendu comme besoin d'être accueilli, informé, accompagné et orienté

<sup>54</sup> Entendu comme besoin d'être accueilli, informé, accompagné et orienté

sociale sont adaptés et entièrement appliqués, **(xii)** des programmes de transferts sociaux aux ménages défavorisés sont mis en œuvre, **(xiii)** les infrastructures, les équipements et les matériels didactiques sont adaptés aux besoins des apprenants en situation de handicap,

**et si** les dispositions sont prises pour faire face, **(xiv)** aux absences fréquentes des enseignants, formateurs et personnel administratif pour raisons de maladie, salaire, de non accès à certains services sociaux de base, d'éthylisme, etc., **(xv)** à la faible qualité et disponibilité continue de l'eau, de l'énergie électrique et de l'accès aux moyens de communication, notamment au téléphone et à l'internet, **(xvi)** à l'impraticabilité des voies d'accès à certains établissements et centres de formation pendant les périodes pluvieuses (inondation, cours d'eau,...), **(xvii)** à l'éloignement des établissements et centres, **(xviii)** à l'existence des coûts indirects supportés par les parents pour la formation de leurs enfants (frais de fournitures, de matière d'œuvre-car insuffisance de la dotation publique actuelle-, de photocopie et autres frais indirects), **(xix)** aux pratiques socioculturelles ou comportements individuels entravant la formation ou le maintien dans les établissements/centres de formation de certains enfants (mariage forcé, grossesse précoce, exode rural, trafic d'enfants, enfants placés...), **(xx)** à la mauvaise perception des coûts d'opportunité par les parents de la formation ou non de leurs enfants, **(xxi)** à la stigmatisation des enfants en situation de handicap, **(xxii)** au retard accusé dans le processus des passations des marchés publics, notamment en matière de construction des infrastructures scolaires, **(xxiii)** à la survenue de violences, conflits et catastrophes naturelles, **(xxiv)**

l'insuffisance et l'inadéquation de certains profils de formateurs et à **(xxv)** la faiblesse du pouvoir d'achat des parents d'apprenants à faire face aux dépenses d'enseignement et de formation techniques et professionnels,

⇒ **alors** le sous-secteur d'EFTP pourra assurer un meilleur accueil et maintien des enfants de 13 ans et plus à l'EFTP, y compris les filles et femmes et les personnes à besoins spécifiques.

Trois produits contribueront à ce résultat.

**Produit 2.1 : les enfants de 13 ans et plus accèdent à une offre d'EFTP adéquate**

*Action 2.1.1* : Réduire les disparités dans la couverture du pays en matière d'établissements et de filières de formation d'EFTP en fonction des besoins de chaque région ou chaque localité

*Action 2.1.2* : Mettre en place un programme de construction, de réhabilitation, des infrastructures et d'équipements des établissements et centres de formation

*Action 2.1.3* : Accroître et optimiser l'utilisation des ressources (humaines, infrastructurelles, matérielles et financières)

*Action 2.1.4* : Encadrer l'offre du privé dans l'EFTP formel et non formel

**Produit 2.2 : les enfants de 13 ans et plus bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à leur demande de**

		<p><b>services (formation, accueil, information, accompagnement, orientation, insertion) d'EFTP.</b></p> <p><i>Action 2.2.1 :</i> Mettre à la disposition des enfants de 13 ans et plus et de leurs parents des informations sur l'offre, ses filières et ses opportunités, notamment en termes d'insertion professionnelle du système EFTP</p> <p><i>Action 2.2.2 :</i> Introduire et développer les Techniques de l'Information et de la Communication (TICE) au niveau de tous les dispositifs de l'EFTP</p> <p><i>Action 2.2.3 :</i> Renforcer la sécurité, l'hygiène, la santé, les activités sportives, artistiques et culturelles au sein des établissements, centres et autres dispositifs d'EFTP</p> <p><i>Action 2.2.4 :</i> Renforcer la lutte contre toutes les formes de violences dans les établissements centres et autres dispositifs d'EFTP</p> <p><b>Produit 2.3 : les filles, les femmes et les personnes à besoins spécifiques bénéficient d'une offre d'EFTP adaptée à leurs besoins</b></p> <p><i>Action 2.3.1 :</i> Assurer la promotion de l'accès et du maintien des filles et femmes dans l'EFTP notamment dans les filières techniques industrielles</p> <p><i>Action 2.3.2 :</i> Améliorer l'environnement pour l'accès et le maintien des personnes de 13 ans et plus à besoins spécifiques et/ou issues des ménages pauvres et/ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation dans l'EFTP.</p>
--	--	---

## OS4 :

Améliorer la qualité de l'offre de l'EFTP (ici, il s'agit de la qualité des apprentissages et des acquis de l'apprentissage)

## Effet 3 :



**Le sous-secteur de l'EFTP assure aux enfants de 13 ans et plus un EFTP, de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale**

Si **(i)** les apprenants de l'EFTP bénéficient d'une formation de qualité dont le contenu est adapté aux besoins de l'économie locale et nationale, **(ii)** les enseignants de l'EFTP disposent de qualification et d'un encadrement adéquats,

si **(iii)** les populations informées adhèrent à la politique en matière d'EFTP, **(iv)** les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PSEF sont mobilisées à temps et utilisées de façon efficace et efficiente, **(v)** le Budget Programme (DPPD / PAP...) est en adéquation avec les besoins du secteur éducatif et de formation, **(vi)** l'ensemble des acteurs de l'EFTP notamment les organisations patronales, professionnelles et des travailleurs sont impliqués dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre et l'évaluation des curricula, programmes et contenus de formation,

et si des dispositions sont prises pour faire face **(vii)** aux absences répétées et parfois prolongées, notamment pour fait de grèves des formateurs et enseignants, **(viii)** aux effets de la grève des agents de l'Etat sur le système éducatif et de formation, **(ix)** au déficit qualitatif et quantitatif en enseignants et formateurs, **(x)** au faible pouvoir d'achat des parents comparativement aux besoins requis pour les apprentissages, **(xi)** à la faible qualité et à la disponibilité continue l'eau, de l'énergie électrique et de l'accès aux moyens de communication, notamment au téléphone et à l'internet,

⇒ **alors** le sous-secteur d'EFTP pourra assurer aux enfants de 13 ans et plus, un enseignement et une formation techniques et professionnels, de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant

une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale.

Deux produits contribueront à ce résultat

**Produit 3.1 : Les personnes de 13 ans et plus disposent d'une offre adéquate en matière d'EFTP**

*Action 3.1.1* : Améliorer la qualité de l'offre publique et privée de l'EFTP

*Action 3.1.2* : Développer les filières prioritaires en lien avec les besoins de l'économie (locale et nationale)

*Action 3.1.3* : Mettre en place une variété de formations qualifiantes et /ou diplômantes de développement de compétences techniques et professionnelles), de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle y compris les formations par alternance, et prenant en compte l'émergence et le développement de nouveaux métiers (téléphone portable, énergie solaire...)

*Action 3.1.4* : Apporter un appui en concertation avec les organisations professionnelles et en lien avec les autorités de tutelle, à la structuration et à la dynamisation au besoin des branches professionnelles

*Action 3.1.5* : Mettre en place une culture d'entreprise dans les établissements, centres et autres dispositifs d'EFTP et développer l'entreprenariat chez les apprenants.

		<p><b>Produit 3.2 : Les établissements disposent d'un environnement favorable à l'apprentissage des métiers</b></p> <p><i>Action 3.2.1 :</i> Mettre à disposition des établissements et des centres de formation des équipements et des intrants pédagogiques (matières d'œuvre, manuels, laboratoires, ...) nécessaires à leur bon fonctionnement</p> <p><i>Action 3.2.2 :</i> Assurer la formation initiale et continue des enseignants et du personnel administratif et d'encadrement pédagogique</p> <p><i>Action 3.2.3 :</i> Elaborer et/ou actualiser les curricula de formation en lien avec les besoins de l'administration publique et des entreprises</p> <p><i>Action 3.1.4 :</i> Evaluer les acquis scolaires des apprenants et la satisfaction des utilisateurs des produits de l'EFTP</p>
--	--	---



## • **CADRAGE FINANCIER POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS**

Il convient de rappeler ici que les expressions « niveau 1 » et « niveau 2 » sont ceux utilisés par le PSEF alors que les textes légaux et réglementaires qui régissent le système éducatif et de formation au Niger retiennent plutôt, en l'occurrence, les expressions Base 1 (CFM), Base 2 (CET), Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel) qui deviennent, notamment sur le plan normatif, la référence.

### **5-1 Les ressources publiques pouvant être mobilisées pour le système éducatif et de formation (EFTP)**

Les ressources nécessaires pour le financement de l'EFTP proviennent des ressources domestiques mobilisées par l'Etat et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers intervenants dans le sous-secteur.

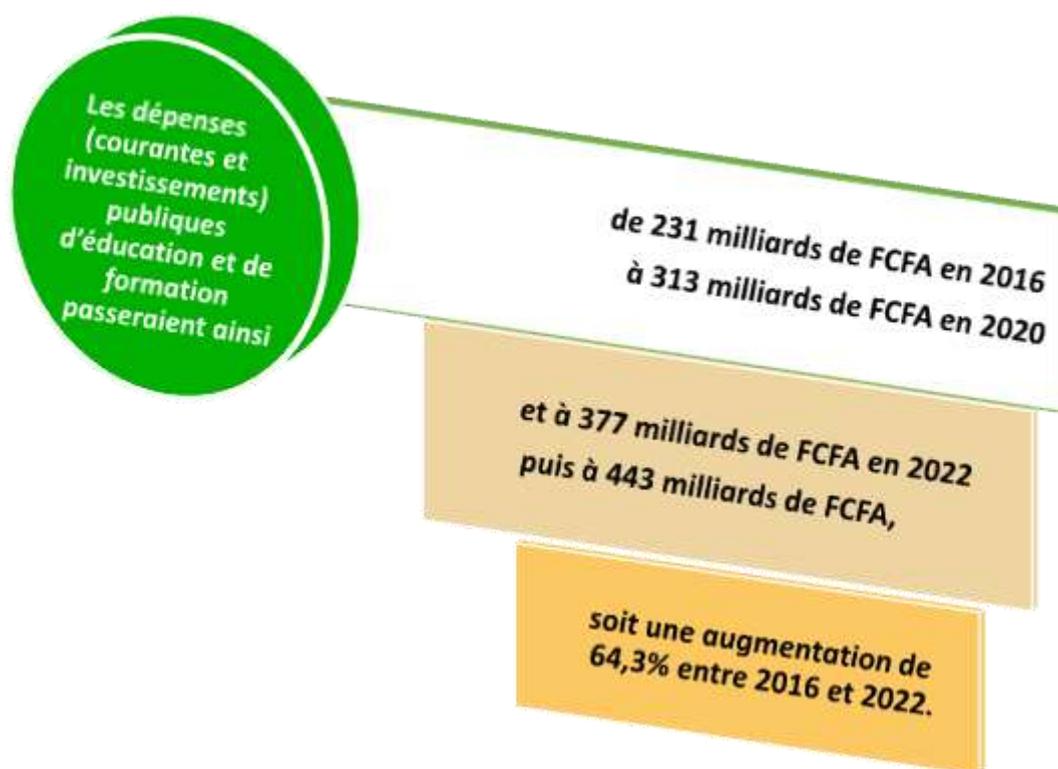
Pour la période 2020-2030, les hypothèses de croissance du PIB, des recettes internes et des dépenses de l'Etat sont celles issues du cadrage du PSEF et validées en avril par le Gouvernement. Dans ce cadrage, le PIB passerait de 5 567 milliards de FCFA en 2020 à 5 868 milliards de FCFA en 2022 pour atteindre 7 242 milliards de FCFA en 2025. Les recettes internes totales (fiscales et non fiscales) représenteraient en moyenne 20,1% du PIB sur la période 2020-2022 passant de 14,3% en 2016 à 18,4% en 2020 puis à 22,1% en 2022 et 29,9% en 2025. Quant aux dépenses totales de l'Etat en proportion du PIB, elles passeraient de 26,3% en 2016 à 30,4% en 2020 puis à 32,1% en 2022, lequel taux sera maintenu jusqu'en 2025.

**Tableau n° 35 : Ressources publiques anticipées pour le secteur de l'éducation et de la formation (EFTP) sur la période 2020-2022 et à l'horizon 2025**

	Situation en 2016	Prévisions						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>PIB (milliards de FCFA)</b>	<b>4 511</b>	<b>5 567</b>	<b>5 868</b>	<b>6 185</b>	<b>6 519</b>	<b>6 871</b>	<b>7 242</b>	
<b>Recettes totales de l'Etat</b>	En % du PIB	14,3%	18,4%	19,5%	22,1%	23,4%	30,0%	29,9%
	En milliards de FCFA	644	1 024	1 145	1 369	1 526	2 059	2 167
<b>Dépenses publiques totales</b>	En % du PIB	26,3%	30,4%	30,1%	32,1%	33,0%	31,3%	31,2%
	En milliards de FCFA	1 188	1 694	1 769	1 986	2 152	2 148	2 263
<b>Dépenses courantes hors dette de l'Etat</b>	En % des recettes totales de l'Etat	98%	77%	73%	68%	65%	48%	49%
	En milliards de FCFA	631	790	832	926	997	995	1056
<b>Dépenses publiques courantes de l'éducation</b>	En % des dépenses courantes hors intérêts de la dette de l'Etat	33,4%	34,4%	34,6%	34,8%	35,1%	35,3%	35,5%
	<b>En milliards de FCFA</b>	<b>211</b>	271	288	322	349	351	375
<b>Dépenses publiques d'investissement</b>	En % du PIB	12,3%	16,2%	16,0%	15,1%	15,1%	15,7%	15,5%
	En milliards de FCFA	556	903	937	1060	1155	1075	1126
<b>Dépenses publiques d'investissement pour l'éducation</b>	En % des dépenses publiques d'investissements	3,6%	4,6%	4,9%	5,2%	5,5%	5,7%	6,0%
	En milliards de FCFA	20	42	46	55	63	62	68
<b>Dépenses publiques totales d'éducation</b>	En % du PIB	5,1%	5,6%	5,7%	6,1%	6,3%	6,0%	6,1%
	En milliards de FCFA	231	313	334	377	412	413	443
<b>Dépenses EFTP</b>	% des dépenses de l'éducation	6,1%	4,8%	5,8%	6,4%	7,7%	10,0%	11,9%
	En milliards de FCFA	14,1	15,0	19,2	24,2	31,9	41,4	52,8

Source : Modèle de Simulation Financière du PSEF, Scénario 3

Pour la période 2020-2025, l'hypothèse de croissance moyenne de 5% par an a été appliquée au PIB et une hypothèse tendancielle moyenne sur la période a été appliquée aux autres agrégats macroéconomiques. Avec ces hypothèses, les ressources de l'Etat pour les dépenses ordinaires du système éducatif et de la formation passeraient de 211 milliards de FCFA en 2016 à 271 milliards de FCFA en 2020, 322 milliards de FCFA en 2022, puis à 375 milliards en 2025. Quant aux dépenses d'investissements (hors financements directs des partenaires au secteur), elles ont représenté en 2016, 3,6% des dépenses publiques d'investissements. Les hypothèses retenues font état d'une augmentation progressive de cette proportion qui devra atteindre 4,6% en 2020, 5,2% en 2022 et 6% en 2025. Ces dépenses liées aux investissements sur ressources publiques passeraient ainsi de 20 milliards de FCFA en 2016 à 42 milliards de FCFA en 2020 et à 55 milliards de FCFA en 2022 puis 68 milliards de FCFA en 2025.



### 5-1-1 Les dépenses courantes

#### 5-1-1-1 L'EFTP Formel Niveau 1 (Base 1 & Base 2)

En 2017, ce cycle a accueilli environ 34 651 élèves, représentant moins de 9% de la population cible. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'objectif poursuivi est de faire passer cette proportion à 12,1% à l'horizon 2022 ce qui ferait passer les effectifs scolarisés à 59 018 élèves.

Le privé sera amené à jouer progressivement un rôle dans ce type de formation grâce à une subvention dont le montant est en moyenne 330 millions de FCFA par an qui se matérialisera par la mise à disposition de terrain pour l'implantation des centres et établissements EFTP (conformément aux textes en vigueur), la mise à disposition d'enseignants et de formateurs et l'affectation d'apprenants dans ces centres et établissements EFTP avec un total de 2 744 apprenants pour la période 2020-2022, soit une moyenne de 915 apprenants par an.

Pour assurer la formation aux apprenants, il sera nécessaire de recruter 1 486 enseignants et formateurs sur la période 2020-2022, soit 495 enseignants et formateurs à recruter par an pour l'EFTP formel niveau 1 (Base 1 & Base 2).

Dans le public, la formation sera toujours dominée par les filières industrielles et agricoles. En 2022, ces deux filières représenteront 66% des effectifs en légère augmentation par rapport à leur poids de 2017 qui est de 57,2%. On notera une orientation des apprenants vers la filière agricole en lien avec les potentialités

économique du pays. Ainsi la part des apprenants dans le secteur agricole passera de 2,4% à 16,9% au détriment du secteur industriel dont la part baissera de 54,7% à 41,9% des apprenants de l'EFTP formel Niveau 1 (Base 1 & Base 2).

Des actions sont prévues pour accroître la scolarisation et la rétention des filles (*voir encadré ci-contre*). Ainsi le nombre de filles dans ce cycle va plus que doubler, passant de 13 148 en 2017 à 26 583 en 2022. Pour accompagner le maintien des filles dans le cycle, un appui sera apporté aux filles vulnérables. Ainsi le nombre de filles appuyées passera de 47 en 2017 à 577 en 2022.

Pour inverser la tendance de la faible présence des filles dans les filières industrielles, l'amplification des actions de sensibilisation et de promotion sera effectuée pour accroître le nombre de filles dans les filières industrielles qui passera de 2 166 en 2017, à 4 234 en 2020 et à 7 174 en 2022. Le pourcentage de filles dans les filières industrielles passera ainsi donc de 11% en 2017 à 19% en 2022.

Le coût total de l'appui à la scolarisation des filles sera de 4,8 millions en 2020 et 10,8 millions en 2022.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité interne dans l'EFTP formel niveau 1 (Base 1 & Base 2), il est prévu l'octroi de bourses à en moyenne 12 769 apprenants et le fonctionnement des internats pour accueillir en moyenne 625 apprenants par an.

Ces actions coûteront 1 558 millions de FCFA pour les bourses et 51 millions de FCFA pour le fonctionnement des internats en 2020 et passeront à 1 986 millions de FCFA et 113 millions de FCFA respectivement pour les bourses et les internats en 2022.

L'amélioration de la qualité des apprentissages sera une préoccupation majeure. Les actions prévues se présentent comme suit :

- ☛ assurer la formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'inspection et de contrôle
- ☛ maîtriser la taille des classes pour parvenir à un ratio d'au plus 25 apprenants par enseignant ou formateur dans les établissements et centres d'enseignement et de formation de Base 1 (CFM) et 15 dans ceux de Base 2 (CET et CFPP) afin d'améliorer l'encadrement des apprenants ;
- ☛ mettre à disposition de chaque apprenant des manuels scolaires nécessaires ;
- ☛ veiller à la disponibilité de la matière d'œuvre dans tous les centres.

Les manuels et la matière d'œuvre coûteront 430 millions de FCFA en 2020 et 557 millions de FCFA en 2022 contre 224 millions de FCFA en 2017.

**Pour y parvenir, des ajustements semblent nécessaires pour pouvoir intégrer la Stratégie Nationale de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF) en cours de finalisation et qui traduit la volonté du gouvernement d'accélérer l'éducation et la formation des filles et des femmes à travers des solutions adaptées et durables. Car elle traduit la vision de l'éducation et de la formation des filles pour la période 2019-2025 au Niger qui découle, elle-même, de plusieurs fondements juridiques et institutionnels. La SNAEFFF s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de Transition de l'Education (PTE) et vise à contribuer à la mise en place d'un système éducatif libéré de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, assurant aux filles comme aux garçons les conditions essentielles pour leur accès, leur maintien et leur réussite scolaires et**

Il est prévu une réforme des mécanismes d'attribution des bourses, qui consiste à attribuer les bourses, selon une formule combinant les besoins et demandes d'orientation des apprenants et la nécessité de gestion des flux.

Par ailleurs, les établissements et centres d'enseignement et de formation de l'EFTP formel niveau 1 (Base 1 (CFM) et 15 dans ceux de Base 2 (CET et CFPP)), se dotant de ressources nécessaires en matière d'ingénierie de formation, serviront de cadre pour des prestations en formation continue, notamment pour des personnels d'entreprises publiques et privées à la demande et de toute structure (entreprise, association...) intéressée. Le nombre de personnes qui bénéficieront de la formation continue passera de 360 en 2017 à 837 en 2020 pour atteindre 1 330 en 2022.



Ces mêmes établissements et centres peuvent dans cette perspective, à condition de réunir les moyens et les ressources, répondre à la demande sociale de formation par apprentissage formel (dual ou par alternance), c'est-à-dire préparant aux diplômes nationaux au même titre que le parcours scolaire.

### **5-1-1-2 L'EFTP Formel Niveau 2 (Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**

Ce cycle accueillera chaque année 10,4% de l'effectif total de l'EFTP entre 2020 et 2022.

- ☞ En 2020, l'effectif des apprenants sera d'environ 57 119 soit 31,9% de la population cible pour ce niveau d'éducation en EFTP contre 23,6% en 2017.
- ☞ En 2022, ce cycle accueillera 76 731 apprenants représentant 36% de la population cible.
- ☞ Ces apprenants sont en grande majorité inscrits dans les lycées professionnels et techniques privées. Mais, dans le cadre de la stratégie d'expansion de l'EFTP, le Gouvernement a fait l'option d'accroître les effectifs dans le public. En effet, les effectifs dans l'EFTP formel niveau 2 public passeront de 4 971 (14%) apprenants en 2017 à 18 797 (33%) en 2020 puis à 34 833 (45%) en 2022. Ces effectifs en hausse nécessiteront le recrutement de nouveaux enseignants dont le nombre est estimé à 1684 sur la période 2020-2022, soit 561 enseignants à recruter par an.

Dans l'EFTP formel second cycle (**Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**), les filières dominantes jusqu'en 2017 sont celles du secteur tertiaire et représente 81% des

effectifs d'apprenants dans ce cycle. Sur la période 2020-2022, cette tendance sera maintenue avec le secteur agricole dont la part se stabilisera à 5% (contre 4% en 2017) et le secteur industriel à 15% (contre 14% en 2017).

Dans le public, la formation sera toujours dominée par les filières industrielles et agricoles. En 2022, ces deux filières représenteront 66% des effectifs en légère augmentation par rapport à leur poids de 2017 qui est de 57,2%. Dans le cadre de la promotion des formations dans le secteur agricole en lien avec le potentiel économique du pays et l'ambition de l'industrialisation, les formations dans le public seront dominées par les filières agricoles et industrielles. A cet effet, le pourcentage d'apprenants dans les deux secteurs atteindra 76,9% en 2022 dont 17,9% pour le secteur agricole.

Comme au premier cycle de l'EFTP formel, des actions sont prévues pour accroître la scolarisation et la rétention des filles. L'effectif des filles passera de 2 522 en 2017 à 15 761 en 2022, soit de 7,3% des effectifs de l'EFTP formel niveau 2 (**Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**) à 20,5%. Le nombre de filles appuyées passera à 169 sur la même période. La promotion de l'inscription des filles entamée dans le premier cycle de l'EFTP se poursuivra au second cycle (**Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**). Le pourcentage de filles inscrites de ces filières atteindra 49% contre 8% en 2017.

Le coût total de l'appui à la scolarisation des filles sera de 3 millions de FCFA en 2017 à 24 millions de FCFA en 2020 et à 60 millions en 2022.

L'amélioration de la rétention fera partie des objectifs à atteindre sur la période 2020-2022. Dans ce cadre, les interventions retenues concernent la poursuite de l'octroi des bourses aux apprenantes et un meilleur fonctionnement des internats au profit de certaines catégories d'apprenants retenus suivant des critères bien définis. A cet effet, le nombre de boursiers passera de 2 617 en 2017 à 9 549 en 2020 pour atteindre 17 394 en 2022. Les bénéficiaires des internats atteindront 1 339 en 2020 et 2 473 en 2022.

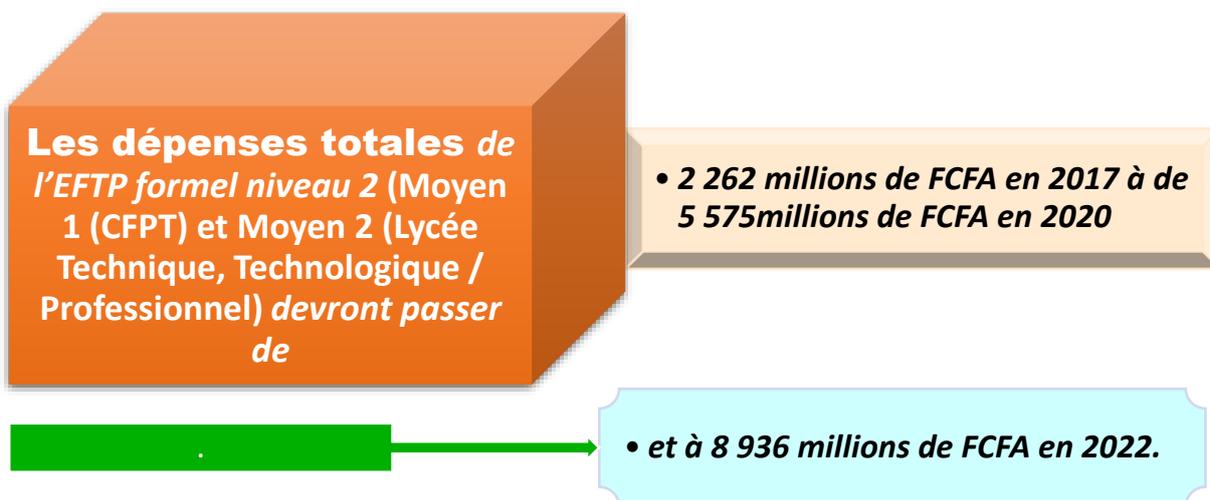
Les allocations au profit des apprenants et le fonctionnement des internats occasionneront une dépense de 673 millions de FCFA en 2020 et cette dépense atteindra 1 243 millions de FCFA en 2020 contre 186 millions de FCFA en 2017.

Pour faire face à la faible qualité des apprentissages et en plus des actions de formation des enseignants et du personnel d'encadrement et de contrôle, il sera octroyé des manuels aux apprenants et de la matière d'œuvre au profit des établissements et centres de formation et des lycées techniques/technologiques et professionnels.

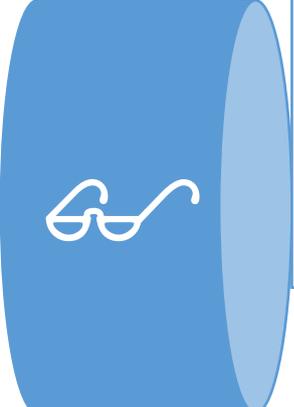
Les manuels et la matière d'œuvre coûteront 168 millions de FCFA en 2020 et 308 millions de FCFA en 2022 alors que leur coût était estimé à 47 millions de FCFA en 2017.

L'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages sera aussi observée à travers l'amélioration du taux d'encadrement des apprenants. Ainsi, le ratio apprenants/enseignant ou Formateur sera de 10 dans les CFPT et sera inférieur à 20 dans les lycées techniques/technologiques et professionnels.

Dans les infrastructures du second cycle de l'EFTP formel (**Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**), seront utilisées pour la formation continue des cadres de l'administration, des sociétés étatiques et des entreprises privées pour la formation continue. Il est donc prévu d'accueillir en 726 stagiaires en 2020 et ce nombre passera à 1 356 en 2022.



### 5-1-1-3 L'EFTP Non Formel



**•Rappel**

•Il est important de noter qu'un établissement ou centre de type formel peut offrir des formations avec des parcours appropriés dans le cadre du non formel pour répondre à des demandes ou besoins de formation du secteur non formel, de la formation continue, de la formation par apprentissage (dans le respect des textes en vigueur) sans que cela remette en cause son statut « formel ». C'est le cas, lorsque le CMCAN qui est un établissement public qui reçoit en formation initiale des jeunes en vue de la préparation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), du Brevet d'Etude Professionnelle (BEP), du Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) et du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) dans les filières de l'artisanat d'art. C'est aussi le cas, lorsque, après les procédures requises, le FAFPA finance des formations reconnues de type non formel dans les établissements publics EFTP (CFPT, CFM...).

Un aspect important du cadre d'action de Jomtien a été la reconnaissance du fait qu'une action concrète et soutenue axée sur l'établissement de liens entre, d'une part, l'éducation de base, l'éducation non formelle et/ou l'alphabétisation, d'autre part le développement sectoriel était nécessaire. En somme, jusque-là, il n'avait jamais été clairement démontré comment les activités d'éducation de base et d'éducation non formelle pouvaient aider à intensifier les efforts de développement dans des domaines comme la santé, l'agriculture, l'environnement, la création de micro-entreprises, l'eau et l'hygiène. Pour apprendre, il y a d'autres lieux que l'école. Les concepts de société de la connaissance et d'éducation tout au long de la vie démontrent qu'il est possible d'apprendre à tous moments, en tous lieux et à tout âge. A l'ère des nouvelles technologies et de l'échange permanent d'informations, les opportunités d'apprentissages n'ont de cesse de se multiplier.

Dans le but de promouvoir l'EFTP non formel, plusieurs initiatives ont été expérimentées et il s'agit de passer à une plus grande échelle, voire au niveau national l'ensemble des réformes pilotées et des expérimentations menées jusqu'ici et/ou en cours (SIFA, FAA).

L'ensemble des réformes engagées et celles à venir permettront d'accueillir dans les différents dispositifs de formation susmentionnés 79,2% des apprenants de l'EFTP sur la période 2020-2022. Ainsi, les effectifs passeront de 262 829 apprenants en 2017 à 434 823 et à 584 334 apprenants en 2022, soit plus du double de

L'effectif de 2017. Les établissements et centres de formation sous tutelle du MEP/T augmenteront leurs capacités de sorte à pouvoir couvrir 16% des effectifs en 2020, puis 25% en 2022.

Les filières du secteur tertiaire sont les plus dominantes dans les formations offertes avec 71,3% des apprenants contre 26,2% pour le secteur agricole et 2,5% pour le secteur industriel. Il est prévu une orientation des apprenants vers les filières agricoles et industrielles de sorte qu'en 2022, on ait 41,3% des apprenants dans les filières du secteur agricole et 9,2% pour les filières du secteur industriel.

Les filles et les femmes seront encouragées à s'inscrire dans les filières du secteur industriel. En effet, le pourcentage des filles dans les filières industrielles passera de 19% en 2017 à 26% en 2020 et à 31% en 2022.



**Au total, les dépenses de l'EFTP Non formel passeraient de 1 920 millions de FCFA en 2017 à 11 654 millions de FCFA en 2020 et à 26 269 millions de FCFA en 2022.**



**Nous avons déjà écrit dans la partie « diagnostic » de l'étude qu'avec les annuaires statistiques et la liste en annexes, il y a lieu de prendre avec beaucoup de réserves les résultats des enquêtes permettant de compter des établissements formels d'EFTP comme l'Ecole de Gendarmerie, l'Ecole de Police, les École Normale des Instituteurs (ENI), des Instituts Supérieurs et bien d'autres établissements sans explication aucune et sans exposer l'approche méthodologique qui a permis d'aboutir à ces résultats. Le non formel est chiffré de façon beaucoup plus hasardeuse. Tout ceci fragilise la fiabilité des données, y compris celles relatives aux effectifs.**

## 5-1-2 Les dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements nécessaires pour accompagner le développement de l'EFTP se déduisent des objectifs définis et de la théorie de changement qui l'accompagne. A tous les niveaux, les estimations ont pris en compte les besoins de construction des centres de formation et des lycées techniques et professionnels moyennant des hypothèses supplémentaires sur le nombre de groupes pédagogiques par salle de classe physique ou sur la capacité moyenne des lycées techniques, technologiques ou professionnels. Au niveau des lycées techniques, technologiques ou professionnels et des centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, les estimations ont pris en compte les dépenses d'expansion.

Le tableau ci-dessous présente les besoins de construction des CFM, CET, CFPT et Lycées d'EFTP.

**Tableau n° 36 : Nombre de centre et lycées et nombre de salles de classe à construire et équiper**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Nombre de CFM à construire et équiper</b>	21	21	21	21	21	21
<b>Nombre de CET à construire et équiper</b>	7	7	7	7	7	7
<b>Nombre de CFPT à construire et équiper</b>	1	1	1	1	1	1
<b>Nombre de Lycées à Construire et équiper</b>	1	1	1	1	1	1
<b>Nombre de salles de classe à construire dans les lycées</b>	59	72	88	0	49	0
<b>Nombre de salles de classe à construire dans les CFPT</b>	59	72	88	-	49	-

Source : Modèle de simulation de l'EFTP (2020-2030), Scenario 2

En tenant compte des coûts unitaires de construction, les dépenses d'investissements ont été estimées sur les périodes 2020-2022 et 2023-2025.

Pour le premier cycle de l'EFTP formel (**Base 1 (CFM), Base 2 (CET)**), les dépenses d'investissement passeraient de 12 964 millions de FCFA en 2020 à 3 848 millions de FCFA en 2022.

En ce qui concerne le second cycle de l'EFTP formel (**Moyen 1 (CFPT) et Moyen 2 (Lycée Technique, Technologique / Professionnel)**), les dépenses sont évaluées à 6 374 millions de FCFA en 2020 et atteindraient 11 548 millions de FCFA en 2022.

Au total des dépenses d'investissement passeraient de 19 338 millions de FCFA en 2020 à 15 936 millions de FCFA en 2022.

Sur la période 2020-2022, les investissements cumulés ont été évalués à 47 953 millions de FCFA (Cf. Tableau 37).

**Tableau n° 37 : Dépenses d'investissements prévisionnelles entre 2020-2025**

Niveau d'enseignement/ formation	Prévisions des besoins						
	2020	2021	2022	TOTAL 2020-2022	2023	2024	2025
<b>EFTP Formel Niveau 1 (Base 1&amp;2)</b>	<b>12 964</b>	<b>3 848</b>	<b>3 848</b>	<b>20 660</b>	<b>12 964</b>	<b>12 964</b>	<b>12 964</b>
CFM (Base1)	9 723	9 723	9 723	29 169	9 723	9 723	9 723
CET (Base 2)	3 241	3 241	3 241	9 723	3 241	3 241	3 241
<b>EFTP Formel Niveau 2 (Moyen 1&amp;2)</b>	<b>6 374</b>	<b>9 371</b>	<b>11 548</b>	<b>27 293</b>	<b>11 034</b>	<b>13 458</b>	<b>10 561</b>
CFPT (Moyen 1)	4 636	5 662	6 912	17 210	5 372	6 545	5 189
LP et LT (Moyen 2)	1 738	3 709	4 636	10 082	5 662	6 912	5 372
<b>Dépenses totales d'investissements</b>	<b>19 338</b>	<b>13 219</b>	<b>15 396</b>	<b>47 953</b>	<b>23 998</b>	<b>26 422</b>	<b>23 525</b>

Source : Modèle de Simulation Financière de l'EFTP, 2020-2030, Scénario 2

## 5-2 Consolidation des dépenses d'EFTP et besoin de financement

Les options retenues pour l'EFTP formel et non formel présentées permettent d'estimer les principaux coûts de la stratégie de développement de l'EFTP.

### 5.2.1. Les dépenses courantes

Le tableau suivant présente la consolidation de la situation budgétaire de 2017 et les coûts liés aux options de développement.

**Tableau n° 38 : Dépenses courantes en 2017 et estimations des besoins 2020-2025**

Cycle d'EFTP	Situation 2017	Prévisions des besoins							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>EFTP Formel Niveau 1 (Base)</b>	<b>5 186</b>	<b>4 897</b>	<b>6 767</b>	<b>7 823</b>	<b>8 939</b>	<b>10 158</b>	<b>9 703</b>	<b>8 527</b>	<b>8 945</b>
CFM	2 119	2 541	2 967	3 442	3 958	4 515	3 559	3 781	4 001
CET	2 696	1 927	3 321	3 846	4 378	4 965	5 588	4 163	4 332
CFPP	163	221	271	327	395	470	347	375	405
CFPT AMA	208	208	208	208	208	208	208	208	208
<b>EFTP Formel Niveau 2 (Moyen)</b>	<b>2 262</b>	<b>3 252</b>	<b>4 250</b>	<b>5 575</b>	<b>7 137</b>	<b>8 936</b>	<b>7 143</b>	<b>7 583</b>	<b>6 820</b>
CFPT	707	1 307	2 011	2 864	3 909	5 117	3 652	3 750	3 805
Lycée Professionnel	859	1 088	1 292	1 529	1 796	2 096	1 426	1 380	1 331
Lycée Technique/Techno	696	858	947	1 183	1 431	1 723	2 065	2 453	1 683
<b>Apprentissage</b>	<b>1 920</b>	<b>4 812</b>	<b>6 647</b>	<b>11 654</b>	<b>18 123</b>	<b>26 269</b>	<b>24 520</b>	<b>30 238</b>	<b>30 218</b>
<b>Orientation et insertion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>64</b>	<b>71</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>91</b>
<b>Total</b>	<b>9 368</b>	<b>12 961</b>	<b>17 663</b>	<b>25 109</b>	<b>34 264</b>	<b>45 434</b>	<b>41 444</b>	<b>46 433</b>	<b>46 075</b>

Source : Modèle de Simulation Financière de l'EFTP, 2020-2030

Les dépenses courantes totales de l'EFTP passeraient de 9 368, millions de FCFA en 2017 à 25 109 millions en 2020 et à 45 434 millions de FCFA en 2022. Lorsqu'on les met au regard des ressources anticipées, il se dégage un besoin de financement de 972 millions de FCFA pour l'année 2020 et un gap total de 16 377 millions de FCFA entre 2020 et 2022, représentant 32,9% % des ressources publiques susceptibles d'être mobilisées. Sur la période 2023-2025, le gap de financement sur les dépenses courantes s'élèvent à 36 331 millions de FCFA représentant 37,2% % des ressources publiques anticipées pour l'EFTP

**Tableau n°39 : Consolidation des ressources anticipées et des besoins, gap de financement (en millions de FCFA)**

	2020	2021	2022	2020-2022	2023-2025
Besoins dépenses courantes	25 109	34 264	45 434	104 807	133 951
Ressources anticipées pour les dépenses courantes (7,7% des dépenses d'éducation et de formation)	24 137	25 699	29 057	78 893	97 620
<b>Gap Brut sur les dépenses courantes</b>	<b>972</b>	<b>8 565</b>	<b>16 377</b>	<b>25 914</b>	<b>36 331</b>
<b>En % des ressources publiques anticipées pour les dépenses ordinaires</b>	<b>4,03%</b>	<b>33,33%</b>	<b>56,36%</b>	<b>32,85%</b>	<b>37,22%</b>

Source : Modèle de Simulation Financière de l'EFTP, Scénario 2, Calculs des auteurs

### 5.2.1.1. Les dépenses d'investissements

En regard des besoins estimés pour les dépenses d'investissements avec les ressources publiques anticipées pour les dépenses d'investissements dans l'EFTP, il se dégage un besoin d'un financement important de 8 973 millions de FCFA pour l'année 2020 et un gap total de 14 326 millions de FCFA entre 2020 et 2022, représentant 43,5% des ressources publiques susceptibles d'être mobilisées pour l'EFTP. Sur la période 2023-2025, le gap de financement s'élève à 29 641 millions de FCFA, soit 66,9% des ressources publiques anticipées.

**Tableau n° 40 : Consolidation des ressources anticipées et des besoins, gap de financement**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2020-2022</b>	<b>2023-2025</b>
Besoins dépenses d'investissements	18 630	13 219	15 396	47 245	73 945
Ressources anticipées pour les dépenses d'investissements (23% des dépenses d'éducation et de formation)	9 657	10 601	12 661	32 919	44 304
<b>Gap Brut sur les dépenses d'investissements</b>	<b>8 973</b>	<b>2 618</b>	<b>2 735</b>	<b>14 326</b>	<b>29 641</b>
<b>En % des ressources publiques anticipées pour les dépenses d'investissements</b>	<b>92,92%</b>	<b>24,70%</b>	<b>21,60%</b>	<b>43,52%</b>	<b>66,90%</b>

Source : Modèle de Simulation Financière de l'EFTP, Scénario 2, calculs des auteurs

Les discussions avec l'ensemble des partenaires techniques intervenants dans l'EFTP permettront de réduire ce gap.

# VI-

## • PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EFTP

La théorie de changement, élaborée à partir des orientations stratégiques qui ont été déclinées en chaîne d'objectifs de développement d'une part, et le cadrage financier élaboré à partir du modèle de simulation EFTP, lequel modèle est harmonisé et stabilisé sur le modèle de simulation du PSEF d'autre part, ont servi de base pour l'élaboration du Plan d'action de la Stratégie de développement de l'EFTP au Niger.

En effet, pour chaque effet retenu dans la théorie de changement et par rapport à chaque produit, les objectifs secondaires consignés dans la chaîne des objectifs, ont été mis en cohérence avec les principales actions définies dans la théorie de changement, et ont ensuite fait l'objet d'estimation financière sur la base des résultats du modèle de simulation et du cadrage financier. Ce processus a donné lieu au Plan d'action de développement de l'EFTP, sur la période allant de 2020 à 2022, puis de 2023 à 2025.

La planification financière qui se dégage met clairement en évidence que les dépenses sont concentrées sur **l'amélioration de l'accueil et du maintien de l'EFTP** qui, sur les deux périodes, représentent respectivement **74% et 77% des dépenses totales, alors que l'amélioration de la qualité de l'offre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, représente environ 25% et 23% desdites dépenses**. Voir le tableau 42 ci-après et les détails dans le tableau 43.

*Tableau 41 : Répartition des dépenses par effet sur la période allant de 2020 à 2022 et de 2023 à 2025*

Horizon visé	2020-2022	2023-2025
<b>Dépenses totales (en milliers de FCFA)</b>	<b>77.319.664</b>	<b>93.095.913</b>
Effet 1 : D'ici à 2022, le cadre institutionnel et organisationnel du sous-secteur de l'EFTP assure un système de gouvernance, de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficacité dans la gestion des ressources	831.083	228.734
	<b>1,07%</b>	<b>0,25%</b>
Effet 2 : Les enfants de 13 ans et plus, y compris les filles et femmes et les personnes à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement favorisant leur accueil et leur maintien dans le sous-secteur de l'EFTP	57.297.978	71.816.989
	<b>74,11%</b>	<b>77,14%</b>
Effet 3 : Le sous-secteur de l'EFTP assure aux enfants de 13 ans et plus un EFTP, de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale	19.190.603	21.050.190
	<b>24,82%</b>	<b>22,61%</b>

Tableau 42 : Plan d'action pluriannuel de développement de l'EFTP

ACTIONS PRINCIPALES	PERIODE	RESULTATS ATTENDUS	STRUC. RESPONS	STRUC. IMPLIQ.	COUTS (en milliers de FCFA)							
					2020	2021	2022	2020-2022	2023	2024	2025	2023-2025
Effet 1 : D'ici à 2022, le cadre institutionnel et organisationnel du sous-secteur de l'EFTP assure un système de gouvernance, de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficience dans la gestion des ressources												
Produit 1.1 : Les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du sous-secteur d'EFTP sont élaborées et mises en œuvre :												
<b>Action 1.1.1 :</b> Actualisation des textes en vigueur au niveau de l'EFTP conformément à la nouvelle stratégie	2020	<b>R1.1.1.</b> : Tous les textes d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de l'EFTP et des décrets y afférents sont élaborés et sont régulièrement mis à jour			21 470	0	0	21 470	0	0	0	0
<b>Action 1.1.2 :</b> Dissémination de tous les textes en vigueur au niveau de l'EFTP conformément à la nouvelle stratégie	2020	<b>R1.1.2 :</b> Toutes les parties prenantes se sont approprié tous les textes de l'EFTP			135 356	0	0	135 356	0	0	0	0
<b>Action 1.1.3 :</b> Restructuration et optimisation du fonctionnement du Conseil National de l'EFTP	2020	<b>R.1.1.3. :</b> Le Conseil National de l'EFTP est restructuré et fonctionnel			48 500	46 250	46 250	141 000	46 250	46 250	46 250	138 750
<b>Action 1.1.4 :</b> Mise en place et fonctionnement d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités de l'EFTP	2020	<b>R.1.1.4. :</b> Les collectivités locales et le secteur privé sont impliqués et responsabilisés dans la mise œuvre des activités de l'EFTP à travers un partenariat avec l'Etat			28 343	3 395	3 395	35 132	3 395	3 395	3 395	10 184

<b>Action 1.1.5 :</b> Renforcement du mécanisme d'orientation et d'insertion professionnelle des apprenants en concertation avec les collectivités Territoriales, conformément à la nouvelle stratégie de l'EFTP	2020	<b>R.1.1.5. :</b> Le mécanisme d'orientation et d'insertion professionnelle des apprenants est redéfini et renforcé, conformément à la nouvelle stratégie de l'EFTP, en concertation avec les collectivités territoriales			12 950	0	0	12 950	0	0	0	0
<b>Action 1.1.6 :</b> Mise en place et/ou opérationnalisation du dispositif de valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	2021	<b>R.1.1.6. :</b> Un dispositif de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est mis en place et opérationnel			230 000	1 475	0	231 475	0	0	0	0
<b>Action 1.1.7 :</b> Renforcement des capacités techniques, professionnelles et matérielles des personnels administratifs et de gestion aux niveaux central, régional et local pour une meilleure performance du sous-secteur		<b>R.1.1.7. :</b> Les capacités techniques, professionnelles et matérielles des personnels administratifs et de gestion aux niveaux central, régional et local sont renforcées			156 975	0	0	156 975	0	0	0	0
<b>Total Produit 1.1.</b>					633 594	51 120	49 645	734 358	49 645	49 645	49 645	148 934
<b>Produit 1.2 : Le système de planification, de suivi-évaluation et de contrôle favorise un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'EFTP</b>												
<b>Action 1.2.1 :</b> Développement d'un système efficace et efficient de planification (stratégique et opérationnelle) et de gestion (administrative et des ressources humaines, infrastructurelles, matérielles et financières)	2021	<b>R1.2.1.:</b> Les documents de programmation pluriannuel des dépenses intègrent et opérationnalisent les principales actions de la stratégie de l'EFTP			5 975	2 000	2 000	9 975	2 000	2 000	2 000	6 000

<b>Action 1.2.2 :</b> Développement d'un système efficace et efficient de suivi-évaluation et de contrôle	2021	<b>R1.2.2. :</b> les dispositifs et les outils de suivi-évaluation sont mise en place et fonctionnels conformément à la nouvelle stratégie de l'EFTP			28 550	15 600	15 600	59 750	15 600	15 600	15 600	46 800
<b>Action 1.2.3. :</b> Mise en place et fonctionnement d'un groupe thématique des partenaires de l'EFTP	2021	<b>R.1.2.3. :</b> Le groupe thématique de l'EFTP est mis en place et fonctionnel			9 000	9 000	9 000	27 000	9 000	9 000	9 000	27 000
<b>Total Produit 1.2.</b>					43 525	26 600	26 600	96 725	26 600	26 600	26 600	79 800
<b>Total effet 1</b>					677 119	77 720	76 245	831 083	76 245	76 245	76 245	228 734
<b>Effet 2 : Les enfants de 13 ans et plus, y compris les filles et femmes et les personnes à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement favorisant leur accueil et leur maintien dans le sous-secteur de l'EFTP</b>												
<b>Produit 2.1 : les enfants de 13 ans et plus accèdent à une offre adéquate de l'EFTP</b>												
<b>Action 2.1.1 :</b> Réduction des disparités dans la couverture du pays en matière d'établissements et de filières de formation d'EFTP en fonction des besoins de chaque région ou chaque localité	2021-2022	<b>R.2.1.1. :</b> Les disparités régionales sont réduites à travers la couverture des régions/localités du pays en matière d'établissement et de filière de formation d'EFTP en fonction de leurs potentialités			61 417	26 000	20 000	107 417	32467	20000	20000	72 467
<b>Action 2.1.2 :</b> Mise en place un programme de construction, de réhabilitation, des infrastructures et d'équipements des établissements et centres de formation		<b>R2.1.2. :</b> Un programme de construction, de réhabilitation, des infrastructures et d'équipements des établissements et centres de formation est élaboré			105225	90000	90000	285 225	90000	90000	90000	270 000

		et mis en œuvre										
<b>Action 2.1.3 :</b> Accroissement et optimisation de l'utilisation des ressources (humaines, infrastructurelles, matérielles et financières)	2020-2022	<b>R 2.1.3 :</b> Les ressources (humaines, infrastructurelles, matérielles et financières) sont accrues et gérées de façon optimale			38 905	12 780	14 730	66 415	12 780	12 780	12 780	38 340
<b>Action 2.1.4 :</b> Encadrement de l'offre du privé dans l'EFTP formel et non formel	2020-2022	<b>R 2.1.4 :</b> Un mécanisme de suivi et de contrôle des établissements privés dans l'EFTP formel et non formel est mis en place et opérationnel			118 750	14 800	14 800	148 350	14 800	14 800	14 800	44 400
<b>Total Produit 2.1.</b>					324 297	143 580	139 530	607 407	150 047	137 580	137 580	425 207
<b>Produit 2.2 : les enfants de 13 ans et plus bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à leur demande de services (formation, accueil, information, accompagnement, orientation, insertion) d'EFTP.</b>												
<b>Action 2.2.1 :</b> Mise à la disposition des enfants de 13 ans et plus et de leurs parents des informations sur l'offre, ses filières et ses opportunités, notamment en termes d'insertion professionnelle du système EFTP	2020-2022	<b>R 2.2.1 :</b> Un dispositif de communication sur l'offre, les filières et les opportunités, notamment en termes d'insertion professionnelle du système EFTP des enfants de 13 ans et plus et de leurs parents est mis en place et fonctionnel			78 488	0	75 000	153 488	3 488	0	0	3 488
<b>Action 2.2.2 :</b> Introduction et développer les Techniques de l'Information et de la Communication (TICE) au niveau de tous les	2021-2022	<b>R 2.2.2 :</b> Les Techniques de l'Information et de la Communication (TICE) sont introduites et utilisées dans les			0	215 883	0	215 883	201 933	0	0	201 933

dispositifs de l'EFTP		dispositifs de l'EFTP										
<b>Action 2.2.3 :</b> Renforcement de la sécurité, l'hygiène, la santé, les activités sportives, artistiques et culturelles au sein des établissements, centres et autres dispositifs d'EFTP	2021-2022	<b>R 2.2.3 :</b> Les apprenants des établissements de d'EFTP bénéficient d'un environnement propice à la sécurité, l'hygiène, la santé, les activités sportives, artistiques et culturelles			16 184 682	14 516 992	15 600 715	46 302 389	17 287 554	19 485 913	21 558 009	58 331 476
<b>Action 2.2.4 :</b> Renforcement de la lutte contre toutes les formes de violences dans les établissements centres et autres dispositifs d'EFTP	2021-2022	<b>R 2.2.4 :</b> Toutes les formes de violences sont interdites dans les établissements, centres et autres dispositifs de l'EFTP			0	389 000	389 000	778 000	389 000	389 000	389 000	1 167 000
<b>Total Produit 2.2.</b>					16 263 170	15 121 875	16 064 715	47 449 759	17 881 974	19 874 913	21 947 009	59 703 896
<b>Produit 2.3 : les filles, les femmes et les personnes à besoins spécifiques bénéficient d'une offre d'EFTP adaptée à leurs besoins</b>												
<b>Action 2.3.1 :</b> Promotion de l'accès et du maintien des filles et femmes dans l'EFTP notamment dans les filières techniques industrielles	2021-2022	<b>R 2.3.1 :</b> Des mesures incitatives sont mises en place pour la promotion de l'accès et le maintien des filles et femmes dans l'EFTP notamment dans les filières techniques industrielles			1 428 938	2 339 962	2 339 962	6 108 862	2 339 962	2 339 962	2 339 962	7 019 886

<b>Action 2.3.2 :</b> Amélioration de l'environnement pour l'accès et le maintien des personnes de 13 ans et plus à besoins spécifiques et/ou issues des ménages pauvres et/ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation dans l'EFTP.		<b>R 2.3.2 :</b> Des mesures sont développées pour assurer l'accès, l'intégration, la prise en charge et le maintien des personnes de 13 ans et plus à besoins spécifiques et/ou issues des ménages pauvres et/ou vivant dans les zones à faible niveau de scolarisation dans l'EFTP.			0	1 575 950	1 556 000	<b>3 131 950</b>	1 556 000	1 556 000	1 556 000	<b>4 668 000</b>
<b>Total Produit 2.3.</b>					1 428 938	3 915 912	3 895 962	<b>9 240 812</b>	3 895 962	3 895 962	3 895 962	11 687 886
<b>Total effet 2</b>					18 016 404	19 181 367	20 100 207	<b>57 297 978</b>	21 927 983	23 908 455	25 980 551	71 816 989
Effet 3 : Le sous-secteur de l'EFTP assure aux enfants de 13 ans et plus un EFTP, de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale												
<b>Produit 3.1 : Les personnes de 13 ans et plus disposent d'une offre adéquate en matière d'EFTP</b>												
<b>Action 3.1.1 :</b> Amélioration de la qualité de l'offre publique et privée de l'EFTP	2020-2022	<b>R3.1.1</b> La qualité (curricula, intrants pédagogiques, formation et encadrement) de l'offre publique et privée de l'EFTP est améliorée										
<b>Action 3.1.2 :</b> Développement des filières prioritaires en lien avec les besoins de l'économie (locale et nationale)	2021-2022	<b>R3.1.2 :</b> Les filières prioritaires sont développées en lien avec les besoins de l'économie (locale et nationale)			0	6 975	0	6 975	0	0	0	0
<b>Action 3.1.3 :</b> Mise en place une variété de formations qualifiantes et		<b>R3.1.3 :</b> Une variété de formations qualifiantes et /ou diplômantes de			0	18 225	1	18 226	0	0	0	0

/ou diplômantes de développement de compétences techniques et professionnelles), de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle y compris les formations par alternance, et prenant en compte l'émergence et le développement de nouveaux métiers (téléphone portable, énergie solaire...)		développement de compétences techniques et professionnelles), de qualité, équitables et inclusifs, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle y compris les formations par alternance, et prenant en compte l'émergence et le développement de nouveaux métiers (téléphone portable, énergie solaire...) est mise en place et mise en œuvre										
<b>Action 3.1.4 :</b> Appui à la structuration et à la dynamisation des branches professionnelles en concertation avec les organisations professionnelles et les autorités de tutelle dans le développement de l'EFTP		<b>R 3.1.4 :</b> Les organisations professionnelles sont appuyées pour la structuration et la dynamisation des branches professionnelles en concertations avec les autorités de tutelle		0	6 975	2	6 977	0	0	0	0	0

<b>Action 3.1.5 :</b> Mise en place une culture d'entreprise dans les établissements, centres et autres dispositifs d'EFTP et développer l'entrepreneuriat chez les apprenants		<b>R3.1.5 :</b> Mise en place une culture d'entreprise dans les établissements, centres et autres dispositifs d'EFTP et développer l'entrepreneuriat chez les apprenants			1965730	1959730	3 925 460	1959730	1959730	1959730	5 879 190
<b>Total Produit 3.1.</b>				0	1 997 905	1 959 733	3 957 638	1 959 730	1 959 730	1 959 730	5 879 190
<b>Produit 3.2 : Les établissements disposent d'un environnement favorable à l'apprentissage des métiers</b>											
<b>Action 3.2.1 :</b> Mise à la disposition des établissements et des centres de formation des équipements et des intrants pédagogiques (matière d'œuvre, manuels, laboratoires, ...) nécessaires à leur bon fonctionnement	2020-2022	<b>R 3.2.1 :</b> Les établissements et les centres de formation sont dotés des équipements et des intrants pédagogiques (matière d'œuvre, manuels, laboratoires, ...) nécessaires à leur bon fonctionnement			405 900	389 000	392 400	1 187 300	389 000	389 000	1 167 000
<b>Action 3.2.2 :</b> Renforcement de la formation initiale et continue des enseignants et du personnel administratif et d'encadrement pédagogique	2020-2022	<b>R 3.2.2 :</b> La formation initiale et continue des enseignants et du personnel administratif et d'encadrement pédagogique est renforcée			785 400	778 000	781 400	2 344 800	778 000	778 000	2 334 000
<b>Action 3.2.3 :</b> Elaboration et/ou actualisation des curricula de formation en lien avec les besoins de l'administration publique	2020-2022	<b>R3.2.3 :</b> Les curricula de formation sont élaborés et/ou actualisés en lien avec les besoins de l'administration publique et des entreprises			18 183	0	0	18 183	0	0	0

et des entreprises												
<b>Action 3.2.4 :</b> Evaluation des acquis scolaires des apprenants et la satisfaction des utilisateurs des produits de l'EFTP	2021	<b>R3.2.4 :</b> Les acquis scolaires des apprenants et la satisfaction des utilisateurs des produits de l'EFTP sont évalués			3 902 683	3 890 000	3 890 000	11 682 683	3 890 000	3 890 000	3 890 000	11 670 000
<b>Total Produit 3.2</b>					5 112 165	5 057 000	5 063 800	15 232 965	5 057 000	5 057 000	5 057 000	15 171 000
<b>Total effet 3</b>					5 112 165	7 054 905	7 023 533	19 190 603	7 016 730	7 016 730	7 016 730	21 050 190
<b>Total plan</b>					23 805 688	26 313 991	27 199 985	77 319 664	29 020 957	31 001 430	33 073 526	93 095 913

## VI-

### • MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE EFTP

L'opérationnalisation de la stratégie d'expansion de l'EFTP nécessite un dispositif de coordination qui supervise la mise en œuvre de l'ensemble des interventions au niveau des différents ministères ayant sous leur tutelle des établissements et/ou centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Un tel dispositif exige un mécanisme rigoureux de suivi-évaluation au sein duquel seront déterminés les rôles et les responsabilités des acteurs ; de même que les principaux outils sont définis de façon claire et assez précise. C'est dans ce cadre qu'il est élaboré le dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation.

#### 7.1. Arrangements institutionnels

Le diagnostic de la gouvernance du sous-secteur a relevé de nombreux dysfonctionnements au niveau de la coordination et du suivi-évaluation. En effet, il a été noté que la coordination du secteur connaît toujours des dysfonctionnements malgré la mise en place d'une multiplicité d'organes. Le Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) envisage un ensemble d'organes de coordination qui se présente comme suit :

- Les dispositifs de pilotage du PSEF qui comprennent le Comité National de Pilotage du Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (COFIL/PSEF) comme organe d'orientation des politiques définies dans le PSEF, le Comité Technique National de Coordination du Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF), les Unités de Suivi de l'Exécution du Programme. Ces structures de coordination ont été mises en place au niveau national et régional ;
- La Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre et au Suivi du PSEF (CAMOS/PSEF) placé sous l'autorité du premier ministre ;
- Le Groupe des Partenaires Locaux de l'Education.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place en 2014, le Conseil National de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques (CNEFTP), est un organe consultatif, habilité à se prononcer, soit à la demande du Ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'Enseignement et à la Formation Professionnels et Techniques. Entre autres questions, on peut retenir :

- ▶ les projets de textes législatifs et réglementaires, les stratégies et réformes ;
- ▶ le développement des filières, les profils de formation et l'adéquation formation emploi ;
- ▶ la qualité des enseignements/apprentissages ;
- ▶ les formes d'appui de l'Etat ;
- ▶ la concertation entre les acteurs et partenaires de l'EFTP.

En marge du CNEFTP, il est institué également la Commission Nationale Permanente de Développement de l'EFTP en 2018 qui est chargé de :

- ▶ veiller à la qualité de l'EFTP dans ses différents niveaux et phases ;
- ▶ assurer le pilotage de l'EFTP dans le cadre d'une commission nationale permanente de développement de l'EFTP.

### Principes à prendre en compte dans l'élaboration du dispositif d'orientation et d'insertion professionnelle

- Construire un système d'orientation pouvant accompagner les apprenants tout au long de leur vie ;
- Construire un système qui facilite l'accès à l'information et à la construction d'un parcours professionnel ;
- Doter le dispositif du personnel qualifié pour l'animer et assurer le recyclage constant de ce personnel ;
- Adopter et mettre en œuvre une approche partenariale public-privé, car les stratégies porteuses sont celles qui s'appuient sur le développement d'un partenariat actif et ouvert entre les structures et les acteurs qui concourent à l'insertion professionnelle. La coopération et la concertation horizontale et verticale constituent des conditions sine qua non pour une mise en œuvre et un pilotage efficaces du système d'orientation et d'insertion ;
- Veiller au caractère holistique du système (un système, d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle pour tous) ;
- Veiller à construire un système susceptible d'orienter tout le monde vers la formation adaptée à ses compétences, au marché du travail, et à son propre épanouissement (d'une manière générale, les stratégies fructueuses en matière d'orientation et d'insertion professionnelle reposent sur le principe d'un rapprochement du milieu de la formation avec celui du monde du travail, sans pour autant placer la formation initiale sous les seules exigences du marché du travail (en effet, les parcours professionnels sont de moins en moins linéaires et marqués de plus en plus par la nécessité de développer des compétences « d'adaptation ») ;
- Assurer la proximité et une facilité d'accès et d'accessibilité à l'information sur l'orientation,
- Mettre à disposition un accompagnement psychologique qui rassure avec un mécanisme simplifié et non complexe
- Veiller à construire un système uniforme sur toute l'étendue du territoire pour donner une égalité de chance d'accompagnement à tous les apprenants
- Veiller à la disponibilité et à l'actualité de l'information et de la documentation
- Éviter la déperdition scolaire, enrayer la notion d'échec scolaire et prioriser la dignité professionnelle
- Retenir que les stratégies porteuses sont, généralement, des stratégies articulées sur une série d'activités opérationnelles initiées et gérées à un niveau local, même si elles se veulent des relais de politiques et stratégies nationales dans le domaine du développement économique et social ;
- Mettre en œuvre le principe de l'individualisation se retrouve également dans bon nombre d'initiatives parce qu'il s'avère important de prendre en compte la diversité des situations des jeunes et de leurs contraintes.

étude appropriée et spécifique de faisabilité.

Pour éviter des conflits d'attribution avec le CNEFPT, la Commission Nationale Permanente de Développement de l'EFTP devra être supprimée. Les raisons ont été largement et suffisamment exposés dans le document global de diagnostic de la présente étude.

A toutes institutions s'ajoutent, le Cadre National de Certification des Compétences Professionnelles (CNCCP) et la Commission Nationale de Certification des Compétences Professionnelles créée en 2018.

Malgré toutes ces institutions, il y a des thématiques non couvertes comme l'orientation<sup>55</sup> et la gestion fonctionnelle des flux, les réflexions sur les nouvelles filières porteuses et les filières ou métiers en recul du fait du développement économique ou de l'évolution technologique.

Il convient donc, pour donner en permanence à toute personne les moyens de son choix, de doter le ministère au niveau de la DGOIP d'un dispositif d'orientation et d'aide à la construction d'un parcours de formation-insertion professionnelle, où sont intégrés l'accueil-écoute, l'information, l'orientation initiale et continue, le suivi-accompagnement et l'aide à construire un parcours d'insertion, voire de réinsertion professionnelle. Ceci pourra venir en appui et en accompagnement techniques aux collectivités territoriales auxquelles échoit désormais ce volet dans le cadre de la décentralisation et de son corollaire, le transfert des compétences. Cela demande que soit actualisé et adapté le schéma directeur élaboré à cette fin mais non encore mis en application.

Quant à la question de gestion de flux qui est communément appelée orientation dans une formalité qui n'est que l'affectation/répartition des élèves dans des établissements et centres d'EFTP, il semble plus indiqué, pour plus de lisibilité et d'efficacité de créer au sein de la CAMOS un département ou service dédié à cet effet, après une

<sup>55</sup> L'orientation a été dès l'origine une pratique sociale porteuse des caractéristiques de la société, avec naturellement des implications psychologiques, techniques, administratives, historiques, sociologiques et même juridiques. Le terme « orientation tout au long de la vie », parallèlement à « apprentissage tout au long de la vie », souligne à la fois la vision et la volonté de faire de l'orientation un service disponible à tout moment de la vie d'un citoyen. En effet, l'orientation tout au long de la vie (OTLV) désigne toute une gamme d'activités qui permettent aux usagers, quel que soit leur âge, d'identifier leurs capacités, compétences et intérêts, de prendre des décisions pertinentes concernant leur éducation, formation et profession, et de mener à bien les choix de vie individuels concernant la formation, le métier exercé et les autres domaines dans lesquels ces capacités sont acquises ou utilisées. Face à cette complexité, l'on mesure la difficulté de prétendre vouloir donner une définition unique de l'accueil-écoute, de l'information, de l'orientation initiale et continue, aussi appelée communément l'AIO, de chercher à standardiser des techniques multiples, de proposer un système idéal. Autrement dit, il s'agit de donner en permanence à toute personne les moyens de son choix. Ainsi donc, lorsque nous parlons de dispositif d'orientation et d'aide à la construction d'un parcours de formation-insertion professionnelle, nous estimons que sont intégrés l'accueil-écoute, l'information, l'orientation initiale et continue, le suivi-accompagnement et l'aide à construire un parcours d'insertion, voire de réinsertion professionnelle.

En outre, dans la présente stratégie de développement de l'EFTP, il a été identifié, par ailleurs les actions fortes devant être mises en œuvre pour assurer une véritable coordination du secteur de l'EFTP dans une perspective holistique. C'est ainsi qu'il est envisagé de développer une gouvernance plus efficace, plus efficiente et plus inclusive à travers entre autres l'adoption d'un cadre institutionnel et de gouvernance adapté à la nouvelle stratégie de l'EFTP avec un organe de coordination sectorielle fort et opérationnel. La stratégie met un accent particulier sur le rôle de leadership stratégique qui revient au MEP/T afin de garantir un véritable partenariat entre les acteurs publics, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que les collectivités locales. Dans un tel contexte, la révision des textes sur la décentralisation/déconcentration et leur application effective devient essentielle.

Le Conseil National de l'EFTP, en accord avec la loi d'orientation du Secteur de l'Education Nationale constitue le dispositif national de supervision et de pilotage transversal du sous-secteur de l'EFTP.

Il s'agira de rationaliser les structures existantes à travers la relecture des textes en vigueur.

Il est proposé, en dehors des organes de pilotage du PSEF qui devraient suivre également le développement de l'EFTP, de rénover le Conseil National de l'EFTP en recentrant son rôle pour faire de lui un organe délibératif dont les travaux sont nourris par ceux de cadre de concertation des acteurs d'EFTP qui sera le bras technique du CNEFTP dans le sens où il lui fera des propositions, notamment sur :

- ▶ *la création des établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;*
- ▶ *les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des enseignements/ apprentissages dans l'EFTP ;*
- ▶ *la diversification de l'offre de formation en lien avec de nouvelles filières ;*
- ▶ *les questions de décentralisation et de déconcentration dans l'EFTP ;*
- ▶ *la question de l'orientation des apprenants et de l'insertion des diplômés ;*
- ▶ *la validation des documents stratégiques et des plans ;*

Il est suggestif également de conserver et renforcer la Commission nationale de Certification des Compétences Professionnelles dont les travaux pourraient être soumis au CNEFTP.

Pour accompagner le développement de l'EFTP, les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'éducation et la formation devraient mettre en place un sous- groupe thématique sur l'EFTP afin d'apporter un appui technique et financier spécifique à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'EFTP.

La mise en œuvre de la stratégie d'expansion de l'EFTP et l'exécution des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront entraîneront la mise en place de nouvelles mesures institutionnelles.

La mise en œuvre de la Stratégie se fera à travers l'opérationnalisation de son Plan d'action sur quatre niveaux : central, régional, départemental et local.

## **7.2. Exécution des financements sectoriels**

Il existe aujourd'hui deux modalités de financement public des politiques éducatives :

- (i) *Les ressources domestiques du budget général de l'État ;*
- (ii) *les fonds de différents projets extérieurs accordés par les PTF, gérés chacun selon des modalités qui lui sont propres.*

Pour la mise en œuvre de la stratégie d'expansion de l'EFTP, le Gouvernement et les PTF poursuivront la coexistence de ces deux mécanismes de mise en œuvre.

Par ailleurs, le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques devrait étudier avec les services du Ministère de l'Economie et des Finances, des modalités qui permettent de réduire les délais de paiement des décomptes des marchés de construction. Il s'en suivra des conséquences avantageuses sur les coûts et sur les

capacités du MEP/T à pouvoir utiliser des approches de construction moins coûteuses expérimentées par certains partenaires comme la Coopération Suisse.

Face au faible niveau d'exécution des budgets en général et des dépenses d'investissement, les capacités du MEP/T seront renforcées à travers l'élaboration des plans de passation des marchés, des plans de consommation des crédits assorties des plans de trésorerie pour permettre la disponibilité à temps de petits budgets de fonctionnement dans les centres de formation et des lycées techniques/technologiques et professionnels.

Par ailleurs, les capacités de l'administration à exécuter les financements extérieurs suivant les procédures budgétaires classiques et selon des approches novatrices seront aussi évaluées et renforcées à travers le recrutement de planificateurs, de statisticiens économistes et/ou démographes.

### 7-3 Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie

Les responsabilités institutionnelles des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 43 : Répartition des responsabilités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre*

Action	Responsabilité
■ Programmation Pluriannuelle des dépenses	■ Chaque DEP élabore le DPPD en collaboration avec les DRFM
■ Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	■ CAMOS/PSEF
■ Consolidation des plans d'actions annuels	■ CAMOS/PSEF et Groupe Thématique EFTP des PTF
■ Validation des plans d'actions annuels	■ CNEFTP
■ Exécution matérielle des activités (Plan de passation des marchés publics, plan de consommation des crédits, plan de trésorerie, préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	■ Directions concernées avec le cas échéant d'une assistance technique (financements nationaux) ■ Structures d'exécution des projets (financement PTF), PTF (si gestion directe)
■ Suivi de l'exécution matérielle	■ DEP (lettre de relance/DIR CAB)
■ Suivi de l'exécution financière	■ Chaque direction avec l'appui des services des DRFM ■ Structures de projet ou PTF
■ Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'expansion de l'EFTP	■ Points de mise en œuvre consolidés par le DEP/MEP/T soumis au CNEFTP
■ Dialogue politique et animation des revues sectorielles	■ Cadre partenarial (sous-groupe thématique des PTF du GPLE intervenant dans l'EFTP)
■ Suivi des recommandations des revues et des délibérations du CNEFTP	■ CAMOS/PSEF, CNEFTP
■ Evaluer l'impact de la mise en œuvre de la stratégie d'expansion de l'EFTP	■ ONEF, DEP

Le CNEFTP devra tenir systématiquement ses sessions avant les revues annuelles gouvernement - PTF organisées par les Ministères en charge de l'Education et de la Formation, la CAMOS/PSEF, les Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des membres du cadre partenarial afin que le point de la mise en œuvre des activités du plan d'actions de la stratégie d'expansion de l'EFTP et du PSEF soit versé aux travaux. Elles constitueront le point central du dialogue sous-sectoriel et seront l'occasion de faire un point documenté de l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées.

## 7-4 Dispositif de suivi-évaluation de la stratégie

Ce dispositif comprend les organes de suivi, les cadres de concertation sectorielle, les outils de suivi et le dispositif d'évaluation de la stratégie.

### 7-4-1 Les organes de suivi

Le suivi sera une activité de routine et se déroulera tout au long de la mise en œuvre de la stratégie. Son objectif est d'assurer le pilotage à court terme des actions et des projets/programmes mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie.

Le suivi de la stratégie d'expansion de l'EFTP sera assuré à plusieurs niveaux par des organes qui y seront dédiées. D'abord au niveau interne ce dispositif sera animé par les points focaux qui seront mis en place dans chaque structure et organisme rattaché au MEP/T après un renforcement de leurs capacités sur le processus et les outils de suivi. Ensuite les points de suivi envoyés au DEP seront consolidés puis transmis au CNEFTP pour appréciation avant leur transmission à la CAMOS pour la revue sectorielle. A chaque niveau, le rôle de ces organes sera d'identifier :

- ▶ les retards dans les allocations budgétaires, les déboursements ou les activités ;
- ▶ les dépassements de coûts ;
- ▶ les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles des indicateurs à des horizons spécifiques ;

Après l'identification des goulots d'étranglements, il s'agira d'apporter rapidement des mesures correctives.

### 7-4-2 Les cadres de concertation sectoriels

Les concertations s'organiseront à divers niveaux, notamment :

- ▶ le Comité de Pilotage du PSEF appuyé techniquement par la CAMOS
- ▶ le CNEFTP
- ▶ le Groupe Technique Education ou cadre de concertation des PTF ;
- ▶ le Groupe des Partenaires Locaux pour l'Education (GPLE) ;
- ▶ les revues sectorielles et sous sectorielles.

### 7-4-3 Les outils du suivi

Le diagnostic du pilotage du sous-secteur de l'EFTP a permis de noter la faiblesse du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) qui devrait non seulement produire et analyser les statistiques mais aussi et surtout qui doit renseigner le cadre de résultats de la stratégie.

Des outils<sup>56</sup> de suivi devraient être élaborés pour rendre compte de la mise en œuvre des activités au cours des revues trimestrielles et annuelles. Ces outils doivent permettre d'effectuer :

---

<sup>56</sup> Fiche de collecte des données statistiques, point d'exécution financière mensuelle et trimestrielle, point des réalisations physiques mensuelles et trimestrielles, cadre de résultats renseignés

- ☞ le suivi de l'exécution financière (indicateurs d'intrants) ;
- ☞ le suivi de l'exécution technique (indicateurs d'extrants) ;
- ☞ le suivi des effets de la stratégie (indicateurs d'effets) ;
- ☞ le suivi pluriannuel d'indicateurs de développement et socio-économique (indicateurs d'impacts) ;
- ☞ le suivi d'indicateurs de risque.

Ces outils doivent permettre de générer les indicateurs pour renseigner le cadre de résultats en annexe.

Notons que le SIGE permettra au MEP/T de suivre et d'évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs du PSEF et de la présente stratégie de même que la réalisation de l'ODD 4 en fournissant des informations pertinentes sur la performance obtenue dans l'EFTP et en renforçant l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources allouées au sous-secteur.

Le Cadre de résultats est conçu selon les éléments suivants : Indicateurs de suivi de l'accès et de l'équité, Indicateurs de suivi de la qualité et de la pertinence, Indicateurs de suivi de la gouvernance et du pilotage : voir le tableau 45 ci-après.

## **7.5. L'évaluation de la stratégie d'expansion de l'EFTP : Horizon temporel et cohérence des données**

Compte tenu de la période de mise en œuvre assez courte de la stratégie (2020-2022), il sera prévu une évaluation de la stratégie chaque année. Il s'agira donc d'organiser :

- une évaluation de la mise en œuvre des réformes annoncées et d'atteinte des résultats en termes d'expansion de l'EFTP 2020 et en 2022 qui permettra également d'évaluer les activités de mise aux normes des centres et lycées publics et privés, les mesures pour l'optimisation de l'utilisation des enseignants, des salles de classe et des ateliers et l'effectivité de la mise en place de la politique de recrutement des enseignants et du personnel administrative prévu dans le plan d'actions ;
- Une évaluation d'étape en 2021 pour apprécier la marche vers un développement réel de l'EFTP en quantité et en qualité ;
- Une évaluation finale en 2023 afin d'apprécier l'efficacité, l'efficience et l'impact et la durabilité des interventions dans le sous-secteur de l'EFTP.

Ces évaluations se feront sur une batterie d'indicateurs, mesurés à une fréquence pluriannuelle, pour décrire la situation et analyser les liens de causalité. Mais ces évaluations seront facilitées par un certain nombre d'études qui porteront sur :

- (i) l'orientation et l'insertion des sortants en 2022 ;
- (ii) les filières ayant une valeur ajoutée plus importante sur l'économie ;
- (iii) la qualité des apprentissages dans les dispositifs d'EFTP au Niger ;
- (iv) les dispositifs de développement des compétences et de renforcement des capacités entrepreneuriales.

Le MEP/T pourra initier des évaluations spécifiques pour apprécier l'effet ou l'impact de certaines interventions comme l'efficacité externe de l'EFTP, la scolarisation et la rétention des filles dans l'EFTP.

**Tableau 44 : Cadre des résultats (indicateurs de mesure des effets écoulant de la mise en œuvre de la stratégie EFTP)**

Indicateurs								Risques/ Hypothèses	Partenaires
Libellé	Niveau de base	Cibles							
	2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
<p><b>Théorie du changement :</b> Si des dispositions sont prises pour (i) assurer un meilleur accueil et maintien des enfants de 13 ans et plus à l'EFTP (ii) promouvoir un EFTP équitable et inclusif au profit des enfants de 13 ans et plus, (iii) assurer aux personnes de 13 ans et plus un EFTP de qualité, (iv) intégrer une alphabétisation adaptée aux besoins des apprenants de 13 ans et plus inscrits à l'EFTP en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation active au processus de développement, (v) assurer la mise en place et le bon fonctionnement des institutions, structures et services de pilotage et de gestion nécessaires à la transformation des ressources en résultats dans l'EFTP, alors le sous-secteur de l'EFTP pourra assurer aux personnes de 13 ans et plus à l'horizon 2022, un enseignement et une formation techniques et professionnels, de qualité, équitables et inclusifs, intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle.</p>									
<p><b>Effet 1 : D'ici à 2022, le cadre institutionnel et organisationnel du sous-secteur de l'EFTP assure un système de gouvernance, de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de contrôle qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficience dans la gestion des ressources</b></p>									
Pourcentage de réunions du Conseil National de l'EFTP tenues	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Nombre de planificateurs recrutés	0	1	2	2	1	1	1		
Nombre de Statisticiens/Démographes recrutés	0	1	1	1	2	2	1		
Nombre de gestionnaire des ressources humaines recrutés	0	1	1	0	0	0	0		
Part du budget de l'EFTP dans le budget du secteur de l'Éducation et de la formation	6,1%	4,8%	5,8%	6,4%	7,7%	10,0%	11,9%		
Part du budget de l'EFTP émanant des ressources additionnelles	29,9%	30%	35%	40%	40%	40%	40%		
Taux d'absorption du budget d'investissement	12,66%	22%	32%	42%	52%	62%	72%		

Proportion des indicateurs de la stratégie d'expansion de l'EFTP et du PSEF ayant atteints leurs cibles	0	50%	60%	70%	80%	90%	95%	98%	100%
<b>Effet 2 : Les enfants de 13 ans et plus, y compris les filles et femmes et les personnes ceux à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement favorisant leur accueil et leur maintien dans le sous-secteur de l'EFTP</b>									
Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants		2281	2555	2841	1805	1738	1674		
Nombre d'apprenants de l'EFTP Formel pour 100 élèves de l'enseignement secondaire général		16	18	21	14	14	14		
Pourcentage d'élèves de l'EFTP dans les effectifs du secondaire (général e EFTP)		36,5%	38,3%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%		
Proportion de la population cible ayant accès au premier l'EFTP formel	9,0%	11,2%	11,7%	12,1%	12,6%	13,1%	13,6%		
Pourcentage de la population cible ayant accès au second cycle de l'EFTP formel	23,6%	31,9%	34,0%	36,0%	32,3%	29,0%	25,9%		
Pourcentage d'apprenants dans les filières agricoles	21 5%	30,4%	33,4%	36,4%	39,5%	42,6%	45,8%		
Proportion d'établissements privés offrant des formations dans le secteur agricole									
Taux de transition du 1er cycle secondaire général à l'ET									
Taux de survie dans l'EFTP									
Indice de Parité dans l'EFTP	0,29	0,37	0,37	0,38	0,45	0,42	0,44		
Proportions de filles dans les filières industrielles	16%	22%	26%	30%	43%	47%	43%		
Nombre de filles appuyées pour leur maintien dans l'EFTP	0	296	486	746	780	880	1052		
Proportion d'apprenants boursiers dans le formel	15,6%	18,2%	19,5%	20,7%	29,6%	26,2%	25,2%		
Nombre d'apprenants handicapés pris en charge	138	189	206	223	241	258	275		

Proportion d'enseignants du privé qui disposent d'une autorisation d'enseigner		50%	60%	70%	80%	90%	100%		
Proportion d'établissements privés aux normes		50%	60%	70%	80%	90%	100%		
Proportion d'établissements disposant de mécanismes de résolution des conflits et de lutte contre les violences		20%	30%	40%	50%	60%	70%		
Proportion d'établissements ayant les commodités et équipements requis (point d'eau, clôture, latrines fonctionnelles, trousse médicale d'urgence, système de sécurité et d'alarme fonctionnel, source d'énergie stable et régulière)		30%	40%	50%	60%	70%	80%		
<b>Effet 3 : Le sous-secteur de l'EFTP assure aux enfants de 13 ans et plus un EFTP, de qualité, équitable et inclusif, efficaces (sur le plan interne et externe) intégrant une alphabétisation adéquate pour leur autonomisation et leur insertion socio-professionnelle et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale</b>									
Proportion des enseignants ayant bénéficiés d'une mise en immersion		50%	55%	60%	65%	70%	75%		
Taux de qualification des enseignants dans l'EFTP	48,60%	64,1%	69,3%	74,5%	79,7%	84,8%	90,0%		
Proportion des encadreurs des établissements privés ayant bénéficié d'une formation pédagogique									
Nombre d'heures de cours perdues du fait des grèves									
Taux de réussite aux examens de l'EFTP	52,30%	62,7%	66,2%	69,6%	73,1%	76,5%	80,0%		
Ratio apprenants/encadreur dans l'EFTP Formel	29	24	23	22	22	24	25		
Taux d'insertion des formés									
Proportion de filières dont les curricula ont été révisés en réponse aux besoins de l'économie		0,5	0,55	0,6	0,65	0,7	0,75		

<b>Proportion des apprenants en fin de cycle ayant bénéficié d'un stage conformément aux normes en vigueur</b>		10%	15%	20%	25%	30%	35%		
<b>Proportion de salles spécialisées ou ateliers disposants d'équipements conformes aux normes</b>		40%	45%	50%	55%	60%	65%		
<b>Proportion des établissements de l'EFTP ayant enregistré au moins une rupture de stock de matière d'œuvre pendant l'année scolaire</b>		0,5	0,45	0,4	0,35	0,3	0,25		
<b>Proportion d'établissements de l'EFTP assurant une maintenance des équipements conformément aux normes en vigueur.</b>		0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8		
<b>Nombre d'apprenants par atelier dans le formel</b>	252	167	139	110	82	53	25		



**Liste des Participants à l'Atelier de Validation du Document de Stratégie d'expansion de l'EFTP au Niger**

N°	Noms Prénoms	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail
1.	SOUMANA AMADOU	MEPT	DIRCAB	96980349	alfamorimbena@yahoo.fr
2.	DJIBO IDE	MEPT/DGEF	DG	96257465	djiboide60@yahoo.fr
3.	HALADOU MAGAGI	MEPT / IPG	IPG	96970548	haladoumag@yahoo.fr
4.	ISSAKA HASSANE DJINGO	MEFPT / SG	SG	90051214	issakahassane_djingo@yahoo.fr
5.	OUMAROU IBRAHIMA	ONEF	DIRECTEUR GENERAL	90636398	oumarouib@yahoo.fr
6.	MME RABIOU HAOUA	UNICEF		96353001	hrabiou@unicef.org
7.	DIAGNE MALEY AHMADOU	LUXDEV	CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL	80063132	maleye.diagne@luxdev.lu
8.	ABDOU SALHA	MEPT / DEP	DIRECTEUR	96263988	salhaabdou@yahoo.fr
9.	IDI MANOU	MEPT / PAFRI/BTP	COORDONNATEUR PAFRI	96981443	idi_manou@yahoo
10.	JIBJI HABIBOU	MEFPT / DIEP	DIRECTEUR	96978971	jibjiladanhabibou@yahoo.fr
11.	NOUHOU YAHAYA JEAN	MEFPT / DFPC	DIRECTEUR	97355181	yahayajeannouhou@yahoo.fr
12.	CHEKARAOU IDI	LABORATOIRE AMEN	CONSULTANT	96989188	c_idi@yahoo.fr
13.	HARO KANE	MEPT / DSI	DIRECTEUR	96663300	hankane@gmail.com
14.	ELHADJ KABANI	MEPT / DSI	STATISTICIEN DSI	96068084	elhadj.kabani@yahoo.fr
15.	ALLASSANE ISSIAKA	LABORATOIRE AMEN	CONSULTANT	96975583	ialassane@yahoo.fr
16.	MME SEYDOU NAFISSA	MEPT / DRFM	AGENT DRFM	97667466	mmeseydou@gmail.com
17.	MAIGACHI YAHAYA	MEPT / CNEFPT	SECRETAIRE PERMANENT	96996012	maigachiyahaya@yahoo.fr
18.	IBRAH LANDI NOUHOU	ONEF	DER	96424127	ibalandi@yahoo.fr
19.	OUSMANE SILEMANE	CAB/MEPT	CONSEILLER TECHNIQUE	90492947	silemane@yahoo.fr
20.	PAROU YAMINDIEBA	MEPT / DAFPR	DIRECTEUR	96993383	makolondi62@gmail.com
21.	IDDE BEBE HASSANE	MEPT /DEFPTP	DIRECTEUR	93938167	hassaneidda@yahoo.com
22.	ABOUBACAR IBRAHIM	MEPT / DCP	DIRECTEUR	96350650	ibrahimaboubacar22@gmail.com
23.	ABDOUL BAKI LAOUALI	MEPT / DGOIP	DG	90365542	labdoul.baki@yahoo.fr
24.	MME INDO AMADOU	MEPT / DPEFPTP	DIRECTRICE	96879241	amadouindo@yahoo.fr
25.	HOUINSA G. DAVID	LABORATOIRE D'APPUI AU MANAGEMENT ET DES ETUDES NOVATRICES (LABORATOIRE AMEN)	EXPERT INTERNATIONAL CHEF DE MISSION	+22997599905	houinddag2@yahoo.fr